



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Rapport d'activités 2024

Agir ensemble pour un territoire d'exception.

pnr.parc-marais-poitevin.fr





Édito

Trois ans après le renouvellement de la gouvernance du syndicat mixte, l'activité du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2024 a été marquée par :

1 | par la célébration du label Ramsar en janvier 2024, reconnaissant la valeur internationale de la zone humide du Marais poitevin,

2 | par l'obtention du projet de Life gouvernance climat « Maraisilience » d'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'une opération inédite : nous sommes le seul lauréat en France et avons pu mobiliser le groupement mutualiste et assurantiel niortais dans ce programme partenarial qui nous engage sur 4 années avec 9 co-bénéficiaires,

3 | par l'amplification de la construction collective des actions et projets du Marais poitevin au travers :

- la finalisation de la candidature au renouvellement du label **Grand Site de France**,
- le pilotage et la mise en œuvre des **grands projets** : Natura 2000, Ramsar, Life wild bees, les Atlas de la Biodiversité Communale... ,
- de la **présence quotidienne du Parc** aux côtés des communes et des acteurs locaux dans l'accompagnement des projets,
- du **dynamisme des 8 commissions thématiques** qui croisent à la fois les regards des élus de l'ensemble des strates des collectivités, des experts, des nouveaux délégués au Parc représentant les chambres consulaires et associations de protection de la nature et des membres du Conseil scientifique et prospectif,

4 | par les actions opérationnelles en faveur :

- **du patrimoine naturel** (oiseaux, amphibiens, poissons... : passages à faune (Loutre et Vison), mares (tritons, grenouilles, Pélobate...), roselières, cordon dunaire, lagune, vasière de la Baie de l'Aiguillon, frayères...),

- **du soutien à l'élevage et aux marais communaux**, de la restauration de prairies naturelles, du patrimoine lié à l'eau, de la sauvegarde des Baudets du Poitou... ,

- **de l'éducation à l'environnement et de la médiation culturelle**,

- **de l'accompagnement architectural et paysager** des communes et des habitants, des programmes de plantations visant à renouveler l'emblématique trame arborée, auxquels se sont associés de nouveaux professionnels du tourisme, du développement de la marque valeurs Parc, de la finalisation des travaux de tourisme fluvestre... ,

5 | par le renforcement des coopérations avec les Communautés de communes et d'agglomération, les Départements, les PNR de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire) et des coopérations nationales (implication au sein du Bureau de la fédération nationale des PNR, du Réseau des Grands Sites de France).

Ce rapport d'activité précise ainsi l'ampleur des projets menés par le Parc à l'échelle des trois Départements et des deux Régions.

Pascal DUFORSTEL,
Président du Parc naturel régional du Marais poitevin

2024

LABELS

- ▶ **Ramsar Marais poitevin**
remise officielle et festive du label
- ▶ **Grand Site de France**
bilan 2018-2024 et projet 2025-2033

BIODIVERSITE

- ▶ **23 suivis d'espèces ou d'habitats**
- ▶ **5.405 consultations de biodiv-atlas**
l'observatoire de la nature

ÉCOLOGIE

- ▶ **6 mares**
créées et restaurées
- ▶ **1 passage à faune et 1 gîte à reptiles**
installés

ÉCONOMIE LOCALE

- ▶ **+ 5 professionnels du tourisme**
partenaires du PNR et de la Fondation du Patrimoine pour la préservation des paysages

AVEC LES HABITANTS

- ▶ **42 personnes formées**
(émondage et plantation d'arbres)
- ▶ **1 programme participatif**
d'inventaire de la biodiversité (ABC)

ÉDUCATION ou FORMATION

- ▶ **224 élèves accompagnés**
grâce aux appels à projets éducatifs du PNR
- ▶ **268 professionnels formés** par le PNR
- ▶ **167 participants** aux ateliers « abeilles sauvages »

CLIMAT

- ▶ **Maraisilience**
lancement du programme européen LIFE
- ▶ **Une journée découverte écomatériaux - chanvre**

PRAIRIES

- ▶ **95,34 hectares de prairies**
restaurés par le PNR
- ▶ **+ 1 marais communal**
dans le réseau conventionné du PNR
⇒ 23 marais communaux

PAYSAGE

- ▶ **4.007 arbres plantés**
chez 37 porteurs de projets
- ▶ **5.541 peupliers plantés**

DESTINATION MARAIS POITEVIN

- ▶ **1 nouvelle véloroute**
qui traverse le Marais poitevin
- ▶ **1 nouveau guide canoë-Kayak**
découverte du Marais poitevin

POUR LES HABITANTS

- ▶ **17 familles victimes du séisme de 2023**
conseillées (démarches et rénovations)
- ▶ **12 festivals, saisons ou propositions artistiques** accompagnés

VIE DU PNR

- ▶ **23 partenaires engagés dans Maraisilience**
- ▶ **1 bilan évaluatif du PNR (2014-2023)**
- ▶ **1 Contrat de Parc** signé avec la Région Pays de la Loire

Sommaire

Édito	02
2024	03
Sommaire	04
Synthèse des activités 2024	06
Axe 1 Agir en faveur d'un marais dynamique	07
Orientation stratégique 1 Soutenir une agriculture durable	07
Pastoralisme – Marais communaux	08
Elevage à l'herbe	10
Agriculture durable	12
Axe 1 Agir en faveur d'un marais dynamique	14
Orientation stratégique 2 – Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps	14
Itinérance douce	15
Diversité et attractivité touristiques	17
Tourisme « Valeurs PNR »	20
Axe 1 Agir en faveur d'un marais dynamique	14
Orientation stratégique 3 – Favoriser l'Émergence d'activités Économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales	14
Marque « Valeurs Parc »	24
Ressources – peuplier	25
Climat – Energies	27
Climat – Adaptation	29
Axe 2 Agir en faveur d'un marais préservé	31
Orientation stratégique 4 – Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide	31
Zone humide Ramsar	32
Eau – Partenariats, conventions	33
Eau – Gestion et solutions	34
Milieux aquatiques et migrations	36
Axe 2 Agir en faveur d'un marais préservé	39
Orientation stratégique 5 – Préserver et restaurer le fonctionnement Écologique du Marais	39
Connaissance des espèces	43
Atlas de la Biodiversité Communale	46
Prairies naturelles humides	48
Réserve naturelle régionale	51
Tourbières	54
Continuités écologiques	55
Services écosystémiques Pollinisateurs	57
Natura 2000	61
Axe 2 Agir en faveur d'un marais préservé	65
Orientation stratégique 6 Préserver les paysages identitaires du Marais	65
Grand Site de France	66
Paysage Plantation	70
Aménagement Urbanisme	73
Aménagement Cadre de vie	74
Développement durable Projets	77
Architecture Habiter	78
Architecture Climat	80

Axe 3 Agir en faveur d'un marais partagé	83
Orientation stratégique 7 Forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable	83
Accompagnement Education	84
Formation	88
Sensibilisation	91
Projets Accompagnement	92
Valorisation culturelle	95
Animation territoriale	99
Connaissances	102
Communication	103
Médiatisation	108
Axe 3 Agir en faveur d'un marais partagé	109
Orientation stratégique 8 Organiser la gouvernance territoriale	109
Syndicat mixte	110
Gouvernance	111
Partenariats et réseaux	115
Observatoire et évaluation	119
 Synthèse administrative 2024	 122
 Les 88 communes du Parc naturel régional du Marais poitevin	 123
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin 93 communes dont 88 classées en PNR	124
Le bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin	125
Les partenaires de l'action en 2024	125
Le compte financier unique 2024	126
Les financeurs de l'action du PNR	126
Le programme d'actions à l'œuvre	127
 Annexes	 128
 La Charte du Parc naturel du Marais poitevin – 2014 2029	 129



Synthèse des activités 2024

Axe 1

Agir en faveur d'un marais dynamique

La richesse du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par certaines activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

En œuvrant pour une agriculture durable qui concilie économie et préservation des milieux naturels, des espèces et des paysages, le PNR et ses partenaires défendent les équilibres indispensables au fonctionnement de la zone humide du Marais poitevin et encouragent les pratiques les plus bénéfiques sur le long terme, pour l'Homme et pour la nature.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Soutenir une agriculture durable



Pastoralisme | Marais communaux

Élevage à l'herbe

Races et variétés locales

MESURE 1 > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2 > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3 > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

Pastoralisme | Marais communaux

Les *marais communaux* à usage collectif un modèle socio-économique qui plaît et qui favorise la biodiversité

Les *marais communaux* représentent un patrimoine culturel, économique et naturel exceptionnel; pépite du Marais poitevin. Le Parc naturel régional est donc très investi auprès de tous les acteurs concernés (communes, éleveurs, associations locales, associations de protection de la nature et de l'environnement, vétérinaires, Chambres d'agriculture...). Il accompagne chaque année les communes propriétaires de *marais communaux*, dans le cadre de la convention cadre 2017 – 2027, signée avec la LPO et les Chambres départementales d'agriculture.



Avec le communal d'Aigrefeuille-d'Aunis, cosignataire en 2024, ce sont aujourd'hui 23 communes qui bénéficient de l'assistance du PNR. Ces communes se sont engagées au travers de la convention de gestion des

marais communaux à maintenir leurs marais en pâturage extensif accueillant des troupeaux de vaches et de chevaux provenant d'éleveurs différents. Ces troupeaux sont mélangés pour la saison de pâturage sur les marais non parcellisés.

Des *marais communaux* attractifs

En 2024, 111 éleveurs (du Marais et des territoires limitrophes) ont pu bénéficier de l'estive pastorale offerte par les *marais communaux* du Marais poitevin. Sur un total de 2.125 hectares, 3.391 bovins, 149 équins et 33 oies ont pu être accueillis pour pâturer. Ces différents troupeaux ont profité de la surveillance des écopasteurs sur 4 *communaux* : Curzon, Lairoux, les Magnils-Reigniers et Nalliers.

Les demandes de pacage sur les *marais communaux* sont chaque année plus importantes. Un succès que le PNR accompagne, en concertation avec les communes, les Chambres d'agriculture et la LPO mais un succès révélateur d'un manque plus général de prairies.

Parallèlement à l'accompagnement du développement du réseau de *marais communaux* en pâturage collectif, le PNR conduit avec les communes et les éleveurs une démarche pour diminuer le nombre d'animaux inscrits en estive. En effet les événements climatiques particuliers imposent de diminuer le nombre d'animaux afin d'assurer la ressource en herbe jusqu'au mois d'août, période durant laquelle la moitié des animaux rentrent dans leurs exploitations respectives. Cette baisse du chargement à l'entrée des

animaux permet par ailleurs de favoriser la nidification des limicoles.



Une estive 2024 écourtée par les aléas météorologiques

En 2024, la saison de pâturage a été notablement écourtée. Les entrées printanières, habituellement courant avril ont dû être retardées à cause des crues hivernales tardives. En fin d'année, les sorties des animaux ont été avancées à cause des crues automnales précoces.

De nouveaux aménagements pour l'élevage

Le Parc accompagne les gestionnaires, éleveurs et communes, pour préserver et valoriser les modes d'exploitation si particuliers de ces prairies naturelles humides car ce sont des écosystèmes exceptionnels et fragiles.

Ainsi, en 2024, le PNR a accompagné la réparation ou la création de 4 parcs de contention dans les *marais communaux* d'Angliers, de Lairoux, des Magnils-Reigniers et de Saint-Benoist-sur-mer.



Un abreuvoir a été installé sur le *marais communal* de Montreuil afin de pallier le manque d'eau pendant les périodes de sécheresse estivales.

D'autres nombreux travaux ont également été portés par les communes : la réfection du mur du Gorgeais de Lairoux a été terminée cette année, après 20 ans de travaux, des clôtures ont été refaites sur plusieurs *marais* et le système d'abreuvement a été financé par la commune d'Angliers sur leur *communal*.

Une aide diversifiée du PNR en faveur du pastoralisme et des *marais communaux*

Une aide administrative auprès des communes

Les communes du PNR ont été accompagnées dans la clarification de leur taxe de pâturage et dans la gestion courante des *marais communaux*. Un accompagnement spécifique a été réalisé pour la commune d'Aigrefeuille-d'Aunis qui a rejoint en 2024 le réseau des signataires de la convention de gestion des *marais communaux* du Marais poitevin. Un historique de la gestion du marais communal d'Aigrefeuille a été effectué, ainsi que la trame d'un règlement et des outils d'enregistrement leur ont été transmis.

Comme l'année 2024 correspondait à la seconde année d'engagement des mesures agro-environnementales (MAEC) avec de nouveaux engagements possibles concernant le curage des fossés et des mares et l'entretien de la trame arborée, le PNR a accompagné les communes pour la souscription de nouveaux contrats.

Un travail de concertation puis d'accompagnement des mises à l'herbe printanières

Les communes qui le souhaitent sont accompagnées chaque année (en janvier et février) par le PNR pour la préparation, avec les éleveurs et les partenaires concernés, des ouvertures des *marais communaux* et la mise à l'herbe des bovins et équins.

Le PNR veille ainsi au chargement en bétail des prairies, à la prise en compte du parasitisme et aux dates d'ouvertures des *marais communaux*. Communes, éleveurs et PNR recensent ensemble les éventuels travaux nécessaires.

En 2024, le PNR a assisté aux ouvertures printanières (avril) de 7 *marais communaux* : Nalliers, Le Poiré-sur-Velluire, Montreuil, Lairoux, Curzon, Les Magnils-Reigniers et Anais.

Une veille sanitaire sur les marais communaux

La présence de l'eau et le mélange des troupeaux peut favoriser le développement des parasites internes ou externes. Depuis de nombreuses années, dans le cadre la convention des *marais communaux* et en accord avec les services vétérinaires, les éleveurs et les communes, des protocoles stricts ont été mis en place pour éviter tout risque.

Les *marais communaux* situés en Charente-Maritime ne sont désormais plus touchés par la Grippe bovine (BVD). Les troupeaux sont à nouveau mis en commun comme auparavant. En revanche, la présence de la FCO8 et de la MHE (maladies virales transmises par moucheron piqueur) est désormais actée sur l'ensemble territoire. La FCO3 quant à elle est moins présente mais davantage néfaste. Au cours des différentes réunions de mise à l'herbe, les Groupement de défense sanitaire (GDS) ont incité, dans la mesure du possible et en fonction de la disponibilité des vaccins, à faire vacciner les troupeaux avant la mise à l'herbe.

Des animations pour faire découvrir aux scolaires, l'élevage, le pâturage collectif et les communaux

Des animations découverte ont été réalisées en 2024 pour les enfants des communes de Curzon, des Magnils-Reigniers et de Saint-Michel-en-l'Herm. Ce sont 78 élèves qui ont pu en profiter.

Les services du PNR proposent des animations auprès des scolaires pour faire découvrir l'histoire des marais communaux du Marais poitevin, leur richesse biologique et l'élevage à l'herbe... En 2024, la chargée de mission du PNR a sensibilisé 5 classes dans 3 écoles. Les élèves ont profité de 2 animations, 1 en salle et 1 sur le terrain, au cœur du *marais communal*.

La communication du PNR sur les marais communaux, le pastoralisme et l'élevage

Les *marais communaux* ont fait l'objet de nombreux supports de communication lors de cette année 2024 : articles de presse, vidéos, publications sur les réseaux sociaux... notamment, à l'occasion des ouvertures festives, au printemps.

Par ailleurs, les panneaux de présentation des *marais communaux* qui ont été créés et réactualisés en 2023 ont pu être posés au cours de l'hiver 2024-2025. Ces panneaux pédagogiques qui relatent l'histoire générale des *marais communaux* et mettent en valeur la biodiversité que l'on peut retrouver sur chacun d'entre eux, ont été distribués aux communes qui offrent désormais aux habitants et aux touristes de riches connaissances sur chacun des 22 *marais communaux* du réseau du PNR.



La valeur ajoutée PNR

L'ensemble des actions mentionnées ci-dessus ont été valorisées auprès des maires et élus référents au cours du Comité de Pilotage des marais communaux annuel qui s'est tenu le 14 novembre 2024. La présence de Lydie Bernard, Vice-Présidente du PNR du Marais poitevin.

Élevage à l'herbe

Aider et accompagner les éleveurs dans leurs pratiques durables

En tant que zone humide aménagée et exploitée pour ses ressources naturelles, le Marais poitevin présente des prairies naturelles caractéristiques. Véritable enjeu pour la biodiversité mais également véritable expression de la gestion durable du territoire, les prairies naturelles humides sont l'objet de toutes les attentions.

Le partenariat PNR et Chambres d'agriculture au profit des exploitants

Afin de soutenir l'activité d'élevage à l'herbe dans le Marais poitevin, l'animation des Mesures agro-environnementales (MAEC) est cadrée par une convention entre l'EPMP, la Chambre interdépartementale d'agriculture de Charente-Maritime / Deux-Sèvres, la Chambre régionale des Pays de la Loire et le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le PNR participe à l'animation du dispositif MAEC. En 2024, 3 réunions d'information ont été organisées en Vendée pour présenter les mesures MAEC et le déroulement des expertises. Ces temps d'échange permettent d'évoquer les problèmes rencontrés par les agriculteurs dans la mise en œuvre des cahiers des charges. Le PNR y présente également les enjeux biologiques du territoire et conseille les agriculteurs candidats aux MAEC aux côtés des Chambres d'agriculture.

Les parcelles éligibles sont les prairies permanentes présentes dans le périmètre du Projet agro-environnemental et climatique du territoire (PAEC MAPO). La mesure



« création de prairies » permet d'engager des prairies temporaires de moins de deux ans, déclarées prairies permanentes au terme de l'engagement MAEC, soit 5 ans. Les prairies drainées ne sont pas éligibles aux mesures « prairies humides ».

Les MAEC sont accessibles aux exploitations agricoles (principalement d'élevage) respectant les critères suivants :

- > respecter un taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les prairies à l'échelle de son exploitation,
- > avoir un diagnostic agro-environnemental de l'exploitation et mettre en œuvre le plan de gestion,
- > suivre une formation obligatoire au cours des deux premières années d'engagement.

Les MAEC, une aide financière qui consolide les pratiques d'élevage à l'herbe

En 2024, les demandeurs d'aides financières au titre des mesures agro-environnementales spécifiques au Marais poitevin (MAEC MAPO) ont construit leurs dossiers avec les Chambres d'agriculture pour la production du diagnostic agro-environnemental et du plan de gestion.

Le PNR intervient pour valider ces documents et réaliser l'expertise de terrain puis la cartographie des prairies engagées dans des mesures à enjeux environnementaux forts :

- > Préservation des milieux humides, Maintien en eau des zones basses de prairies (20 % jusqu'au 1 avril),
- > Protection des espèces, Mise en défens 10% minimum.

De nouvelles mesures ont été proposées aux éleveurs en 2024, il s'agit de mesures d'entretien des infrastructures agroécologiques (mesures IAE) :

- > Entretien des infrastructures agroécologiques - Ligneux,
- > Entretien des infrastructures agroécologiques - Mares,
- > Entretien des infrastructures agroécologiques – Fossés.

En 2024, ce sont 99 exploitations agricoles qui ont été expertisées (reprises de dossiers de 2023 + quelques îlots ou mesures IAE ainsi que de nouveaux dossiers).

Les agriculteurs du Marais poitevin qui s'engagent dans le dispositif MAEC le font pour une période de 5 ans et reçoivent une aide annuelle à l'hectare située entre 150 € et 358 € selon les mesures choisies. Un dispositif de soutien largement encouragé et soutenu par le PNR avec l'appui des Chambres d'agriculture.

Au total, les MAE liées aux prairies (1.869 hectares engagés en 2024) ont bénéficié aux agriculteurs du Marais poitevin à hauteur d'environ 374.000 € et à hauteur d'environ 90.000 €, grâce aux toutes nouvelles mesures IAE relatives à l'entretien des ligneux, des mares et des fossés.

Région	Nombre dossiers	ha expertisés
Pays de la Loire	64	1 372
Nouvelle Aquitaine	35	497
Total	99	1 869

Faciliter l'élevage en marais, une spécificité du PNR du Marais poitevin

Dans sa partie orientale, comme dans sa partie occidentale, le Marais poitevin est un territoire d'élevage à l'herbe (bovins et équidés). Le PNR est à l'écoute des besoins des socio-professionnels (éleveurs, pasteurs, vétérinaires...) et des acteurs qui œuvrent sur les prairies du territoire (communes, associations de préservation des espèces ou des milieux, associations culturelles, etc.).

En 2024, le PNR a conduit 14,7 km de travaux de clôture en complément de la restauration de marais en prairie, soit 12 exploitations agricoles concernées.

Au total, 95,34 ha de prairies ont été restaurées par le PNR sur 11 communes du Marais poitevin : Arçais, Niort, Prin-Deyrançon, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Bouillé-Courdault, Liez, Le Mazeau, Mouzeuil-Saint-Martin, Nalliers, Saint-Sigismond.



Ces chantiers de remise en état des parcelles se sont accompagnés de travaux de restauration du réseau hydraulique qui ont concerné 5.700 mètres de fossés tertiaires (hors périmètre d'intervention des Syndicats de Marais). Ces travaux de restauration comprennent l'élagage d'arbres en bordure de fossés pour permettre par la suite le curage du réseau.



7 communes du PNR ont bénéficié de cette remise en état des fossés tertiaires : Coulon, Niort, Saint-Hilaire-la-Palud, Bouillé-Courdault, Liez, Le Mazeau, Saint-Sigismond.

Le PNR a également permis la création d'un abreuvoir sur le *marais communal* de Montreuil.

La formation des exploitants agricoles et des gestionnaires de *marais communaux*

Dans le cadre des formations obligatoires liées au dispositif MAEC, le PNR a coconstruit avec les Chambres d'agriculture une formation sur la Valorisation agro-environnementale des prairies naturelles.



Les sessions de formation se déroulaient en deux temps.

> Un premier temps en salle permettait de revenir sur les cahiers des charges MAEC, la biodiversité du Marais poitevin, Natura 2000, l'OPN et l'impact des pratiques agricoles sur la phénologie des espèces.

> Le second temps se déroulait sur la prairie d'un éleveur afin de réaliser un diagnostic de fond prairial avec reconnaissance de la flore en petits sous-groupes.

En 2024, le PNR a accompagné la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et coconstruit 5 sessions de formation sur la valorisation agro-environnementale des prairies naturelles. 56 agriculteurs ont ainsi été formés.

Le PNR a par ailleurs dispensé ces formations aux élus et aux agents des communes possédant des *marais communaux* : 23 personnes ont ainsi été formées.

Renforcer la pratique du pâturage ovin

En 2024, le PNR du Marais poitevin a accompagné une exploitation agricole sur la commune de Saint-Georges-de-Rex pour la remise en prairie de 25 hectares de plaine à proximité de ses bâtiments d'élevage pour y pratiquer le pâturage tournant dynamique.

Des aménagements pastoraux (2.250 mètres de clôture) ont été mis en place pour pouvoir accueillir le cheptel ovin de cette ferme qui tend à s'accroître.

Ces aménagements pastoraux permettent parfois la reconquête d'espaces agricoles, le soutien aux fermes d'élevage ovin qui tendent à se développer sur le territoire et la préservation d'espaces prairiaux favorables à la biodiversité du Marais poitevin.

Perspectives

Plusieurs communes souhaiteraient valoriser et limiter l'entretien de certains espaces en expérimentant l'éco-pâturage sur des endroits tels que des bassins de rétention d'eaux pluviales comme sur la commune de Coulon que le PNR pourrait accompagner en 2025.

Agriculture durable

Les ressources agricoles du Marais poitevin mises en valeur

Le Marais poitevin est un territoire agricole, une terre d'élevage, de culture, de maraîchage... qui s'ouvre de plus en plus à de nouvelles pratiques durables et qui diversifie ses productions agricoles et agroalimentaires.

Le Parc naturel régional soutient l'évolution durable des exploitations agricoles et soutient les filières de production comme de distribution. Pour cela, le PNR travaille avec les exploitants et leurs représentants, il crée des temps d'échanges entre professionnels et avec les élus du territoire, il valorise les productions grâce à la marque Valeurs Parc naturel régional et il promeut les labels et les initiatives durables ainsi que les démarches plus globales de transitions écologiques, énergétiques et socio-économiques.

La Présidente de la Région Pays de la Loire à la rencontre d'un éleveur du PNR



Le 19 juillet 2024, Christelle Morançais, Présidente de la Région Pays de la Loire a été invitée à visiter une exploitation agricole située dans le PNR du Marais poitevin et

à échanger avec l'agriculteur.

La Présidente a été accueillie par Jérôme Biré, exploitant en polyculture élevage à Doix-lès-Fontaines. Éleveur de bovins (Blondes d'Aquitaine et Maraîchines), Jérôme Biré a partagé les difficultés qu'il rencontre face à la faible production de foin due à de longues crues hivernales et la nécessité pour lui d'irriguer ses cultures afin de garantir l'alimentation de son troupeau et diversifier sa production notamment.

Ce moment de rencontre et de dialogue direct sur le terrain, a également été l'occasion pour les élus locaux et régionaux d'échanger entre eux sur les problématiques agricoles et les difficultés auxquelles les exploitants sont confrontés :

- Lionel Pageaud, maire de Doix-lès-Fontaines,
- Michel Brossard, Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,
- Ludovic Hocbon, Président de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée,
- Lydie Bernard, Vice-présidente Région Pays de la Loire et Vice-présidente du PNR,
- Pascal Duforestel, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine auprès des marqués « Valeurs PNR du Marais poitevin »

Le 28 février 2024, à l'occasion du Salon international de l'agriculture, Alain Rousset, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et Guillaume Riou, le Vice-Président, sont venus à la rencontre des agriculteurs du PNR du Marais poitevin dont les produits marqués

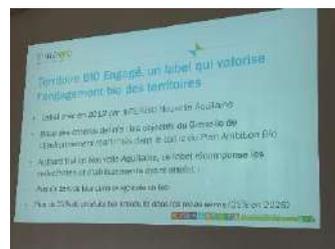


« Valeurs Parc naturel régional » ont été distingués.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin encourage les acteurs du territoire et les élus à agir en faveur de la filière Bio

Le Parc naturel régional du Marais poitevin fait la promotion de l'agriculture biologique en valorisant les produits Bio par le biais de sa marque Valeurs Parc naturel régional. Il encourage les acteurs de la Bio à agir sur le territoire et il incite les communes du PNR à obtenir le label « commune bio-engagée » délivré par Inter-bio Nouvelle Aquitaine et Inter-bio Pays-de-la-Loire.

Le 3 octobre 2024, la commune de Prin-Deyrançon a à son tour reçu le label « commune bio-engagée ».



A ce jour, 8 communes sont labellisées « Commune bio-engagée » sur le territoire du PNR du Marais poitevin : Saint Hilaire-la-palud, Mauzé-sur-le-Mignon, Magné, Niort, Coulon, Vallans, Prin-Deyrançon et la Rochénard (commune « associée »).

En faisant valoir la consommation de produits issus de l'agriculture dans leur cantine ou bien une part de leur territoire en agriculture biologique, les élus sont ainsi moteur du développement de la Bio, pratique favorable à la santé, à la biodiversité, à la qualité de l'eau...

Le Rallye bio et le label « bio engagé », 2 atouts pour dynamiser le territoire



Le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine a mis en place des rencontres auxquelles sont conviés les élus et les agents territoriaux en charge du développement économique, de l'agriculture, de la restauration collective... pour mettre en montrant les dynamiques de territoire en matière d'agriculture biologique et présenter les filières actuelles : le Rallye bio.

Cet événement, qui s'est déroulé dans le Marais poitevin le 3 octobre 2024, a été proposé en partenariat avec Agrobio Deux-Sèvres et Inter-Bio pour faire la promotion des actions engagées sur le territoire du PNR, partenaire de l'action.

Le Rallye bio était organisé en 4 étapes :

- > visite d'une exploitation à Saint Hilaire-la-Palud et présentation de la marque Valeurs Parc naturel régional,
- > visite du potager communal de Saint-Hilaire-la-Palud,
- > visite de la « Petite épicerie » du Vanneau-Irleau
- > remise du label « commune bio-engagée » à la mairie de Prin-Deyrançon.

L'objectif du Rallye bio est de faire prendre conscience des démarches de valorisation des produits locaux « de la fourche à la fourchette », en étant au contact direct des producteurs, des transformateurs, des distributeurs ou d'établissements publics, de faire découvrir comment différents types de structures dynamisent leur activité en alliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

«Les Maires pour la Planète», une association qui valorise l'engagements des communes dans les transitions

Créée en 2019, «Les Maires pour la Planète» réunit des élus locaux engagés dans la transition écologique. Reconnue d'intérêt général, l'association s'efforce de développer entre les élus de Charente-Maritime, Charente, Corrèze et Deux-Sèvres, un réseau centré sur les enjeux de les transitions écologiques, économiques, sociales...

Dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, 12 communes du PNR situées en Charente-Maritime, sont déjà engagées dans l'association : Aigrefeuille d'Aunis, Angliers, Cram-Chaban, Esnandes, La Ronde, Le Gué-d'Alleré, Longèves, Nuaille-d'Aunis, Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Jean-de-Liversay, Taugon et Villedoux.

Le 20 septembre 2024, la commune deux-sévrienne de Saint-Hilaire-La-Palud est la toute première commune du PNR et du Département à rejoindre « les maires pour la planète ! ».



Grâce à des démarches et des actions concrètes la commune a pu prétendre à la reconnaissance de l'association qui promeut les initiatives communales de transitions écologiques : cantine scolaire avec des produits locaux et bio (dont certains marqués Valeurs Parc naturel régional), développement d'énergies renouvelables, labels « bio engagé » et « station verte éco touristique », actions de préservation de la biodiversité (« jardin qui bourdonne »), mise en place de jardins partagés, de mobilité douce, valorisation du patrimoine lié à l'eau, végétalisation des espaces publics...

A ce jour, 13 communes du PNR sont des communes très actives en matière de transition et leur action est saluée par l'association «Les Maires pour la Planète».

Le cheptel de Baudets du Poitou confié au Conseil départemental de Charente- Maritime

Depuis 1979, le PNR du Marais poitevin pilote un Plan de sauvegarde du Baudet du Poitou, une des plus anciennes races d'âne au monde et race domestique emblématique du territoire mais fortement menacée de disparition.

Le PNR, les Haras nationaux, les centres de recherche, les collectivités, les associations d'éleveurs et les producteurs ont combiné, depuis plus de 45 ans, leurs efforts de sauvegarde et de valorisation du Baudet du Poitou mais aussi du Cheval de trait mulassier poitevin et de la Mule poitevine (produit d'un âne et d'une jument).

Aujourd'hui, après plus de 4 décennies d'expérimentation, Le Baudet du Poitou est considéré comme sauvé.

En 2024, le PNR du Marais poitevin a donc engagé la reprise progressive de son cheptel conservatoire de Baudets du Poitou par le Département de Charente-Maritime, gestionnaire de l'Asinerie nationale de Dampierre-sur-Boutonne.

Un partenariat de longue date entre le PNR du Marais poitevin et le Département de Charente-Maritime qui va pouvoir poursuivre le soin qu'il apporte déjà aux Baudets tout en valorisant ce patrimoine agricole, génétique et culturel exceptionnel du centre ouest de la France.

Axe 1

Agir en faveur d'un marais dynamique

La richesse du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par certaines activités humaines du territoire. Par conséquent, le PNR porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux. (Charte, p. 22)

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de son économie. Pour autant, il convient d'accroître les retombées générées, dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps



Itinérance douce

Diversité et attractivité touristiques

Tourisme | Marque « Valeurs PNR »



MESURE 4 > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

MESURE 5 > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

MESURE 6 > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion



Itinérance douce

Promouvoir et favoriser les modes doux de déplacement

Soucieux de développer l'écotourisme par le développement des déplacements dits doux, le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables et nautiques (labels, cartes), favorise l'accès à l'information et la lisibilité sur le terrain (balisage), valorise l'accueil et la qualité des prestations qui sont proposées par les prestataires du territoire et assure l'édition, la vente et la promotion des outils de découverte (cartes) et des sites d'information (sites internet par exemple).

Le Marais poitevin, destination vélo !

Promotion des itinéraires cyclables balisés

Le PNR du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Vélodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».



Ces différents itinéraires cyclables sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ». Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2024, 3.285 cartes et 834 jaquettes ont été vendues.



Les 31 boucles cyclables sont également promues sur les sites www.ignrando.fr et www.cirkwi.com où l'on peut, soit imprimer la randonnée choisie, soit télécharger les traces gpx, afin d'avoir toutes les informations sur son téléphone portable. En 2024, sur Ignrando, les parcours ont été vus 18.771 fois. Les plus consultés ont été les circuits « Les Vals d'Autise » au départ de Maillezais, « les Ecluses » entre Maillé et Damvix et le circuit 2 dans le secteur de Saint-Hilaire-la-Palud et Arçais. Sur le site Cirkwi, on dénombre 9.708 fiches consultées.



Inauguration et promotion de la Vélidéale, la véloroute à travers 4 PNR

La récente véloroute « la Vélidéale » qui relie le Lac de Vassivière à Saint-Nazaire, connecte 2 régions, 6 départements et 23 communautés de communes et agglomérations.



Elle traverse pas moins de 4 Parcs naturels régionaux : Millevaches, Périgord-Limousin, le Marais poitevin et la Brière (et, en projet, le futur PNR de Gâtine poitevine).

Chaque collectivité contribue à un budget commun sur 3 ans et participe aux réunions techniques et aux comités de pilotage.

En 2024, la mise en œuvre des actions de promotion s'est poursuivie avec la mise en ligne du site internet (comprenant notamment des pages dédiés sur les Parcs et sur la faune et la flore) et la réalisation d'une mission photo.



Chaque département a également organisé un temps fort pour la mise en service de cette



véloroute. Le PNR du Marais poitevin était présent à celui des Deux-Sèvres qui s'est tenu le 8 juillet, à Echiré.



L'expédition fluviale dans le Marais poitevin

Avec la mise en navigabilité de la Sèvre niortaise et ses affluents une centaine de kilomètres est ouverte à la navigation depuis 2023 : une soixantaine sur la Sèvre niortaise entre Niort et Marans et une quarantaine sur ses affluents en aller-retours (Canal du Mignon, de la Jeune Autise et de la Vieille Autise).

Le tourisme *fluvestre* (contraction de *fluvial* et de *terrestre*) définit un tourisme entre terre et fleuve. Les objectifs du développement de cette offre de tourisme sont pluriels. Il s'agit d'offrir la possibilité de relier Niort à La Rochelle par le Marais et de proposer une nouvelle activité touristique attractive et respectueuse de l'environnement.



Grâce à des travaux de restauration des équipements, la Sèvre niortaise affirme son rôle d'épine dorsale du Marais et s'inscrit durablement dans l'offre écotouristique française. La possibilité d'embarquer les vélos sur les bateaux de location renforce cette notion d'écotourisme intermodal.

L'offre de tourisme *fluvestre* dans le Marais poitevin est le résultat du travail d'un collectif inédit d'acteurs multi-structures (PNR, Etat, collectivités, Offices de Tourisme). Elle s'inscrit dans la charte du PNR : déconcentrer l'activité et créer un lien entre les différents univers : marais mouillés, marais desséchés et littoral. Elle est un magnifique trait d'union entre les différents espaces et crée une attractivité économique.



L'innovation et l'expérimentation sont au cœur des missions des Parcs naturels régionaux. En ce sens, le PNR du Marais poitevin a porté la

conception et la mise en œuvre de l'offre, l'animation du collectif et la fabrication des bateaux électriques (spécialement conçus pour la Sèvre niortaise) dont il est propriétaire.

Tout au long de l'année 2024, le PNR a poursuivi le pilotage technique du projet aux côtés des partenaires en traitant les différents sujets relatifs aux infrastructures créées



(pontons, équipements, fonctionnement, suites du marché de travaux...) et aux bateaux habitables dont il est propriétaire (entretien à l'hivernage, ajustements divers, suivi de la concession de service pour l'exploitation...).

Pour promouvoir cette nouvelle activité, le PNR a piloté un comité technique constitué de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), de Charentes-Tourisme, du service Tourisme du Conseil départemental des Deux-Sèvres, de Vendée Expansion, des services tourisme des Communautés de communes Aunis Atlantique et Vendée Sèvre Autise, de la Communauté d'Agglomération du Niortais, des offices de tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin, Vallée de la Sèvre niortaise, Vendée Grand Sud et Sud Vendée Littoral.

Avec l'aide d'une agence, des supports de communication et un plan de communication pour le lancement de l'activité ont été créés. Les outils suivants ont été réalisés :



- une carte trilingue (français, anglais, allemand) ; document d'appel présentant l'activité et le linéaire ;
- un dossier de presse de 12 pages à destination de la presse locale, nationale et spécialisée tourisme et fluvial. Il existe en 3 langues (français, anglais, allemand) ;
- une série de photos présentant le bateau et la vie à bord mais également toutes les activités que l'on peut pratiquer à terre : randonnée, visites de sites, de villages... ;
- une quinzaine de vidéos : un clip de 2 minutes, dix vidéos format Story (15 secondes), cinq vidéos format Reels (45 secondes) ;
- un guide fluvial sur la Sèvre niortaise de 70 pages avec les éditions du Breil.



L'ensemble de ces supports sera présenté à la presse au début de l'année 2024.





Des outils pour observer la fréquentation

Un éco-compteur

Le PNR a investi dans un éco-compteur pour bénéficier de chiffres de fréquentation sur l'itinéraire Vélo Francette. Cet outil a été installé le 3 mai 2022 sur la commune du Vanneau à proximité de la passerelle qui enjambe la Sèvre niortaise et permet de rejoindre la région Pays de la Loire. En 2024, 57.602 randonneurs ont emprunté cet itinéraire (+ 9% par rapport à 2023) avec un jour de pointe le 9 mai (810 passages).



Des balisages entretenus sur l'ensemble du territoire

Enfin, le PNR assure l'entretien du balisage de ces circuits en Vendée (390 bornes) et a mandaté l'association d'insertion Nature Solidaire pour l'entretien des balises de signalisation nautique : 320 balises sur un territoire allant de Marans à Niort.

Un accès à la plateforme web Outdoorvision

Pour compléter les données de fréquentation des sentiers de randonnée, le PNR a contractualisé avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour bénéficier des données qui remontent sur la plateforme en ligne Outdoorvision via les appareils connectés (montre et téléphone portable) des coureurs, randonneurs et cyclistes.



La plateforme Outdoorvision a pour finalité de faciliter l'aide à la décision des territoires dans leurs politiques de :

- comptage et de gestion des flux des pratiquants,
- aménagement des sites de pratiques outdoor,
- protection des espèces et milieux fragiles,
- respect de la propriété privée,
- sécurisation des lieux de pratiques,
- observation et d'évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires outdoor.

La convention passée par le PNR est d'une durée de 3 ans et lui permet d'avoir accès aux données jusqu'à fin 2025.

Cet outil permet également de visualiser les sentiers les plus fréquentés, les points de départ, d'arrivée et de pause des usagers, des données qui pourront être précieuses pour définir des aménagements futurs.

Diversité et attractivité touristiques

Valoriser une offre touristique toujours plus variée

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le Marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

Les activités du Marais poitevin sur une seule carte

La carte touristique (interrégionale) du Marais poitevin éditée par le PNR grâce au soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire. Éditée à 25.000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le PNR du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë

ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux.

Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest, la carte est le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, tous les prestataires, toutes les offres... et, ce, en toutes occasions.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et les sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement touristique (ADT) pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et en allemand.

Un magazine de la destination touristique

Le PNR dispose de son magazine de promotion de la destination touristique : « Le Marais poitevin au fil de l'eau ». Il est distribué lors des bourses d'échange organisées par les organismes touristiques (ADT et Offices de Tourisme) et mis à disposition des prestataires touristiques ou organisateurs de manifestations (salons, festivals...).



Une carte nautique

Le PNR du Marais poitevin édite depuis 2001, en partenariat avec l'Institut Géographique National, une carte nautique qui répertorie les voies d'eau balisées et utilisables pour les randonnées en canoë ou en barque sans guide. Cette carte, vendue dans les Offices de Tourisme, rencontre un franc succès. Au 31 décembre 2024, 400 cartes avaient été vendues.



Un guide ornithologique « à vol d'oiseaux »

Le Marais poitevin est un site ornithologique d'exception avec la baie de l'Aiguillon. On recense près de 340 espèces d'oiseaux qui sont présentes dans le territoire selon les périodes de migration. Le tourisme ornithologique est une niche qui est à développer. Pour inciter les néophytes à venir observer les oiseaux dans le Marais, de nombreux observatoires ou plateformes ont été aménagés.

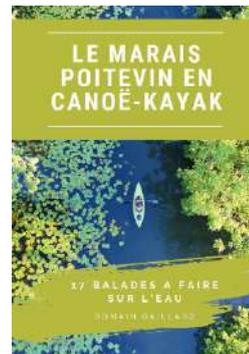


Depuis 2007, le PNR édite un document à destination de ces touristes, afin de les aider à organiser leur venue pour observer les oiseaux : on y trouve les lieux d'observation, leur accès mais aussi des informations sur les espèces présentes

et les périodes d'observation. Des aquarelles et de nombreuses photos illustrent et présentent les oiseaux. Le guide ornithologique est en vente dans 10 lieux différents répartis sur l'ensemble du territoire (Offices de tourisme et sites de visite).



Un nouveau guide « Le Marais poitevin en canoë-kayak »



En 2024, le Parc a accompagné techniquement et financièrement Romain Gaillard pour la réalisation d'un guide proposant des balades en canoë dans le Marais poitevin. 17 circuits sont ainsi présentés, de Bazoin à Niort en passant par Damvix, Coulon ou encore Maillé, avec de nombreuses informations

techniques comme les lieux d'embarquement possible, la réglementation ou encore le balisage. Soit un total de 135 kilomètres de canaux et voies d'eau à parcourir. Il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux : de la balade d'1h30 à la journée.

Pour chaque balade : le kilométrage, une carte et des indications précises sur le tracé. Un guide illustré par les photographies de Romain Gaillard, prises lors de ses nombreuses sorties et complété par des informations sur le patrimoine naturel, historique et patrimonial du Parc du Marais poitevin.

Ce livre est en vente dans les Offices de Tourisme du territoire et sur la boutique du blog du Marais poitevin géré par Romain Gaillard.

Une série de posters

En complément de l'édition du magazine, le PNR a réimprimé, pour la troisième fois, une série de 10 posters qui présente soit les paysages du Marais poitevin (marais desséchés, marais mouillés et littoral), soit la faune (Hibou

des marais, libellule), soit la flore (Iris spuria, Marsilée à quatre feuilles). Ces posters sont mis à disposition des partenaires du PNR : Offices de Tourisme, ADT, Comités régionaux du Tourisme, collectivités, structures touristiques.

Parc naturel régional du Marais poitevin



www.parc-marais-poitevin.fr : le site internet, porte d'entrée du Marais poitevin

Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du Parc naturel régional est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité et de paysages exceptionnels.

Plus de 190 parcours de randonnée, pédestre, cyclable ou équestre y sont présentés (données des Offices de Tourisme ou des Comités régionaux du Tourisme).



Une nouvelle rubrique a été ajoutée : « les expériences à vivre » : 5 articles qui donnent envie des idées pour organiser son

séjour en fonction de 5 thématiques : le vélo, la barque et le canoë, la découverte nature, les sites de visite incontournables, les hébergements.

Depuis 2024, le gestionnaire de statistiques Google Analytics ne permet plus d'obtenir les données globales de fréquentation des sites internet. Cela est dû aux paramétrages des cookies et au fait que de nombreux internautes les refusent (un sur deux environ) : les données

ne remontent donc plus automatiquement sur Google Analytics et nous ne disposons plus que d'informations partielles. En 2024, le trafic du site a été 257.000 sessions par 257.000 utilisateurs, et 835.000 pages vues.

Un blog pour donner envie de venir séjourner dans le Marais poitevin

Afin de faire connaître et de présenter la richesse et la diversité des offres de tourisme dans le Marais (promenade en barque, la carte touristique, les hébergements, quelques espèces phares...), le PNR anime un blog associé au site internet « Destination Marais poitevin ».

A ce jour, on dénombre 85 articles sur le blog (www.parc-marais-poitevin.fr/blog). Tous traduits en anglais, ils apportent aux internautes de l'information concrète sur la destination touristique Marais poitevin.

Voici quelques articles publiés en 2024 :

- > *La Vélidéale, une nouvelle véloroute pour les amoureux de la petite reine,*
- > *Le guide « Le Marais poitevin en canoë-kayak » : 17 balades pour parcourir le Marais au fil de l'eau,*
- > *Des prestataires qui s'engagent en faveur de la replantation des arbres dans le Marais poitevin en partenariat avec la Fondation du Patrimoine,*
- > *Un puzzle au profit de la replantation des frênes têtards dans le Marais avec la Fondation du Patrimoine,*
- > *Les éditions touristiques du Parc du Marais poitevin.*

Les sports de nature à l'honneur dans les 5 PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place une démarche au bénéfice du développement des sports de nature sur les territoires des 5 Parc naturels régionaux néo-aquitains : les Landes de Gascogne, le Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, le Médoc et le Marais poitevin.



L'objectif de la démarche régionale « Parc attitude » est d'accompagner les Parcs naturels régionaux en matière de sports de nature ainsi que les acteurs professionnels exerçant sur ces territoires. La Région souhaite impulser la structuration de l'offre, des démarches en faveur du développement de ces pratiques en cohérence avec la

protection de la nature, la conciliation des usages et l'accès raisonné aux milieux naturels de qualité.

Les outils pour les professionnels

Pour mener ce projet, chaque Parc dispose des outils suivants :

- > une malle événement (composée de tout ce dont les organisateurs ont besoin pour leurs événementiels sportifs : banderoles, bâches, fléchage, chasubles de sécurité...),
- > un kit de communication comprenant des vidéos et un dépliant. Ces supports de communication sont destinés à informer les pratiquants qui n'ont pas les codes, qui sont dans une logique de consommation d'espaces de plein air sans avoir conscience de l'impact généré. Porteurs de messages positifs, les vidéos et le dépliant favorisent un contexte d'attentions spécifiques aux bonnes pratiques.
- > un guide d'accompagnement et une charte d'engagement qui seront remis aux organisateurs de manifestations partenaires.
- > un conventionnement Inter-PNR et avec les ligues régionales qui traduit une volonté de rapprochement avec le mouvement sportif (fédérations, ligues, clubs). Les conventions devraient être signées durant le premier semestre 2024.

Les événements 2024

Dans le Marais poitevin, 2 événements « Parc Attitude » ont été organisés :



> le 16 juin : la Descente de la Sèvre à nage à Niort : une centaine de participants était présente à cette randonnée nautique sur une distance de 500, 2000 ou 4000 m au choix.

> le 5 octobre : dans le cadre de l'Atlé Forme Tour Patrimoine proposé par la Ligue d'Athlétisme de Nouvelle-Aquitaine, le club d'athlétisme de Surgères a organisé une journée de marche et marche nordique à Coulon. La balade était suivie d'une visite de la Maison du Marais poitevin et d'une dégustation de produits marqués Valeurs de la crèmerie de Coulon.



Une cinquantaine de personnes ont ainsi pu découvrir le patrimoine du Marais poitevin lors de ces deux demi-journées.

Tourisme | Marque « Valeurs PNR »

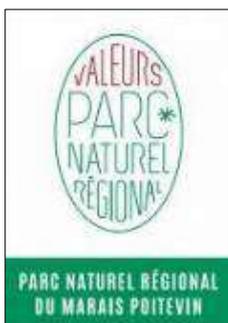
L'engagement des prestataires pour la mise en valeur du territoire et le respect des valeurs du développement durable

Déployée à l'échelle nationale, la marque développée au sein du réseau des Parc naturels régionaux de France garantie l'engagement des prestataires pour la mise en valeur de leur territoire et le respect des valeurs du développement durable.

4 référentiels et 39 structures touristiques marquées dans le Marais poitevin

Au 31 décembre 2024, en matière touristique, le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose de 4 référentiels de la marque Valeurs Parc naturel régional :

- les hébergements (meublés et chambres d'hôtes),
- les sites de visite et de découverte,
- la promenade en barque ou à vélo guidée,
- les séjours.



Cela porte à 39 le nombre de structures touristiques marquées dans le PNR du Marais poitevin :

- 23 hébergements,
- 7 sites de visite,
- 5 promenades en barque guidée
- 1 balade à vélo guidée
- 3 séjours.



La commission « marque » du PNR

Le processus d'attribution de la marque demande de correspondre à un cahier des charges exigeant, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux : ancrage territorial, forte dimension humaine et protection de l'environnement. Cette marque n'étant pas un label de qualité, il est demandé aux prestataires des prérequis comme la marque Qualité Tourisme ou un minimum de 2 étoiles (ou équivalent en « épis » pour les Gîtes de France ou en « clés » pour Clévacances) pour les hébergements.

Une commission d'élus du PNR du Marais poitevin examine les candidatures et attribue la marque et le conventionnement.

En 2024, la commission a permis :

- de marquer 1 nouvelle structure touristique,
- de réauditer 7 prestations ; toutes ont vu l'octroi de la marque reconduit pour 5 ans.

Pour les activités et les sites de visite, les pré-requis vont être revus en 2025 car la marque Qualité Tourisme ne sera pas maintenue au-delà de 2026. De nouvelles structures pourront ainsi prétendre à la marque dès l'année prochaine.

Des actions de mise en valeur et de promotion de la marque « Valeurs PNR »

Tout au long de l'année, le PNR anime le réseau des prestataires touristiques marqués « VPNR » et met en œuvre un programme d'action :

> des actions de communication presse :

Le Parc a organisé une conférence de presse le 16 juin à l'embarcadère des Ecluses de Bazoin à La Ronde pour le lancement de la saison touristique des structures touristiques marquées.



Une douzaine était présente à ce temps de promotion qui a permis l'édition d'articles sur la presse quotidienne régionale, sur le site du Parc et de la Fédération des Parcs et sur les réseaux sociaux.

> des actions de communication « papier » :

- la carte touristique avec, au verso, la présentation de la marque et des marqués mise à jour tous les ans,
- le magazine « inspirations au fil de l'eau » avec les « Plus Parc » et la mise en avant des marqués,

- le document de présentation de la marque dans le Marais poitevin qui comprend : une présentation de ce qu'est la marque au niveau national, de ce qu'est la marque dans le Marais poitevin (référentiels déployés, structures marquées...) et une présentation des actions mises en place ces dernières années sur le territoire (communication, actions en faveur de la biodiversité...).



> des actions de communication « digitale » :

- sur le **site internet institutionnel du PNR** avec mise à jour régulière des informations, mise en ligne de portraits, d'articles, d'actualité :

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/presentation-de-la-marque-valeurs-parc>,

- sur le **site de la destination touristique Marais poitevin** qui comprend un blog et des articles présentant les structures marquées : <https://www.parc-marais-poitevin.fr/>,

- sur le **site de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France** avec une présentation de chaque prestataire marqué : <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/valeurs-parc>,

- sur le **site « Valeurs Parc » de la Fédération des PNR**, des « articles portraits » des marqués ; par exemple : <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/valeurs-parc/jeremy-entre-passion-partage-et-decouverte-du-marais-poitevin>,

- sur les **réseaux sociaux** : le PNR diffuse des posts sur les marqués (1 par semaine du printemps à l'automne), relaie les posts des marqués et produit des posts sur les actions, les événements, les points presse, les émissions...

Facebook : <https://www.facebook.com/parcmaraispoitevin>

X : <https://twitter.com/pmaraispoitevin>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/79713032/admin/>

Instagram : <https://www.instagram.com/parcmaraispoitevin/?hl=fr>

> des actions de communication visuelle :

En 2024, le PNR a également financé la réalisation de portraits photos et d'articles pour 10 bénéficiaires de la marque.



> des actions de formation :

Les 26 et 27 mars 2024, le Parc a organisé pour les marqués « Tourisme » une formation de 2 jours pour mieux connaître le Marais poitevin. Les objectifs de ce stage sont :

- de (re)découvrir le Marais poitevin dans sa globalité (paysages, sites de référence...),
- d'acquérir des repères sur les thématiques historique, hydraulique, géologique, culturelle, écologique, économique et architecturale du Marais,

- de connaître la structure Parc naturel régional,

- de partager des expériences et outils de diffusion des connaissances.

4 hébergeurs et saisonniers de site de visite étaient inscrits à ce temps d'information et de formation sur le Marais et ses patrimoines.



Axe 1

Agir en faveur d'un Marais dynamique

Si l'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles. Il convient donc de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses.

Le PNR conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Favoriser l'Émergence d'activités Économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales



Marque « Valeurs Parc »

Ressources | Peuplier

Climat | Énergies

Climat | Adaptation



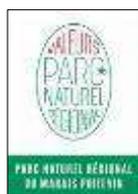
MESURE 7 > Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8 > Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

Marque « Valeurs Parc »

La marque qui valorise les acteurs économiques responsables, engagés pour le développement du territoire

La marque « Valeurs Parc naturel régional », a été créée et mise en place au niveau national par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France puis est déclinée localement. Elle valorise les produits, savoir-faire ou services proposés par les acteurs locaux, à condition de s'engager à respecter des critères de préservation de l'environnement, de favoriser le bien-être des femmes et des hommes qui œuvrent ainsi pour l'économie locale.



Le PNR du Marais poitevin s'est engagé en 2016 dans la démarche de marquage afin de soutenir les activités économiques existantes et identitaires de son territoire, notamment celles qui valorisent directement ou indirectement les ressources locales.

Le développement et l'animation du réseau des professionnels marqués

Le PNR du Marais poitevin anime le réseau des professionnels marqués Valeurs Parc. Il met à disposition des professionnels marqués un ensemble d'outils leur permettant d'être ambassadeurs de la Marque et du Marais poitevin : un kit-jeux sur le Marais poitevin, des hôtels à insectes, des écoproverbes et des panneaux de sensibilisation. Il propose également des formations pour une meilleure connaissance du Marais poitevin mais aussi sur des thématiques comme la faune et la flore. En tant que structure marquée, les socio-professionnels peuvent bénéficier d'une aide technique et financière concernant des aménagements (mare, nichoir...) pour renforcer la biodiversité ou des projets de plantations.

En 2024, le PNR a poursuivi le déploiement de la Marque sur son territoire par le développement de 3 nouveaux référentiels :

- la production de volailles Bio (poules pondeuses et poulets de chair)
- la production viticole Bio
- la fabrication de barques traditionnelles en bois (artisanat).

Le PNR a également travaillé sur l'évolution du référentiel « site de visite » en intégrant les Réserves Naturelles (Nationales, Régionales et Espaces Naturels Sensibles) dans les pré-requis.

Au 31 décembre 2024 :

- 18 référentiels sont donc actifs (validés par la Fédération des Parcs) dans le PNR du Marais poitevin : 9 en agriculture, 4 en tourisme et 2 en artisanat.
- 100 prestations étaient marquées : 57 en agriculture, 39 en tourisme et 4 en artisanat.

En 2024, le PNR a assuré la promotion de la marque et des entreprises marquées via de nombreux supports de communication



: site internet, réseaux sociaux, éditions du PNR : carte touristique, magazine de la « destination Marais poitevin » et catalogue des professionnels marqués dans le Marais poitevin (papier et numérique). Il a également conduit ou accompagné différentes actions audiovisuelles dont une conférence de presse à Vouillé-les-Marais, pour la remise de la Marque « Valeurs » au premier producteur de safran du Marais poitevin (référentiel cueillette).

La marque pour les produits agro-alimentaires

En 2024, le Marais poitevin a poursuivi un travail technique engagé par la Fédération nationale des PNR pour faire évoluer le référentiel-cadre agricole de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Dans les faits, cela s'est concrétisé par la rédaction et validation d'un référentiel cadre dédié à la production de volailles intégrant les poules pondeuses et les volailles de chairs (poulets, dindes, canards...).

Le PNR du Marais poitevin a également poursuivi le travail d'information et de mise en relation des professionnels marqués avec les structures en charge des Projets alimentaires territoriaux (PAT) dans lesquels il est partie prenante.

L'information sur la stratégie de marquage des produits agro-alimentaires locaux respectant les cahiers des charges de « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin » est également diffusée par le chargé de mission auprès d'interlocuteurs intéressés par la démarche, notamment d'autres PNR ou des étudiants (science Po Paris, étudiants Polytech Tours, BTS du Lycée Agricole de Pétré à Sainte Gemme-la-Plaine...).

Animation et valorisation de la filière peuplier

La question de la ressource en peuplier est de plus en plus prégnante dans le Marais poitevin. D'une part, parce qu'elle diminue – les arbres sont vieillissants – et parce que les exploitants rencontrent des difficultés d'exploitation spécifiques au Marais (acheminement, stockage...); d'autre part, parce que les peupliers sont partie intégrante du paysage du Marais poitevin, notamment à l'Est du territoire, dans le Site classé et dans les territoires limitrophes. Enfin, le défaut de replantation engendre une érosion de la trame arborée du Marais qui pourrait fragiliser l'économie forestière et l'activité des industriels du peuplier.

Le Plan d'action peupliers

Le PNR accompagne les propriétaires et les professionnels de la filière peuplier afin soutenir leur activité économique mais aussi de soutenir l'agroforesterie et l'activité agricole locale, de maintenir les paysages emblématiques du territoire et de préserver la biodiversité associée. Face à ces enjeux complexes (socio-économiques, paysagers et environnementaux), le PNR du Marais poitevin a mis en place un plan d'action qui se décline en plusieurs points :

(1) Étudier et mettre à jour les données sur la ressource populicole

En 2024, la mise à jour de l'inventaire de la ressource peuplier a été réalisée. La première étude avait été commandée à l'IGN en 2016-2017. Sur le même principe, de détection des surfaces par l'IGN puis d'analyse des orthophotographies suivant les données disponibles par département, la ressource a été estimée sur les périodes 2019-2021 et 2022-2024.

(2) Inciter à la plantation :

Le PNR accompagne les propriétaires fonciers dans le montage de leur projet de plantation de peupliers (conseils, demande de subvention par les dispositifs d'aides régionales et locales, montage des dossiers de demande d'autorisation...). Le PNR travaille sur ces sujets avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF), les Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine (financeurs), le Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (SPFMP), les pépiniéristes locaux et les exploitants.



(3) Valoriser la filière populicole :

Pour ce faire, le PNR assiste les propriétaires dans la vente de leurs arbres, fait le lien entre propriétaires, planteurs et exploitants et assiste les exploitants forestiers qui

interviennent sur le territoire pour faciliter leur activité, tout en préservant les voies d'accès aux zones de stockage. Le PNR s'attache également à valoriser une populiculture durable en s'appuyant sur la charte de bonnes pratiques locales.

(4) Assurer la desserte populicole (accès, transport...):

Le PNR favorise la mise en œuvre des schémas de desserte communale et il élabore les programmes de travaux d'amélioration de la desserte forestière avec les acteurs compétents (commune, intercommunalités...). Le PNR travaille également avec les Syndicats en charge des chemins : le Syndicat de desserte par voie de terre des Marais mouillés et le SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon), les communes et les services concernés de la Préfecture 79.

(5) Faire connaître la populiculture dans le Marais poitevin

Le PNR participe ou organise des événements en lien avec le monde de la populiculture afin de faire connaître l'activité de l'ensemble de la filière et son importance dans le Marais poitevin. Ses services assurent également le suivi des sujets forestiers dans les PNR.

La mise à jour de l'inventaire de la ressource en peuplier

L'analyse des résultats de l'inventaire de la ressource en peuplier du Marais poitevin montre que la diminution de la ressource, envisagée par les industriels depuis plusieurs années se confirme. Le nombre de peuplier diminue et l'âge de la ressource globale augmente.

On prélève plus d'arbres que l'on n'en replante, néanmoins l'analyse comparée des peupleraies et des arbres en alignement montre que la proportion d'arbres d'alignement a tendance à se stabiliser.



La saison de plantation 2024-2025 et le nouveau dispositif en Pays de la Loire



La saison de plantation de l'hiver 2024-2025 a été marquée par le report de plusieurs chantiers de l'année précédente, en raison des conditions climatiques difficiles et de nombreuses crues durant l'hiver 2023-2024.

Le bilan provisoire des peupliers plantés en 2024 est de 5.541 arbres dont 2.929 arbres en alignement et 1.783 arbres en peupleraie.

Sur l'ensemble des projets accompagnés par le PNR, la majorité concerne les plantations en alignements (14 projets) et les plantations avec protection pour les bovins (9 projets). Ces projets font l'objet d'une subvention spécifique au territoire de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En 2024, 3 propriétaires ont été accompagnés par le PNR dans leurs demandes d'autorisations pour la plantation de peupleraies.

Le programme de travaux de desserte forestière

Le schéma de desserte forestière sur le territoire du Marais poitevin est un document cartographique regroupant l'ensemble des équipements de desserte (voiries, ouvrages, places de dépôt...). Il a pour objectif de proposer une solution d'exploitation à toutes les parcelles de la zone d'étude (soit 32 communes).

Une partie de ces équipements existe déjà et est fonctionnelle, une part importante est à restaurer ou à aménager et il reste des secteurs sur lesquels un besoin de création de nouveaux équipements se fait sentir. Parfois les exploitants forestiers investissent dans du matériel permettant le franchissement de voies d'eau pour pouvoir exploiter des îlots de peupleraies.



En 2024, la première phase de travaux de desserte forestière a été estimée sur 12 communes du Marais.

Cette première estimation a fait l'objet d'un dépôt de deux dossiers de demande répondant à l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine et du FEADER. Le montant total s'élève à 1.000.000 d'euros de travaux, scindé en 2 dossiers : un dossier regroupant les communes du Syndicat de desserte par voie de terre des Marais mouillés pour un montant à 700.000 € et un dossier pour le SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon à 300.000 €.

La commission internationale du peuplier à la rencontre du Marais poitevin

La commission internationale du peuplier (CIP) a été accueillie pour son pré-tour de terrain, dans le Marais poitevin. Cette commission se réunit tous les 4 ans et elle était venue en France la dernière fois en 1957. Le Conseil National du Peuplier était chargé de l'organisation de l'ensemble du séjour et le PNR du Marais poitevin les a accueillis pour une journée de visite de terrain sur la commune de Sansais La Garette et Le Vanneau-Irleau afin de leur présenter 3 sujets :



- > l'exploitation des arbres par voie d'eau,
- > la populiculture dans le Marais poitevin avec sa spécificité d'alignement,
- > la biodiversité en lien avec le système agroforestier prairies/peupliers.

Une cinquantaine de personnes : scientifiques, chercheurs, personnalités politiques de 29 pays différents étaient présents pour appréhender les enjeux de cette ressource sur le territoire du PNR (le 18 octobre 2024).

L'accompagnement du PNR

Le PNR du Marais poitevin est présent auprès du Syndicat des propriétaires fonciers notamment lors de son assemblée générale annuelle. Il l'accompagne pour présenter à ses adhérents les différents dispositifs d'aides à la plantation et pour former les propriétaires de peupliers à l'entretien de leurs arbres en partenariat avec le CNPF.

Le PNR assure également une veille sur les certifications existantes (PEFC/FSC...) dans l'objectif de pouvoir accompagner les propriétaires mais aussi les communes.

En 2024, la commune de Sansais – La Garette a été accompagnée lors de son audit PEFC, notamment pour la livraison des pièces justificatives nécessaires à la certification.

Œuvrer pour les économies d'énergies et un mix énergétique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une bonne alimentation en soleil et en vent et dispose de surfaces agricoles importantes. Ces ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que de nombreux porteurs de projets souhaitent valoriser. Le Marais poitevin est également un territoire à forts enjeux paysagers et environnementaux, qui se traduisent notamment par des protections réglementaires européennes, nationales et locales.

Le Parc, conformément à sa charte, a pour mission d'assurer le développement durable de son territoire, en conciliant la préservation de la zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages, tout en contribuant à la transition énergétique.

Vers une stratégie énergétique territoriale collective

Une diminution des émissions de GES et une augmentation des productions d'énergie renouvelable

Les objectifs fixés par la loi Climat-énergie sur la transition énergétique en 2030 visent à réduire la consommation énergétique finale de 20 % et à porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale.

A l'échelle du Parc naturel régional du Marais poitevin, les émissions totales de GES (tous secteurs confondus) ont diminué de 8 % entre 2015 et 2019. La baisse des émissions de GES entre 2019 et 2020 est de 12 %.

La production d'énergies renouvelables a évolué de 595 GWh en 2015 à 848 GWh en 2020, soit une hausse de 35 % entre 2015 et 2020 :

- la production d'énergies renouvelables d'origine thermique a augmenté de 8 % entre 2015 et 2020 (38 % pour les PAC et 24 % dans pour le bois énergie industriel/collectif)
- la production d'énergies renouvelables d'origine électrique a augmenté de 55 % entre 2015 et 2020 (60 % pour l'éolien et 48 % pour le photovoltaïque)

Ces données ont été actualisées en 2023, via une mission confiée par le PNR à l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC).

Un accompagnement des EPCI en matière de planification énergétique et climatique

Les Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont désormais rendus obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000. En dessous de 20.000 habitants, des PCAET volontaires peuvent être élaborés. Leur contenu peut alors être similaire à celui des PCAET obligatoires, mais les Plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard.

7 EPCI sont concernés par cette obligation sur le territoire du Marais poitevin. La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, EPCI de moins de 20 000 habitants, a fait le choix d'élaborer un PCAET volontaire, ce qui permet aux 8 EPCI situés dans le PNR d'être désormais engagés dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Dès lors, le rôle du Parc et de ses partenaires (syndicats d'énergie, DDTM...) est de les accompagner dans leur démarche et dans la réalisation d'actions concrètes en lien avec les objectifs de la Charte du PNR et la stratégie énergétique territoriale validée par les élus. A ce titre, le Parc participe à des réunions relatives à ces PAET (comités de pilotage, ateliers de travail...).

A l'issue de l'année 2024, 7 PCAET sont approuvés dans le périmètre du PNR : CdC Vendée Grand Littoral en 2019, CdA du Niortais en 2020, CdC Aunis Atlantique en 2022, CdC Pays de Fontenay-Vendée en 2022, CdC Sud Vendée Littoral en 2023, CdC Vendée Sèvre Autise en 2023 et CdA de La Rochelle en 2024.

Pour le PCAET de la CdC Aunis Sud, en 2024, le PNR du Marais poitevin a continué à participer aux réunions d'élaboration.



Des porteurs de projet conseillés

Le PNR du Marais Poitevin s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement des collectivités locales ou territoriales, voire des citoyens ou entreprises, qui souhaitent passer à l'acte en matière de recours aux ressources renouvelables disponibles localement.



Un document de 4 pages dont l'objectif est d'amener les particuliers ayant un projet solaire en toiture à se poser les bonnes questions a été élaboré par le PNR. Il continue d'être diffusé depuis 2023, en version papier et par Internet.

Des avis sur les projets soumis à étude d'impact environnemental

Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

- > par les services de l'État, pour émettre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,
- > directement par les porteurs de projets, pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation soumises aux services de l'État.

Conformément à la charte du PNR approuvée par les collectivités membres (88 communes, 8 EPCI, 3 Départements et 2 Régions) et l'État, le Parc veille à l'équilibre entre la préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.

Ce travail s'effectue dans le cadre de la commission « avis réglementaires ». Cette commission réunit les élus désignés par le Bureau du Parc ; ils ont pour mission d'étudier les dossiers présentés et de préparer les avis que le Parc transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité. Le PNR s'appuie sur son schéma éolien approuvé le 1^{er} avril 2019 pour émettre ses avis concernant les projets de parcs éoliens et sur sa délibération prise en avril 2021 concernant la production d'énergie solaire.

L'analyse des dossiers d'instruction constitue une mission transversale du Parc, qui s'appuie sur l'expertise des services en charge du patrimoine (paysage) et de l'environnement (Natura 2000, Trame verte et bleue, Observatoire du patrimoine naturel).

En 2024, le Parc a émis 4 avis concernant des projets de production d'énergies renouvelables : : 3 avis concernant des projets éoliens sur le territoire des communes de Benet et Rives-d'Autise et 1 avis concernant un projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Benet.

Un recours du PNR contre un parc éolien

Le PNR du Marais poitevin, aux côtés de la Communauté de communes Aunis Atlantique, de l'association nationale "Sites et Monuments" et de 4 riverains, a porté un recours le 3 mars 2023, auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, pour dénoncer l'Arrêté autorisant l'implantation d'un parc de 6 éoliennes sur la commune de Cram-Chaban. Une autorisation accordée par la Cour, malgré le rejet de ce projet par le Préfet de Charente-Maritime et le PNR.

En 2024, une action en justice est engagée par le PNR contre la décision de la Cour d'appel de Bordeaux d'autoriser la construction d'un parc éolien sur une de ses communes classées incompatible avec le schéma éolien du PNR (Cram-Chaban en Charente-Maritime).

Le parc éolien de Cram-Chaban se situerait dans une zone non adaptée à l'éolien, en raison de sa forte sensibilité environnementale et paysagère. 6 mâts, de 184 mètres de hauteur, seraient implantés entre le Grand Site de France et la forêt de Benon, sur des points hauts. Ils viendraient encercler visuellement cette dernière zone de respiration paysagère, encore préservée. Ce parc éolien constituerait un précédent dommageable dans un contexte de forte pression des opérateurs dans ce secteur de l'Aunis.

Un acte juridique fort et collectif visant à éviter les projets éoliens dans les zones inadaptées, tout en favorisant ceux qui respectent les enjeux environnementaux et paysagers et citoyens à l'image du parc éolien d'Andilly-les-Marais accompagné par le PNR.

Faciliter l'adaptation collective du Marais poitevin au changement climatique

Le Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique, est un territoire vulnérable de par sa configuration même, car situé sous le niveau de la mer.

Aménagé depuis des siècles par les hommes pour se protéger des eaux de l'océan et de celles du bassin versant, le Marais poitevin est marqué par son rapport à l'eau, comme en témoignent les nombreux ouvrages de gestion hydraulique (digues, barrages, portes à flot, bondes, voies d'eau, canaux...) qui structurent le territoire. Montée du niveau global des océans et modification du régime des pluies tendent à menacer ce fragile équilibre.

Au-delà des menaces liées au changement climatique, la zone humide présente une opportunité pour répondre à ces nouveaux enjeux : réserve hydrique en cas de sécheresse, espace d'accueil d'une riche biodiversité, zone de captation du carbone sont quelques-unes de ses nombreuses caractéristiques.

2024 : lancement du projet européen LIFE Maraisilience

Dans la continuité du LIFE Baie de l'Aiguillon porté par le PNR de 2016 à 2022, la Commission européenne a retenu en mars 2024 le projet LIFE Maraisilience d'une durée de 4 ans, en faveur de la résilience climatique du Marais poitevin. Financé à 60% par des fonds européens, il permettra la mise en œuvre d'une partie du plan d'actions élaboré par la commission « climat – énergie » du PNR.

Ce projet partenarial ambitieux a débuté en octobre 2024. Il est piloté par le PNR et porté avec 8 co-bénéficiaires : La Rochelle Université, le Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, ainsi que 6 EPCI sur le territoire du Marais poitevin (la Communauté d'agglomération du Niortais, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et les Communautés de communes du Pays de Fontenay-Vendée, de Vendée Grand Littoral, de Sud Vendée Littoral et d'Aunis Atlantique).

Comme le pointait le Conseil scientifique et prospectif du PNR dans sa note sur le climat rendue en 2021, les enjeux de gouvernance sont primordiaux pour avancer dans cette transition climatique

Le projet Maraisilience s'inscrit en ce sens dans la catégorie LIFE « Gouvernance et Information sur le Climat », dont il est le seul lauréat français en 2024.

Les principaux objectifs du projet LIFE Maraisilience sont :

- > Mieux connaître les enjeux du changement climatique dans le Marais poitevin, grâce à la création d'un observatoire climatique.
- > Mobiliser les acteurs du territoire (habitants, acteurs organisés, élus) pour co-construire et partager une stratégie « climat » à l'échelle du Marais poitevin.
- > Créer une nouvelle gouvernance répliquable dans d'autres zones humides, à l'échelle nationale et à l'échelle européenne.

La création d'un observatoire du climat à l'échelle du Marais poitevin permettra de mieux en connaître les vulnérabilités, mais aussi d'étudier ses solutions face au changement climatique, avec notamment des focus sur la captation et le stockage du carbone (au titre du volet atténuation) et le risque submersion-inondation (au titre du volet adaptation).

Dès 2024, plusieurs financeurs se sont engagés aux côtés du projet, en complément de la commission européenne : l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Pays de la Loire, la Fondation Groupe EDF, mais aussi de manière inédite, le secteur mutualiste et assurantiel niortais, également très concerné par les enjeux climatiques (DARVA, IMA, MAIF, MACIF, MAAF, Groupama, Mutuelles de Poitiers Assurances). D'autres financeurs devraient s'impliquer en 2025 sur le projet.

Une nouvelle équipe-projet a été recrutée par le PNR en 2024 pour conduire ce programme LIFE Maraisilience (coordination du projet, communication, suivi administratif et financier). Cette équipe s'est rendue à Bruxelles en octobre dans le cadre des journées de lancement et d'information de la commission européenne, les « Horizontal Sessions ».

Un premier comité de pilotage de lancement du projet LIFE Maraisilience a eu lieu le mardi 17 décembre 2024 à Ferrières, réunissant les différentes bénéficiaires et financeurs du projet.



Perspectives

Les premières actions concrètes seront déployées en 2025 : ateliers de scénarisation des futurs désirables (imaginer le futur du Marais poitevin à horizon 2050), actions expérimentales basées sur la concertation (végétalisation de centres-bourgs, cours oasis, quartiers durables), recueil des valeurs de séquestration du carbone dans les prairies naturelles ...

Sensibiliser aux enjeux du changement climatique

En 2024, le PNR a poursuivi ses actions de sensibilisation en matière de climat au travers du soutien à différents spectacles grand public.

Le spectacle « Tarot du Marais Poitevin »

De nouvelles représentations du « Tarot du Marais Poitevin » ont été organisées en 2024 et chacun de ces événements réunissant jusqu'à une centaine de participants.

Dans ce spectacle, Emilie Olivier, artiste de théâtre de la Compagnie Midi à l'Ouest, « tire les cartes » du territoire et questionne l'avenir du Marais au regard des enjeux de changement climatique.

En 2024, les représentations ont eu lieu :

- > le vendredi 27 septembre au Langon (85) dans le cadre de la « Quinzaine de l'environnement » organisée par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée ;
- > le samedi 28 septembre à Magné (79) dans le cadre de la célébration des 20 ans de l'association Nature Solidaire ;
- > le samedi 26 octobre à Lairoux (85) organisée par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Le nouveau spectacle « Tarot de la nuit »

La pollution lumineuse est l'affaire de tous, y compris des particuliers qui sont de plus en plus nombreux à disposer de luminaires dans leurs jardins allumés en permanence sans se douter des impacts que cela a sur la biodiversité et la santé humaine.



Depuis peu, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de pollution lumineuse à inclure dans leur Plan climat air énergie territoriaux (PCAET) un volet spécifique à l'éclairage public et à la pollution lumineuse. Toutefois, sur ce sujet, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) porteurs des PCAET sont souvent démunis.

Dans ce contexte, le PNR a cofinancé en 2023, une résidence d'écriture pour la création d'un spectacle intitulé « Tarot de la nuit » qui a permis d'aborder les questions de la pollution lumineuse, de ses impacts sur la biodiversité, la santé humaine, etc. mais aussi des imaginaires liés à la nuit. Plusieurs représentations à l'attention du grand public ont été organisées en 2024 sur le territoire du PNR.

En 2024, les représentations ont eu lieu :

- > le 20 janvier 2024 à Fontenay-le-Comte (85)
- > le 21 septembre à La Grève-sur-le-Mignon (17)
- > le 25 octobre 2024 à Saint-Hilaire-la-Palud (79)
- > le 22 novembre à Marans (17)
- > le 30 novembre à Chaillé-les-Marais (85)

Participer à la coopérative carbone de La Rochelle

Depuis le 4 mai 2021, le PNR est sociétaire de la Coopérative carbone de La Rochelle. Celle-ci a été créée le 15



décembre 2020 par l'agglomération de La Rochelle, qui a été lauréate fin 2019, de l'appel à projet national « Territoire d'innovation de grande ambition » (TIGA), aux côtés de la Ville de La Rochelle, du Port Atlantique et du Pôle Atlantech (quartier situé à Lagord), avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone du territoire en 2040.

La Coopérative Carbone permet d'initier, d'accompagner, d'évaluer et de comptabiliser les économies carbone et énergie réalisées par l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PNR a été sollicité pour rejoindre cette Coopérative carbone en tant qu'acteur de compensation carbone, en particulier au titre de son programme « Plantons les arbres têtards de demain » engagé depuis 2017.

La Coopérative fait le lien entre le PNR et les contributeurs volontaires qui participent aux financements des arbres (achat de l'arbre et des protections puis sa plantation confiée à des agents en insertion).

En 2024, 2.225 arbres ont été « engagés » par la Coopérative Carbone, grâce aux dons d'une douzaine de contributeurs. On estime que ces arbres stockeront 414 TeCo2 au cours des 30 prochaines années. Les crédits carbone générés sont intégralement réinvestis dans le programme de plantation de l'année suivante.

Axe 2

Agir en faveur d'un marais préserve

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Le Marais poitevin est un territoire exceptionnel où la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages passe par un équilibre de gestion entre les activités humaines et la préservation des fonctions de zone humide.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide



Zone humide Ramsar

Eau | Partenariats

Eau | Gestion et solutions

Milieux aquatiques et migrations



MESURE 9 > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

MESURE 10 > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

Zone humide Ramsar

Le Marais poitevin tisse des liens nationaux et internationaux



Le 23 novembre 2023, le Marais poitevin a été reconnu comme zone humide d'importance internationale en recevant le prestigieux label Ramsar. Une reconnaissance du caractère exceptionnel du plus grand des marais littoraux atlantiques français et de la deuxième plus vaste zone humide de France.

En devenant le 54^e site Ramsar français (et le 2.531^e site labellisé au monde), le Marais poitevin, a trouvé sa place aux côtés de sites remarquables : le Mont-Saint-Michel, la Camargue, la baie de Somme... soit un réseau de plus de 3,9 millions d'hectares répartis sur 42 sites en métropole et 12 en outre-mer.

2024 : la remise officielle du label Ramsar Marais poitevin

En 2024, la 16^e journée de l'OPN a été l'occasion de célébrer la labellisation Ramsar du Marais poitevin, territoire exceptionnel reconnu comme zone humide d'importance internationale.

La cérémonie de remise officielle du label Ramsar au PNR du Marais poitevin a été organisée à Niort, le 2 février 2024, lors de la Journée mondiale des zones humides en présence de nombreuses personnalités et de nombreux partenaires du PNR.



Le président de l'association Ramsar France a remis officiellement le label à la zone humide Marais poitevin.

Ce temps fort a notamment été le moment pour les partenaires institutionnels et financiers du PNR de renouveler leur engagement et l'intérêt qu'ils portent au Marais poitevin. Sont notamment intervenus, la Préfète des

Deux-Sèvres, la directrice adjointe de la Direction de la Biodiversité au Ministère de la transition écologique, le directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Président de l'association Ramsar France...

A cette occasion des films ont été projetés et un spectacle des « chanteurs d'oiseaux » a été présenté devant des convives captivés.

Cette labellisation affirme le caractère exceptionnel de la première zone humide de la façade atlantique. Le Marais poitevin ayant rejoint le cercle des sites d'exception comme le Delta du Danube, les Everglades en Floride, l'estuaire de l'Amazone... ou pour le territoire français, le Mont-Saint-Michel, la Camargue, la baie de Somme.

Le partenariat Camargue / Marais poitevin

Le Parc naturel régional de Camargue et le Parc naturel régional du Marais poitevin sont tous deux labellisés Ramsar. Ils sont gestionnaires des deux plus grandes zones humides de France, toutes reconnues comme des zones humides d'importance internationale.



2024 a été l'année de nouveaux échanges et de partenariats entre les 2 PNR. Tout d'abord, des échanges sur le terrain et en salle sur sujets partagés par les 2 territoires : adaptation au changement climatique, culture du risque, biodiversité et gestion des espaces naturels, tourisme nature, agriculture, valorisation des produits Marqués Valeurs Parc... puis une convention de partenariat

Après avoir accueilli la délégation du Parc naturel régional de Camargue le 30 novembre 2023, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est déplacé en Camargue le 2 mai 2024.



La délégation d'élus et de directeurs du PNR du Marais poitevin était accompagnée par Nicole Chabannier, Sous-préfète de Fontenay-le-Comte, Patrick Steyaert, Président du Conseil scientifique et prospectif du PNR et Fabrice ENON, directeur du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes.

Les Rencontres internationales des zones humides Ramsar

Pour la 1^{er} fois depuis la labellisation du Marais poitevin au titre des zones humides d'exception, le PNR, a fêté la Semaine internationale des zones humides en participant aux Rencontres internationales des sites Ramsar, sur l'île de la Réunion.



Les 23 et 24 mai 2024, une délégation d'élus et directeurs du PNR a pu découvrir le réseau international Ramsar et échanger avec les élus et les gestionnaires des zones humides,

fragiles et précieuses, afin de partager leurs expériences et d'enrichir leurs actions.



Perspectives

Le PNR du Marais poitevin est très honoré d'avoir été sélectionné pour accueillir les Rencontres internationales des zones humides Ramsar 2026 dans le Marais poitevin.

Eau | Partenariats, conventions

Le PNR, engagé dans des dispositifs et des projets collectifs

Le PNR partenaire des gestionnaires de l'eau

La gestion des niveaux des principaux axes hydrauliques du Marais poitevin est sous la responsabilité des services de l'Etat et notamment de l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP). Les règles de gestion doivent concilier les usages (protection des biens, agriculture, tourisme, etc.) et la biodiversité.

En lien avec les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), l'EPMP dispose de différents outils pour mettre en œuvre ces règles : des règlements d'eau, des contrats de marais, des protocoles de gestion de l'eau, etc. Plusieurs instances de concertation sont ainsi mobilisées pour débattre et préparer les décisions de gestion : un groupe territorial, des réunions thématiques, etc. Le PNR participe à ces différentes commissions ou réunions.

Par exemple pour les contrats de marais, le PNR synthétise les enjeux biologiques pour alimenter les discussions avec les acteurs. Cela permet, le plus souvent, de faire du lien

entre les résultats des suivis de l'OPN, les enjeux Natura 2000 et les usages agricoles.

En 2024, le PNR a participé à plus de 30 réunions aux côtés de l'EPMP, des services de l'Etat et des acteurs de la gestion de l'eau (ASA, Syndicat de marais, Gémapien, etc.).

Le PNR représenté dans les instances dédiées à la gestion de l'eau

L'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP)

Le 26 juin 2024, le bureau du PNR du Marais poitevin a désigné Pascal Duforestel, Président du PNR, pour représenter le syndicat mixte et siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP). Cette désignation fait suite à la démarche engagée par le Bureau du PNR depuis 2022 (délibération du 22 décembre) de disposer d'un siège pour un représentant du Comité syndical du PNR au sein du CA de l'EPMP. Le PNR a intégré le Conseil d'administration de l'EPMP par décret (n° 2024-623 du 26 juin 2024 modifiant la composition du

conseil d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin). Un signe de la volonté réciproque forte du PNR et de l'État de voir renforcer ce partenariat.

décisionnaires. On peut citer ici, les 3 CLE (Sèvre niortaise, Vendée et Lay) pour lesquelles 1 représentant PNR a été désigné pour chacune.

Les 3 Commissions locales de l'eau (CLE)

Cette désignation complète la liste des désignations d'élus représentants le PNR du Marais au sein de nombreux organismes partenaires et au sein de nombreuses instances

Eau | Gestion et solutions

Le PNR, expérimente les Solutions fondées sur la nature

Le PNR du Marais poitevin, partenaire du projet européen NBRACER (2024 – 2027)

Le projet européen NBRACER (Nature Based Solutions for Atlantic Regional Climate Resilience), de dimension internationale, vise à évaluer les actions mises en œuvre par 5 régions européennes, dont la Région Nouvelle-Aquitaine, afin de renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.



Le PNR est bénéficiaire associé de ce projet européen sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine, aux côtés d'Acclimaterra, de MEOSS (services d'imagerie satellitaires et de cartographies), du SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) et sous la responsabilité scientifique de l'INP Bordeaux (Equipe Processus, Observation et Modélisation des Eaux Souterraines et des Sols) et de l'Université de la Sorbonne (Laboratoire de météorologie dynamique).

Le projet NBRACER, au sein du Marais poitevin, s'est fixé comme objectif d'évaluer les effets des travaux de restauration morphologique d'un cours d'eau du secteur du Mignon et de la Courance (à l'est du territoire) réalisés par le Syndicat mixte du Bassin de la Sèvre niortaise. Concrètement, NBRACER va porter attention à l'impact des travaux sur le milieu aquatique et sa biodiversité, sur la dynamique hydrologique du cours d'eau et sa relation avec les nappes phréatiques.



Troisième Assemblée générale à Santander (Espagne, Cantabrie) du 22 au 24 octobre 2024

Les solutions fondées sur la nature, des approches à partager et des bénéfices à faire connaître...

Sur la façade Atlantique, les écosystèmes et socio-systèmes qui en dépendent sont particulièrement vulnérables au changement climatique. Les Solutions fondées sur la nature sont des actions économes en énergie et en ressources financières qui visent à adapter les systèmes communautaires aux changements en cours, en se fondant sur le fonctionnement des écosystèmes naturels et en générant des bénéfices non seulement pour les sociétés humaines mais aussi pour la biodiversité.

De nombreuses solutions fondées sur la nature existent déjà sur les territoires mais ne sont pas nécessairement intégrées dans une planification régionale à grande échelle et peinent à devenir une norme pour les acteurs concernés.

L'objectif principal du projet NBRACER est donc l'adaptation au changement climatique de certaines régions de la façade Atlantique européenne, via la démocratisation des Solutions fondées sur la Nature.

Pour cela chaque région démonstratrice doit fournir un catalogue de Solutions fondées sur la nature, testées, éprouvées et adaptées aux enjeux de la région.

En Nouvelle Aquitaine, l'enjeu de la gestion quantitative et qualitative de l'eau

Dans la région Nouvelle-Aquitaine, un enjeu principal et transversal a été identifié : la gestion quantitative et qualitative de l'eau pour satisfaire différents besoins. Les besoins en eau potable, les besoins en agriculture, la gestion du risque inondation et la gestion du risque de submersion marine.

Dans un contexte de changement climatique qui accentue les déséquilibres du cycle de l'eau (inondations et sécheresses) et qui fait monter le niveau des océans, les enjeux liés à la ressource en eau sont devenus prégnants : qualité, disponibilité et nouvelles nécessités de gestion.

Au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, le bassin versant du Marais poitevin a été identifié comme un site démonstrateur pour tester, étudier et valoriser les Solutions fondées sur la Nature qui garantissent la disponibilité en eau pour les différents usages humains, pour la biodiversité et pour la bonne santé des écosystèmes.

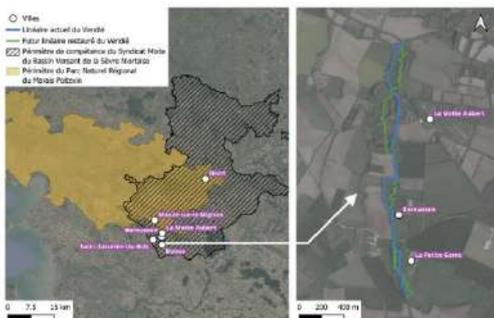
Dans le Marais poitevin, le site d'expérimentation du Vendié

Le site d'expérimentation identifié pour répondre aux objectifs du projet dans le Bassin versant du Marais poitevin est le projet de restauration morphologique du cours d'eau du Vendié.

Le Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre niortaise (SMBVSN) a programmé des travaux de restauration du ruisseau durant l'été 2025. Ces travaux consistent en une remise en fond de talweg (ligne de fond d'une vallée), une recharge granulométrique et un reméandrage de certains tronçons du cours d'eau.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, bénéficiaire associé du projet NBRACER, est chargé de :

- > définir les grands enjeux du territoire et ses vulnérabilités face au changement climatique ;
- > réaliser les suivis scientifiques avant et après les travaux de restauration du Vendié pour mesurer les effets de ce type de Solutions fondées sur la nature ;
- > déterminer les conditions facilitatrices ou les barrières à leur réplcation sur le territoire d'étude.



Carte de situation du site d'étude NBRACER pour le PNR du Marais poitevin : le ruisseau du Vendié

Les partenaires du projet NBRACER

Afin d'assurer une implication efficace du PNR dans le suivi des travaux menés par le SMBVSN, une convention de partenariat a été signée entre les deux structures.

Un chargé de mission a été recruté en octobre 2024 pour mener à bien ces missions sur une durée d'un an.

Le PNR travaille en étroite collaboration avec :

- > le SMBVSN, structure en charge des travaux de restauration du Vendié ;
- > *Bordeaux INP*, partenaire académique en charge de l'analyse et de la modélisation du fonctionnement hydrogéologique de la nappe alluviale du Vendié. Leur objectif est de quantifier et caractériser la recharge de la nappe associée aux travaux de restauration menés par le SMBVSN. Afin de collecter les données nécessaires à cette modélisation, le PNR organise, met en place et conduit la grande majorité des suivis in situ. Cela implique de co-élaborer les protocoles de suivi avec Bordeaux INP, de conventionner avec les propriétaires riverains et exploitants, de s'assurer de l'obtention de toutes les autorisations de suivi, de conduire les procédures de marché public pour l'équipement du site d'étude et les prestations de suivi, d'installer le matériel nécessaire aux suivis, d'organiser les campagnes de terrain, de récolter les données sur site, de les prétraiter et de les envoyer au partenaire académique ;
- > la Région Nouvelle-Aquitaine, en tant que coordinatrice régionale ;
- > *Sorbonne Université, ATOS, et MEOSS* pour l'élaboration des protocoles de suivis par imagerie satellitaire ;
- > *AcclimaTerra*, association qui fournit au PNR un support pour l'acceptation sociale du projet dans le Marais poitevin, et sert d'intermédiaire avec les chercheurs de l'association.



Première rencontre entre bénéficiaire du projet néo-aquitain et visite de site le 07 février 2024

L'avancement du projet

Dans le cadre de ce projet, le PNR a participé à de nombreuses réunions et échanges avec les bénéficiaires associés au projet (Bordeaux INP, Sorbonne Université, AcclimaTerra, Région Nouvelle-Aquitaine, MEOSS, ATOS) et avec d'autres acteurs locaux en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (SMBVSN, IIBSN, EPMP, Service des eaux du Vivier).

Ces réunions ont notamment permis :

- > de cadrer le sujet et de définir des problématiques pour le site démonstrateur du Vendré ;
- > d'élaborer des protocoles de suivis in situ (suivis géophysique, piézométrique, hydrométrique, physico-chimique, écologique, photographique et par imagerie satellitaire).



Participation au Workshop 1 le 23 mai 2024

Dans la continuité de ces cadrages collectifs, le PNR a :

- > élaboré un calendrier de suivi terrain ;
- > lancé la consultation publique pour la prestation d'installation de piézomètres sur le site d'étude ;
- > participé à des visites de terrain pour identifier les suivis les plus pertinents ;
- > participé à de la médiation auprès d'un propriétaire riverain pour mettre en place un suivi pérenne sur ses parcelles.

En 2024, le PNR a également participé à 4 webinaires organisés par les bénéficiaires coordinateurs du projet, durant le Forum national dédié à la Mission européenne « Adaptation au changement climatique », à Paris, le 9 décembre.

Enfin, le PNR a pu présenter le projet NBRACER à plusieurs reprises en 2024 :

- aux journées d'été organisées par AcclimaTerra (26 juin 2024),
- à l'équipe technique du PNR (25 novembre 2024) ;
- aux élus du Comité géographique du secteur Courance, Guirande, Mignon sur lequel ont lieu les travaux de restauration de cours d'eau (29 novembre 2024).

La valeur ajoutée PNR

De nombreuses synergies sont à envisager sur les années à venir, entre les 2 projets européens NBRACER et LIFE Maraisilience portés par le PNR du Marais poitevin.

En effet, le chargé de mission NBRACER du PNR a participé à plusieurs échanges avec l'équipe en charge du LIFE Maraisilience piloté par le PNR.

A titre d'exemple, l'observatoire du climat et le diagnostic de vulnérabilité climatique à l'échelle du Marais poitevin réalisés dans le cadre du LIFE Maraisilience pourront alimenter les analyses du projet NBRACER. Inversement les données récoltées sur le site pilote NBRACER pourront alimenter l'observatoire du climat.

Milieux aquatiques et migrations

Le suivi des poissons grands migrateurs et des espèces bio-indicatrices de la qualité des milieux et des efforts de gestion

Dans le cadre de l'OPN, différents suivis des populations piscicoles sont conduits par le PNR et ses partenaires afin d'enrichir les connaissances sur les espèces mais aussi afin d'identifier, d'évaluer et d'orienter les besoins de gestion des milieux, des circulations d'eau, des parcours migratoires ou des zones de reproduction des espèces piscicoles.

Les poissons grands migrateurs amphihalins sont particulièrement suivis en tant qu'espèces bio-indicatrices de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Les suivis révèlent également la qualité et l'impact des efforts de

gestion mis en œuvre tant pour garantir la migration (ouvrages équipés de passes à poissons) que la qualité ou la bonne circulation des eaux, voire la quantité d'eau disponible selon les saisons et les secteurs.

Le suivi des poissons migrateurs du Marais poitevin

Le PNR et les acteurs impliqués dans les suivis piscicoles (Fédérations de pêche, syndicats Gemapiens, IIBSN, OFB,

service de l'Etat, etc.) poursuivent les suivis et les actions de préservation des poissons. L'accent est mis en particulier sur les poissons migrateurs comme l'Anguille européenne et la Grande alose, espèces emblématiques et identitaires du Marais poitevin.

Le territoire porte une responsabilité forte pour la préservation de ces deux espèces qui sont classées en fort déclin par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) et font l'objet de plans nationaux : d'un Plan de Gestion National (PNG) pour l'Anguille et pour les migrateurs en général et d'un Plan National d'Action (PNA) depuis 2022.

En 2024, plusieurs opérations de suivi et plusieurs interventions ont été conduites :



- Le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise (suivi d'une pêcherie scientifique à Niort),
- Le suivi des passes à anguilles au stade civelle/anguillette en migration au sein du Marais et aux estuaires,
- Le suivi « anguille jaune et peuplement piscicole » par pêche électrique,
- Le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin,
- Le suivi des poissons migrateurs (suivi des frayères et des points de blocage + travail avec les acteurs pour l'optimisation de la migration),

Concernant la faune piscicole générale, on observe, sur les dernières années, une tendance à la hausse de la présence d'espèces cyprinicoles telles que le Gardon, la Brème ou la Brème bordelière, notamment sur certains secteurs ou une gestion favorable au développement de ces poissons a pu être mise en place grâce aux contrats de marais (outil de gestion de l'eau animé par l'EPMP).

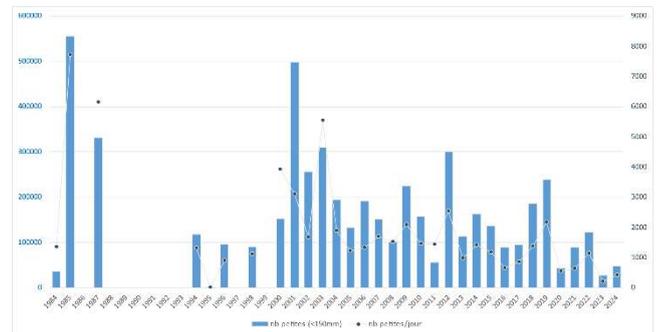
Le suivi de l'Anguille européenne

Les suivis de l'Anguille européenne s'inscrivent au sein du « monitoring anguille », un dispositif d'évaluation du Plan de gestion national (PNG) de l'espèce débuté en 2010 pour lequel la Sèvre niortaise a été choisie comme « rivière index » représentative nationalement pour l'évolution des populations d'anguilles.

L'Anguille européenne comprend 3 stades de vie. Elle est appelée « civelle » lorsqu'elle arrive de l'océan pour rentrer dans le marais. A son stade adulte et dans les cours d'eau, on parle d'anguille « jaune ». Lorsqu'elle est adulte et part en migration pour se reproduire dans la mer des Sargasses, on parle d'Anguille « argentée ».



Au stade civelle :



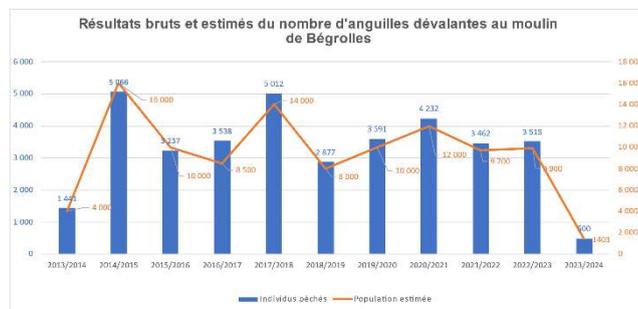
Chaque année, les passes à anguilles installées aux exutoires du Marais poitevin font l'objet d'un suivi des effectifs qui les empruntent pour coloniser le bassin. Ce suivi a montré, depuis plusieurs années, une quantité assez faible de civelles en montaison dans le Marais poitevin.

En 2024, l'analyse des données au regard des modes de gestion de l'eau à l'échelle du Marais poitevin montrent des évolutions, notamment dans la façon d'évacuer l'eau en période printanière, période clé de la migration des civelles. En effet, les différentes voies d'eau permettant l'évacuation des eaux du Marais ne sont plus utilisées de la même manière que par le passé, encourageant ainsi les anguilles, attirées par le courant, à migrer par un axe non suivi. Un travail avec les gestionnaires permettra de mieux appréhender la situation pour les années à venir.

Au stade anguille jaune :



Les résultats du suivi de l'anguille jaune, débuté en 2002, grâce à un réseau de 33 sites de pêche électrique réalisé par les Fédérations de pêche, indiquent une tendance stable des populations d'Anguilles européennes sur la plupart des stades. La comparaison réalisée vis-à-vis d'autres bassins semble indiquer que cette situation de stabilité relative des populations du Marais poitevin s'inscrit dans une tendance générale en légère hausse. Une attention particulière sera à porter sur l'évolution des populations dans les années à venir.



Depuis 2014, le suivi de l'anguille argentée est réalisé sur l'axe de la Sèvre Niortaise, en amont de Niort. Il a lieu lors de la première crue d'hiver, lorsque les anguilles entament leur migration. Ce suivi permet de connaître l'état de la population avant que les anguilles ne rejoignent l'océan pour aller s'y reproduire, en mer des Sargasses. La campagne de suivi 2023-2024 a permis de dénombrer environ 500 anguilles argentées. Un nombre total d'environ 1.400 anguilles ayant migré par ce site a pu être estimé. Ce chiffre relativement bas s'explique par un pic de migration qui aurait eu lieu avant le début du suivi et en raison d'une période de suivi réduite en raison de forts débits empêchant l'utilisation du piège.

Axe 2

Agir en faveur d'un Marais préservé

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide et agir pour la conservation de la biodiversité et la protection des paysages.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

Préserver et restaurer le fonctionnement Écologique du Marais



Observatoire de la nature
Connaissance des espèces
Atlas de la biodiversité communale
Prairies naturelles humides
Réserve naturelle



Tourbières
Continuités Écologiques
Services Écosystémiques | Pollinisateurs
Natura 2000



MESURE 11 > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12 > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

MESURE 13 > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

Observatoire de la nature

Du nouveau dans l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

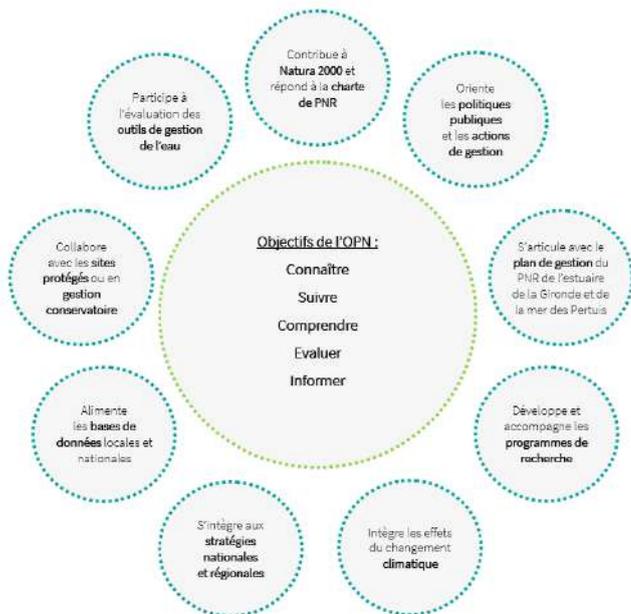
L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) est un outil au service du territoire pour étudier et suivre la biodiversité du Marais poitevin. Mis en place depuis 2004, il permet la réalisation de suivis biologiques en collaboration avec les partenaires, engagés aux côtés du PNR.



L'OPN, un outil multifonctionnel au service du Marais poitevin

L'OPN est animé par le Parc naturel régional du Marais poitevin et mis en œuvre en collaboration avec plus de quarante partenaires. Cet outil, au service du territoire, constitue une base de connaissance indispensable pour la mise en œuvre des actions de gestion et de restauration du Marais poitevin. Il répond à des besoins sur des échelles locales, régionales et nationales.

Les objectifs de l'OPN sont multiples mais s'insèrent dans les politiques publiques ou y répondent. L'OPN est un outil complémentaire des dispositifs de planifications ou des dispositifs opérationnels du territoire, afin d'évaluer les actions engagées sur le marais.



L'OPN, un outil partenarial à missions spécifiques

En 2024, l'OPN a continué à engager des suivis biologiques mais aussi à structurer son fonctionnement au travers de 7 pôles thématiques : oiseaux, entomofaune, flore/habitats, poisson, espèces exotiques envahissantes, amphibiens/reptiles, mammifères.

Le PNR, en animant l'OPN, conduit et pilote des missions spécifiques :

- > assurer la coordination générale de l'OPN et assister les responsables de pôle,
- > définir les programmes annuels de suivis avec les responsables de pôles,
- > organiser et animer la réunion des responsables de pôle, la réunion du comité de suivi des financeurs et participer aux réunions relatives aux différents pôles : avifaune, entomologique, amphibiens et flore habitat,
- > effectuer des suivis de terrain (grenouilles, Guifettes noires), la pose des détecteurs de chauves-souris pour l'étude Vigie chiro, la coordination des suivis Ardéidés nicheurs, des pélobates...
- > assurer la préparation, la gestion et la mise en œuvre des prestations de suivis réalisées (marchés, suivi des études...),
- > répondre aux sollicitations de valorisation des données : projets d'aménagement, études d'incidences, diagnostics biologiques pour les contrats de marais pour l'EPMP...
- > présenter l'outil OPN auprès de structures gestionnaires, d'organismes et de collectivités territoriales,
- > encadrer le fonctionnement de la base de données Géonature,
- > communiquer sur l'outil OPN et valoriser ses résultats (biodiv atlas, site internet, etc.),
- > d'accompagner l'EPMP dans la mise en place de contrat de marais au travers d'apports de données et de diagnostics environnementaux,
- > rédiger des documents et articles de communication et/ou de vulgarisation sur l'OPN et sur les ressources naturelles du Marais poitevin.

Depuis 2023, il est possible de saisir des données directement depuis un téléphone mobile sur le terrain en utilisant l'application *Occtax*. En 2024, cette fonction a permis à de nombreux agents du PNR de déposer des données plus rapidement et près de 5.195 données ont été saisies. La base de données est ouverte à d'autres partenaires : l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN), la Fédération de chasse de la Vendée pour la gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) de Choisy, les Fédérations de pêche, etc.) et quelques acteurs privés (bureaux d'études) qui peuvent aussi bénéficier de la saisie sur téléphone. Cette base de données permet d'alimenter en direct l'atlas Biodiv Marais poitevin avec les observations quotidiennes des agents du PNR comme celles de ses partenaires.

L'Atlas Biodiv Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/cartographie-interactive/>

L'Atlas Biodiv Marais poitevin permet de visualiser sur des cartes les données naturalistes du PNR, de l'OPN mais aussi de 22 partenaires (Associations, gestionnaires de sites protégés, Université, etc.) qui mettent à disposition environ 1.500.000 données. Les informations sont visualisables à la maille 5 km x 5 km. Les habitants, élus ou usagers peuvent aussi obtenir des informations avec des fiches communales. En 2023, un travail a permis de continuer à agréger les données de nouveaux acteurs, avec la mise en ligne de plusieurs dizaines de milliers de données sur la flore de la part du Conservatoire botanique national Sud Atlantique (CNB).

Le site dispose maintenant d'un système de suivi de fréquentation qui a permis de mettre en avant 5.405 visites en 2024.

L'OPN, un outil d'aide à la décision

Dans le cadre de l'OPN, le PNR accompagne l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) dans son programme d'études visant à comprendre le fonctionnement de la zone humide et les relations entre le niveau d'eau et la biodiversité. Ce programme suit plus spécifiquement les végétations prairiales et aquatiques.

Le PNR et l'OPN accompagnent l'arrêté de protection de biotope et des habitats naturels (APBHN) des marais de Nuaillé-d'Aunis, dans la vallée du Curé. Cet arrêté prévoit un programme de suivi de la biodiversité, confié au Parc naturel régional du Marais poitevin par le Préfet. Ce programme vise à évaluer l'efficacité des mesures de gestion et à guider les actions de valorisation écologique du site.

En 2024, le PNR, avec les services de la DDTM, de l'EPMP, du SYRIMA et des associations environnementales (APNE) ont élaboré les protocoles « oiseaux », « amphibiens », « odonates » et « habitats » et déposé les demandes

budgétaires pour réaliser, en 2025, les suivis sur les marais de Nuaillé-d'Aunis.

En 2024, en plus de l'accompagnement des contrats de marais, le PNR a transmis 27 jeux de données pour un total de 250 lots de données à différents partenaires ou projets : diagnostics et études d'impacts de projets d'aménagement, données des espaces naturels sensibles, Plan national d'action (PNA) Loure, etc.

L'OPN, un acteur de la valorisation des connaissances sur la nature et sur le Marais poitevin

L'OPN s'investit dans différentes actions de valorisation du patrimoine naturel du Marais poitevin.

Les interventions des agents de l'OPN et du PNR

En 2024, l'OPN a réalisé 4 interventions lors de conférences ou de colloques et il a assuré la rédaction de 4 articles pour valoriser les résultats de suivis naturalistes.

Enfin, différentes animations et interventions sont réalisées chaque année par les agents du PNR sur différents lieux et sujet, notamment aux Assises nationales de la biodiversité à la Rochelle en septembre pour présenter les liens entre les suivis amphibiens et le programme de restauration des mares.

L'Élaboration d'outils de médiation

Le recrutement en 2024 d'un médiateur scientifique a permis la création de nouveaux supports pédagogiques pour valoriser les résultats de l'OPN auprès des scolaires, du grand public et des usagers du marais.

A la suite d'une consultation des partenaires de l'OPN, plusieurs documents ont été élaborés :

- plaquette sur le Gravelot à collier interrompu,
- plaquette sur la protection des busards à destination des agriculteurs,
- l'actualisation de XX petites fiches natures,
- l'élaboration de blocs diagrammes par type de paysage pour expliquer la biodiversité du Marais poitevin.





Avec le service Communication du PNR, un calendrier de publication « Instant Nature » a été fixé durant l'année 2024. L'objectif est de communiquer de manière régulière sur les résultats des suivis réalisés dans le cadre de l'OPN.

6 instants natures ont été publiés en 2024 sur divers sujets : la Barge à queue noire, le Gravelot à collier interrompu, orchidées, les busards et les hérons.

valoriser plus de 50 espèces emblématiques du Marais poitevin.

En 2024, l'exposition sur la biodiversité du Marais poitevin était présentée à la Maison du Marais poitevin sur la commune de Coulon.



Une exposition sur la biodiversité du Marais poitevin

En 2024, une exposition a été conçue afin de valoriser auprès du grand public les enjeux de biodiversité du Marais poitevin. Elle présente la zone humide en suivant un parcours rapide passant d'un habitat à un autre : du littoral aux secteurs de Marais mouillés en passant par la plaine, le bocage et les Marais desséchés. Pour chacun de ces habitats, des photos d'artistes ont été exposées pour

Connaissance des espèces

Les études spécifiques conduites par l'OPN en 2024

En 2024, l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) a réactualisé les connaissances ou engagé des suivis spécifiques sur certains groupes, en voici quelques exemples. L'ensemble des résultats 2024 et, plus globalement, des études conduites au sein des 7 pôles de l'OPN sont téléchargeables sur son site internet : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Les suivis naturalistes de l'OPN sont soutenus par les politiques publiques

En 2024, l'OPN a pu réaliser des suivis qui répondent à des besoins de connaissance pour évaluer les actions de gestion de la zone humide et répondent aux politiques publiques (Natura 2000, charte PNR, SAGE et outils de gestion de l'eau, etc.). C'est pour cela qu'il est rattaché notamment au Contrat territorial cadre Marais poitevin animé par l'EPMP.

Tous les suivis ne sont pas présentés dans ce rapport, comme le suivi des hérons nicheurs, la nidification des limicoles sur les marais communaux, le suivi du Gravelot à collier interrompu, etc.

Ces suivis sont financés par le biais de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, l'EPMP et sur la période 2023 à 2025 des fonds

FEDER. Ce soutien financier supplémentaire a permis de pérenniser les actions historiques de l'OPN, tout en développant de nouveaux projets en lien avec la gestion du marais (suivis biologiques, médiation, etc.).

Le suivi et la protection de la Guifette noire

Une action de suivi et de protection des colonies est engagée depuis 1992 sur le Marais poitevin. L'intérêt patrimonial de cette espèce et son déclin, ont motivé la mise en œuvre d'une action dans le Marais. Tous les ans, un travail de prospection des colonies débute en avril. A partir de mai, les colonies s'installent dans les dépressions humides des prairies. Ce travail est réalisé par les salariés de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) des marais de la Vacherie à Champagné-les-Marais. Le PNR a quant à lui surveillé l'installation d'éventuelles colonies sur les *marais communaux*.

En 2024, après 2 années sans production de jeunes à l'envol, 10 couples (dont 9 nicheurs certains) de Guifette noire se sont installés sur la RNR des Marais de la Vacherie. Au total entre 18 et 20 jeunes ont pris leur envol. Des individus ont été observés sur d'autres sites (*marais communaux*) mais sans tentative de reproduction.

Le suivi et la protection des 3 espèces de busards présentes dans le Marais poitevin

Chaque année depuis plus de 30 ans, une opération de suivi et de protection est menée dans le Marais poitevin et les plaines de bordure pour conserver 3 espèces de busards, protégées et en danger : le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux et le Busard cendré.

Le PNR coordonne le suivi et la protection des busards en partenariat avec les Ligues pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes et Vendée, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et le centre de soins ASTUR. L'ensemble de ces acteurs travaillent en concertation avec les agriculteurs pour réaliser cette action.

Au printemps 2024, l'installation des couples de busards dans le Marais poitevin s'est faite tardivement du fait d'une météo capricieuse.

Dans le marais et les plaines de bordure, le nombre de nids repérés est plus faible que les dernières années. Près de 190 nids ont été trouvés dont 60 % ont nécessité une intervention humaine pour protéger la nichée. Ainsi, sur les 232 jeunes busards ayant pris leur envol en 2024, 138 ont bénéficié d'une protection.

La saison 2024 est la moins bonne des trois dernières années. Le faible nombre de nids et le fort taux d'échec, notamment embryonnaire, dû à la pluie, font de 2024 une année médiocre en termes de jeunes à l'envol.

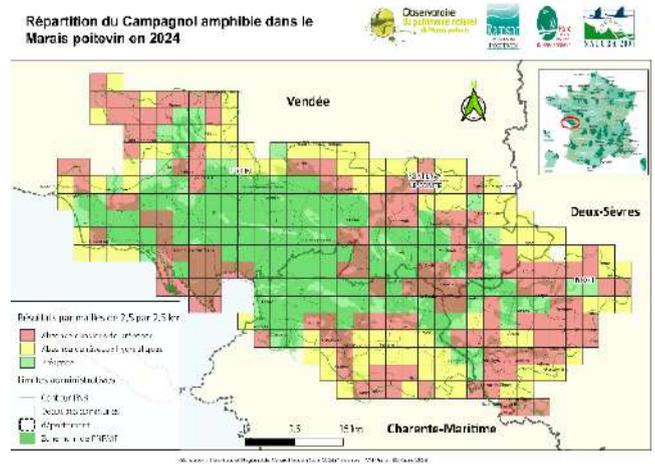
Ces chiffres démontrent que sans protection, la population des 3 espèces de busards du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait presque disparu et est destinée à disparaître.

Accéder au rapport 2024 de l'OPN sur les Busards du Marais poitevin : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2024/12/Bilan_OPN_busards_2024.pdf

La répartition du Campagnol amphibie, un rongeur méconnu

En 2023 et 2024, plusieurs centaines de points de suivi ont été échantillonnés dans le Marais poitevin afin de cartographier la présence du rongeur à la maille 2,5 x 2,5 km.

Répartition du Campagnol amphibie dans le Marais poitevin en 2024



Cette étude avait également pour objectif de caractériser l'habitat du campagnol.

A l'issue des campagnes d'observation, les connaissances acquises sur le discret Campagnol amphibie ont permis de préconiser des mesures de gestion adaptées ; notamment de rappeler l'importance du maintien de la végétation herbacée haute (roselières et carex) dans la gestion des berges.

Un guide de recommandation lors de travaux sur les berges est en cours d'élaboration et sera distribué à tous les acteurs porteurs de travaux d'entretien et de gestion du marais : syndicats gemapiens, IIBSN, syndicats de marais, EPMP, etc.

Accéder au rapport 2024 de l'OPN sur le Campagnol amphibie dans le Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2024/11/Rapport-de-stage-campagnol-mise-en-forme-site-OPN.pdf>

L'actualisation de la répartition du discret Cuivré des marais

Suite à une première étude sur l'espèce réalisée en 2018, une actualisation de la présence du Cuivré des marais dans le Marais poitevin a été menée en 2024. Cette étude visait également à comprendre la répartition non homogène de l'espèce dans les prairies du territoire et à définir des préconisations de gestion pour favoriser son installation.

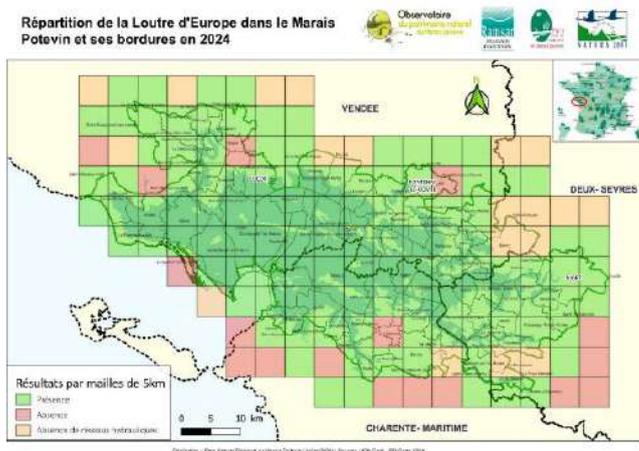


Durant la phase de terrain du printemps et du fait de la pluviosité, seuls 2 Cuivrés des marais ont été observés. Une analyse plus fine des données de 2018 a donc été réalisée.

L'actualisation de la répartition de la Loutre d'Europe

La Loutre d'Europe est présente sur quasiment l'ensemble du Marais poitevin. Un suivi est réalisé tous les 3 ans dans le but de s'assurer que l'espèce occupe le territoire de façon pérenne depuis 1999.

La cartographie de sa répartition a été actualisée à la maille 5x5 km. Un travail complémentaire a été mené pour évaluer la fonctionnalité des 42 passages à loutre (aménagement d'ouvrage hydraulique spécialisé pour la petite faune terrestre et semi-aquatique) et proposer des travaux de réhabilitation si nécessaire.



Accéder au rapport 2024 de l'OPN sur la Loutre dans le Marais poitevin : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2024/11/Rapport-Suivi-Loutre-2024-v2.pdf>

La recherche du Vison d'Europe en Deux-Sèvres et Charente-Maritime

Le PNR du Marais poitevin ainsi que l'Office français de la biodiversité (OFB) sont partenaires et co-financiers d'une opération de recherche du Vison d'Europe portée par le GREGE (bureau d'études experts en mammifères).

Les actions de recherche de l'espèce ont débuté en 2024 et se termineront en 2025. L'intervention du PNR concerne d'une part, la recherche des autorisations de pose de matériels et d'autre part, la recherche de l'animal sur 10 secteurs identifiés hors zone Natura 2000.

Le suivi de l'évolution des communautés d'odonates dans le Marais poitevin

Afin d'évaluer et de suivre les espèces de libellules présentes dans le Marais poitevin et afin d'évaluer l'impact des actions de conservation entreprises sur la zone humide, un suivi des communautés d'odonates a été mis en place en 2012 et renouvelé 5 fois depuis, dont la dernière réalisée en 2024.

Sur les 54 espèces connues du territoire, 45 espèces d'odonates ont été observées au cours du suivi de 2024.

Cependant, une nouvelle espèce vient étoffer le cortège, il s'agit du *Trithemis annelé*, espèce méridionale témoignant du réchauffement climatique.

Accéder au rapport 2024 de l'OPN sur les Odonates dans le Marais poitevin : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2025/02/rapport_odonates_2024.pdf

Le suivi des récifs d'Hermelles, un ver marin bio-constructeur

Depuis 2021, le PNR participe avec le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, à un programme de suivi des récifs d'Hermelles. Ce ver marin forme, des colonies importantes sur les côtes françaises.

Le PNR réalise le suivi des récifs de la station localisée à la pointe du Grouin du Cou à la Tranche-sur-Mer. La campagne 2024 s'est déroulée en 2 phases avec une première campagne de terrain le 11 mars 2024 et une seconde le 29 septembre 2024.



Une campagne expérimentale de recherche du raton laveur dans le Marais poitevin

Une nouvelle espèce envahissante a été identifiée sur le territoire du PNR du Marais poitevin.

Le PNR en relais des démarches régionales sur les espèces exotiques envahissantes a essayé de structurer le réseau des observateurs et, avec les trois fédérations départementales de Chasse (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), de mettre en place une stratégie d'action de lutte contre cette espèce au travers des groupes départementaux de travail.

L'amélioration des connaissances est un objectif prioritaire. Pour cela, le PNR a conduit 2 campagnes de recherche de l'animal sur les communes de Epannes et de Sansais (79) et a conduit la collecte de toutes les informations sur le Raton laveur au cours de l'année 2024.

Ce sont au total 11 données de présence qui ont été collectées sur les communes suivantes (dont 7 communes du PNR) : La Tranche-sur-Mer (85), Chaillé-les-Marais (85), Saint-Christophe (17), Ferrières (17), La Grève-sur-Mignon (17), Coulon (79), Sansais (79), Epannes (79) et Granzay-Gript (79).

Atlas de la Biodiversité Communale

L'appel à projets national relayé par le PNR du Marais poitevin

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), est un dispositif porté et financé par l'Office Français de la Biodiversité depuis 2017. Il s'agit d'un processus d'amélioration des connaissances biologiques (faune, flore et habitats) impliquant, à l'échelle d'une commune, les habitants, les acteurs, les scolaires et les élus. L'ABC permet de comprendre les enjeux de biodiversité de la commune, de les restituer (cartes, etc.) pour, ensuite, réaliser des actions concrètes de préservation de la biodiversité (création de mares, gestion des espaces urbains, etc.). C'est donc un outil d'information et d'aide à la décision dont s'est saisi, sous forme d'appel à candidatures, le PNR du Marais poitevin en 2023.

La candidature « ABC Marais poitevin »

Profitant de l'opportunité de l'appel à projet national porté par l'Office français de la biodiversité (OFB), le PNR du Marais poitevin a proposé une candidature collective pour le compte des communes intéressées. Pour cela, il a lui-même lancé un appel à candidatures auprès des communes adhérentes au PNR.

La candidature du Marais poitevin a été déposée en mars 2023, en proposant une formule-type : un budget ABC de 30 000 € TTC par commune avec l'obligation d'apporter une part d'autofinancement (34 %). Le reste du budget étant apporté par l'OFB. En octobre 2023, la candidature du PNR du Marais poitevin a été retenue. La démarche sera conduite sur 3 années, de 2024 à 2026.

Depuis janvier 2024, le PNR a recruté une chargée de mission spécifique et a commencé l'animation des ABC avec notamment les échanges avec les communes et la rencontre des associations de protection de la nature.

Les objectifs des ABC dans le PNR du Marais poitevin

Les 4 objectifs principaux du projet d'ABC mené par le PNR du Marais poitevin sont :

- développer et effectuer un bilan des connaissances naturalistes,
- favoriser l'implication et la participation des acteurs du territoire au projet,
- permettre une appropriation et une valorisation des résultats par les communes,
- définir un plan d'action post ABC.

A l'issue des 3 années de projet, des inventaires de biodiversité auront été réalisés et viendront compléter les données bibliographiques pour permettre d'établir un bilan du patrimoine naturel de chaque commune. Diverses animations auront été mises en place afin de sensibiliser et de faire participer les scolaires, les habitants et les usagers du territoire et des livrables auront été produits afin de permettre aux élus d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion de la commune engagée dans le dispositif.

10 communes retenues pour l'ABC Marais poitevin 2024-2026

10 communes ont répondu favorablement à l'appel du PNR pour s'engager dans un ABC Marais poitevin : Angliers, Bessines, Benet, Coulon, Le Bourdet, Le Mazeau, Longeville-sur-mer, Puyravault, Saint-Symphorien et Val-du-Mignon.



Le PNR accompagne la mise en œuvre de chaque ABC en veillant à l'implication des habitants et des acteurs locaux dans chaque projet. Pour cela, il s'appuie sur les élus référents de chaque commune participante et sur les habitants volontaires.

2024 : l'année de lancement !

Faire connaître et apprécier le projet d'ABC

Durant l'été 2024, le PNR du Marais poitevin a organisé une vague d'animations grand public (balades nature et stands) afin de faire connaître l'ABC aux habitants des communes volontaires. Pour appuyer la diffusion de l'information, différents supports ont été créés par le PNR : bêche pour le stand, flyer de présentation, page ABC sur le site du PNR.

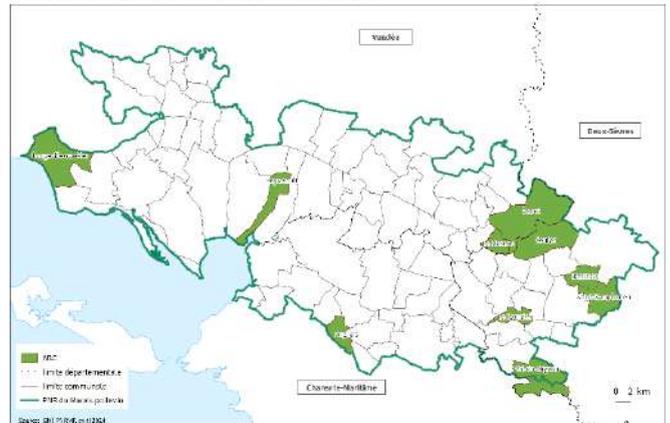


Ces rencontres estivales avec le public ont permis de faire connaître le dispositif ABC, de faire découvrir les richesses communales, de répondre aux questions et d'inviter les participants à prendre part aux comités de suivi de l'ABC dans leur commune.

Faire participer aux comités de suivi communaux

Les comités de suivi sont un groupe de bénévoles qui se veut le plus représentatif possible des habitants de la commune (élus, habitants, représentants d'associations, exploitants agricoles...).

Les Atlas de la Biodiversité Communale Marais poitevin



Un groupe de volontaires a donc été constitué dans chaque commune. Les comités de suivi vont de 4 à 15 participants selon les communes. Certains groupes continuent de s'étoffer à mesure que les habitants prennent connaissance de l'ABC dans leur commune. En 2024, 20 comités de suivi ont été organisés.

Co-construire chaque ABC Marais poitevin

En 2024, 2 réunions par commune ont été organisées par le PNR avec les comités de suivi :

- la 1^{ère} pour détailler la démarche aux participants, les objectifs, le calendrier et les attendus envers le groupe ; elle a eu lieu entre septembre et octobre 2024.
- la 2^{ème} pour co-construire des programmes d'animation communaux spécifiques aux besoins de chaque territoire entre octobre et décembre 2024.

Structurer et professionnaliser l'animation des ABC

Les programmes d'animation relatifs aux ABC s'étendent sur 2025 et 2026. Ils ont été retravaillés en interne (service environnement et service médiation) pour obtenir des programmes cohérents, qui suivent les grandes orientations définies par les comités de suivi et dont les animations sont réparties équitablement sur la durée d'un an et demi. Le recrutement de structures professionnelles est en cours début 2025 pour réaliser les animations.

Un concours photos ouvert à tous !

En 2024, le PNR du Marais poitevin a organisé un concours photos ouvert à tous afin de sensibiliser les habitants, de dynamiser les projets dans les communes et de valoriser la participation des habitants à l'effort de connaissance collectif de leur patrimoine communal.

Le concours photos comptait 3 catégories : faune, flore et paysage. Les photos devaient avoir été prise au sein des 10 communes de l'ABC et ne devaient pas être des espèces domestiques ou horticoles.

43 photos ont été soumises lors de ce concours. Parmi elles, 8 photos ont été sélectionnées selon des critères d'esthétique et de représentativité du territoire du Marais poitevin.

Les photographes lauréats ont été récompensés lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2024 pendant une remise des prix officielle. Ils ont reçu divers prix, comme des places pour des balades en barques ou des tours en vélo chez des structures marquées « Valeurs Parc », des produits locaux et des livres sur le Marais poitevin.



Les photos lauréates, accompagnées de 6 photos bonus, ont été imprimées sur panneaux afin de constituer une

exposition itinérante à la disposition des communes du territoire.

Bientôt les inventaires naturalistes !

Pour le volet connaissances naturalistes, la procédure pour recruter les structures en charge de la partie inventaires a eu lieu fin 2024. L'analyse a été close en début 2025 avec notifications des candidats retenus : Ligue pour la Protection des Oiseaux 85, Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17 et 3 bureaux d'études.

En 2025, ils seront chargés d'établir une cartographie des milieux naturels et semi-naturels des communes de l'ABC, d'en répertorier la flore patrimoniale et d'effectuer des inventaires des oiseaux, des rhopalocères et des odonates.

La chargée de mission ABC, accompagnée d'une stagiaire, complètera les connaissances en effectuant des suivis d'amphibiens, de chiroptères et de reptiles.

Prairies naturelles humides

La préservation, la restauration et l'observation des espaces prairiaux du Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin œuvre pour la préservation des prairies et des écosystèmes prairiaux sur l'ensemble de son territoire. Les prairies de la zone humide présentent des caractéristiques spécifiques rares qui concernent des enjeux environnementaux, hydrauliques, paysagers et économiques. Leur préservation et le maintien des surfaces est un enjeu complexe majeur du territoire. Enjeu pour lequel les signataires de la charte et les acteurs locaux sont mobilisés.

La préservation des prairies grâce à la contractualisation MAEC

Les mesures agro-environnementales contractualisables (MAEC) sont consignées dans un catalogue national. Chaque opérateur sélectionne les mesures en lien avec les thématiques du territoire qu'il souhaite ouvrir.

Dans le Marais poitevin, le territoire du Projet agro-Environnemental et Climatique 2023-2027 a été recentré sur la zone humide tout en intégrant le périmètre du site classé des Deux-Sèvres.

7 mesures spécifiques pour préserver la zone humide, sa biodiversité et ses prairies naturelles sont ouvertes à la contractualisation sur le territoire du Marais poitevin (dit MAPO). Parmi le 7 MAEC ouvertes, 3 mesures concernent la préservation des milieux humides, 3, la protection des espèces et 1 se rapporte à la création de prairies :

- préservation des milieux humides (MAPO_MHU1),
- préservation des milieux humides : amélioration de la gestion par le pâturage (MAPO_MHU2),
- préservation des milieux humides : maintien en eau des zones basses de prairies (20 % jusqu'au 1 avril) (MAPO_MHU4),
- retour à la prairie : création de prairie (MAPO_CPRA ; anciennement RP2A/RTA retournement de terre arable),
- protection des espèces : mise en défens de 10% minimum de la parcelle (MAPO_ESP1),
- protection des espèces : retard d'utilisation de la parcelle de 25 jours (MAPO_ESP3),
- protection des espèces : retard d'utilisation de la parcelle de 35 jours (MAPO_ESP4),

- mesures entretiens des infrastructures agroécologiques (IAE 1, 2 et 3) : ligneux, mares, fossés.

Il est à noter que les mesures « protection des espèces » sont cumulables avec les mesures « milieux humides », que la mesure MHU4 remplace les précédentes mesures « maintien des baisses en eau - 10 % au 1er avril » et « maintien des baisses en eau - 20 % au 1er mai ».

Mesures	Pays-de-la-Loire	Nouvelle Aquitaine	Total (ha)
Préservation des milieux humides	838	190	1 066
Préservation des milieux humides, Amélioration de la gestion par le pâturage	387	255	730
Préservation des milieux humides, Maintien en eau des zones basses de prairies	147	0	149
Création de prairie	0	52	56
Protection des espèces, Mise en défens de 10% des surfaces	261	128	412
Protection des espèces, Retard d'utilisation de 25 jours	6	36	32
Protection des espèces, Retard d'utilisation de 25 jours	0	8	7
Entretien des infrastructures agroécologiques - Ligneux	2 980	0	2 980 ml
Entretien des infrastructures agroécologiques - Mares	2	4	6 mares
Entretien des infrastructures agroécologiques - Fossés	34 793	18 456	53 249 ml
Total	1 372	497	1 869

Tableau des surfaces contractualisées en MAEC dans le PNR du Marais poitevin par mesure et par région en 2024

Le PNR du Marais poitevin accompagne les Chambres d'agriculture et les exploitants agricoles pour optimiser le déploiement des MAEC sur son territoire. Il sensibilise, forme, conseille, expertise...

En 2024, 1.869 hectares de prairies ont été contractualisés en MAEC dans le PNR du Marais poitevin.

Le total des surfaces engagées sur les deux premières années d'engagement du dispositif MAEC 2023-2027 est déjà de 19.659 hectares engagés sur un objectif fixé de 21.035 hectares en fin de campagne.

Un bon rattrapage des surfaces en niveau MHU1, perdues en première campagne, en lien avec le non cumul avec l'indemnité

compensatrice de handicap naturel (ICHN) est en train de se mettre en place. Les nouvelles mesures IAE ont, quant à elles, été plutôt attractives.



La restauration des prairies grâce à l'intervention du PNR

La préservation des prairies naturelles passe par le maintien de l'activité d'élevage extensif. C'est pourquoi le PNR intervient, aux côtés des acteurs locaux, afin de garantir des surfaces prairiales. Les projets reposent sur le volontariat, ils

émanent généralement des propriétaires fonciers et des exploitants du territoire. La majorité des projets qui sont à l'initiative des propriétaires sont des demandes de reconversion de peupleraie en prairie.

Les projets de restauration ou de reconversion en prairie font l'objet d'une convention tripartite entre le PNR (maître d'ouvrage et financeur de l'opération), le propriétaire (qui accepte la modification d'occupation du sol de son bien et autorise le Parc à réaliser les travaux) et un exploitant qui s'engage à gérer en prairie les parcelles concernées. Depuis 20 ans, ce sont plus de 600 conventions de réhabilitation de parcelles qui ont été signées par le PNR.

En tant que maître d'ouvrage, le PNR porte des travaux de restauration de prairies, d'aménagements pastoraux dans les parcelles privées ou dans les *marais communaux*. Par exemple, du curage de fossés tertiaires, de la pose de clôtures, de la pose de passages busés ou encore la création d'abreuvoirs ou de parcs de contention à usage collectif.

En 2024, 5 passages busés ont été aménagés sur des parcelles privées permettant ainsi de faciliter l'exploitation d'îlots de pâturage. Ces travaux ont été menés dans le cadre des Contrats territoriaux eau (CTE) pour lesquels le PNR est opérateur pour la préservation des prairies naturelles humides du Marais Poitevin. Ces actions se concrétisent chaque année par la création d'environ 50 à 60 hectares de prairies.

En 2024, ce sont plus de 95 hectares de prairies qui ont été restaurées grâce à l'accompagnement du PNR du Marais poitevin. Une année exceptionnelle qui s'explique par l'attractivité des aides (MAEC) mais aussi par un effet d'entraînement qui, au fil des ans, s'appuie sur des relations étroites et quotidiennes avec les éleveurs du Marais, sur des résultats visibles et sur la confiance dans le savoir-faire des équipes techniques du PNR. De nouvelles demandes de reconversion des cultures en prairies sur le Marais mouillé sont en train d'émerger et devraient se voir accompagnées dans les années à venir.

La restauration des prairies grâce à l'intervention du PNR

La préservation des prairies naturelles passe par le maintien de l'activité d'élevage extensif. C'est pourquoi le PNR intervient, aux côtés des acteurs locaux, afin de garantir des surfaces prairiales. Les projets reposent sur le volontariat, ils émanent généralement des propriétaires fonciers et des exploitants du territoire. La majorité des projets qui sont à l'initiative des propriétaires sont des demandes de reconversion de peupleraie en prairie.

Les projets de restauration ou de reconversion en prairie font l'objet d'une convention tripartite entre le PNR (maître d'ouvrage et financeur de l'opération), le propriétaire (qui accepte la modification d'occupation du sol de son bien et

autorise le Parc à réaliser les travaux) et un exploitant qui s'engage à gérer en prairie les parcelles concernées. Depuis 20 ans, ce sont plus de 600 conventions de réhabilitation de parcelles qui ont été signées par le PNR.

En tant que maître d'ouvrage, le PNR porte des travaux de restauration de prairies, d'aménagements pastoraux dans les parcelles privées ou dans les *marais communaux*. Par exemple, du curage de fossés tertiaires, de la pose de clôtures, de la pose de passages busés ou encore la création d'abreuvoirs ou de parcs de contention à usage collectif.

En 2024, 5 passages busés ont été aménagés sur des parcelles privées permettant ainsi de faciliter l'exploitation d'îlots de pâturage. Ces travaux ont été menés dans le cadre des Contrats territoriaux eau (CTE) pour lesquels le PNR est opérateur pour la préservation des prairies naturelles humides du Marais Poitevin. Ces actions se concrétisent chaque année par la création d'environ 50 à 60 hectares de prairies.

En 2024, ce sont plus de 95 hectares de prairies qui ont été restaurées grâce à l'accompagnement du PNR du Marais poitevin. Une année exceptionnelle qui s'explique par l'attractivité des aides (MAEC) mais aussi par un effet d'entraînement qui, au fil des ans, s'appuie sur des relations étroites et quotidiennes avec les éleveurs du Marais, sur des résultats visibles et sur la confiance dans le savoir-faire des équipes techniques du PNR. De nouvelles demandes de reconversion des cultures en prairies sur le Marais mouillé sont en train d'émerger et devraient se voir accompagnées dans les années à venir.

Saint Hilaire la Palud, restauration de prairie et curage de fossé

Etat initial : peupleraie exploitée depuis 2 ans puis restée en l'état

Après travaux : restauration en prairie naturelle comprenant du curage



L'observation de la qualité des prairies communales, une veille indispensable

L'observation du patrimoine naturel et le suivi de son évolution est une action phare du PNR du Marais poitevin et

de ses partenaires dans le cadre de l'OPN. Les suivis annuels ou pluriannuels permettent d'étudier la qualité des milieux prairiaux et l'impact des actions de préservation, de gestion et de restauration des prairies naturelles particulièrement favorables à la biodiversité.

Dans le cadre de la convention multipartite et du réseau des *marais communaux* du Marais poitevin, différents suivis naturalistes sont conduits. Ils permettent de renseigner très précisément les bases de données de l'OPN (Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin) et les résultats des observations participent à l'élaboration et à l'actualisation des plans de gestion des *marais communaux*.

En 2024, les suivis amphibiens ont été poursuivis sur les *marais communaux* de Vendée et des Deux-Sèvres. Ils ont permis d'actualiser la présence du Triton palmé, du Pélodyte ponctué, de la Rainette verte et de la Rainette méridionale. La présence du Lépidure a également été confirmée au cours des campagnes d'observation des amphibiens. C'est la 2^e année de suite que ce crustacé des cours d'eau est observé sur les *marais communaux* du Marais poitevin.

Sur les *marais communaux* de Lairoux et des Magnils-Reigniers, un suivi du dérangement des limicoles (Barge à queue noire, Vanneau huppé et Chevalier gambette) a été mené au cours de la saison de reproduction 2024. Ce suivi a permis d'identifier les différentes sources de dérangement ; notamment : les laridés, les corvidés et les rapaces.

Pour accompagner les actions de préservation de la biodiversité aquatiques et soutenir le rôle majeur des prairies naturelles humides dans la préservation de la biodiversité piscicole, des travaux d'aménagement d'une frayère à brochet ont été réalisés dans le *communal* de Chasnais par la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Enfin, la surveillance des foyers de Jussie, plante exotique envahissante originaire d'Amérique du sud, présente dans une forme terrestre sur les *marais communaux* de Lairoux et de Curzon s'est poursuivie en 2024, dans le prolongement de l'expérimentation scientifique et technique conduite depuis 10 ans. Les relevés annuels de la présence et de la surface occupée par la Jussie permettent de suivre l'évolution des foyers, leur expansion et les modes de propagation. Ces suivis ont été complétés par de l'arrachage manuel sur le *marais communal* de Lairoux.

Réserve naturelle régionale

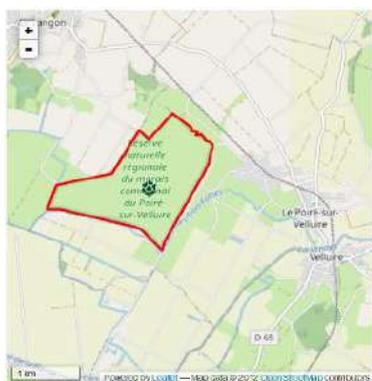
Le PNR, gestionnaire de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire (aujourd'hui sur la commune des Velluire-sur-Vendée) fait partie des « prairies subsaumâtres » ; habitats naturels d'intérêt européen, à enjeux fort dans le Docob Natura 2000 Marais poitevin. Ces prairies pâturées présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique, d'intérêt communautaire. Le marais communal est également caractérisé par un microrelief, lié aux anciens chenaux issus du retrait de la mer. Cette particularité du sol offre des niveaux d'eau variables, propices au développement d'une grande variété d'espèces végétales. Cette double spécificité confère au marais communal une rare richesse biologique et motive les actions de préservation et de mise en valeur du site.



Le PNR gestionnaire de la RNR

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire s'étend sur 241 hectares. Il a été classé en Réserve naturelle régionale (RNR) en 2012 par la Région Pays de la Loire et bénéficie depuis d'un plan de gestion.



En 2020, le PNR du Marais poitevin a été désigné gestionnaire de la RNR par la Région et un nouveau plan de gestion d'une durée de 6 ans a été rédigé. Ce Plan de gestion a été construit et est appliqué en concertation avec les acteurs : commune, éleveurs, association de protection de l'environnement, EPMP, Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise... Cela permet d'aboutir à une gestion concertée.

Un site d'intérêt patrimonial exceptionnel

14 habitats dont 10 d'intérêt communautaire

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire est une prairie humide accueillant une grande diversité biologique. Elle est classifiée en prairie dite sub-halophile thermo-atlantique. Ces prairies présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique. On comptabilise 14 habitats différents dont 10 sont d'intérêt communautaire.

En 2024, 203 espèces végétales ont été recensées sur le site dont 11 espèces de plantes figurants sur la liste rouge régionale des Pays de la Loire et dont 3 protégées au niveau national.

Les mottureaux, une curiosité pédologique favorable à la biodiversité

Ce qui fait la singularité du marais communal, c'est une curiosité pédologique liée aux anciens chenaux issus du retrait de la mer : les mottureaux. Ce sont des formations bosselées recouvrant une grande partie du marais communal. Ces reliefs assez méconnus offrent une diversité de strates et des niveaux d'eau variables, propices au développement d'une grande diversité variété d'espèces végétales. Des études sont menées sur les mottureaux afin de mieux comprendre leurs formations, leurs origines, leurs richesses biologiques et fourragères.

Plus de 493 espèces animales observées sur le site

La Réserve naturelle régionale offre un habitat intéressant pour de nombreuses espèces lors des différentes étapes de leurs cycles de vie, notamment pour les oiseaux migrateurs et hivernants qui y trouvent refuge et nourriture.

On a pu y observer :

- 182 espèces d'oiseaux,
- 6 espèces d'amphibiens,
- 5 espèces de reptiles,
- 39 espèces de mammifères,
- 32 espèces d'odonates,
- 42 espèces de lépidoptères,
- 27 espèces d'orthoptères,
- 62 espèces d'araignées,
- 19 espèces de poissons,
- 13 espèces de crustacés dont le *Lepidurus apus* figurant dans la liste rouge française
- etc.

La Réserve naturelle régionale a donc un rôle significatif à jouer pour une grande partie de ces espèces.

Les suivis biologiques réalisés en 2024

Différents suivis ont été réalisés en 2024, concernant la faune et la flore. Les inventaires ont porté sur :

- la reproduction des brochets,
- les mammifères remarquables,
- les oiseaux hivernants et migrateurs,
- l'avifaune nicheuse,
- les amphibiens, les lépidures et la macrofaune aquatique,
- les plantes patrimoniales et les habitats.

L'actualisation du suivi des habitats et des plantes patrimoniales

En 2024, le suivi des habitats et des plantes patrimoniales a été actualisé sur la RNR (depuis 2017). On note une stabilité des groupements végétaux dans les relevés prairiaux effectués en 2017 et en 2024. 15% des relevés montrent une évolution vers des végétations plus hygrophiles, sans doute du fait du printemps pluvieux de 2024.

Pour les 11 espèces considérées patrimoniales : 55 % sont stables ou en augmentation, 3 espèces enregistrent une baisse du nombre de stations et 2 n'ont pas été revues.

Le suivi de l'avifaune hivernante

Cette année, sur 52 espèces de passereaux contactées, 31 sont hivernantes. Certains passereaux vont être fortement liés à la présence de la ripisylve qui borde le communal comme le Tarin des aulnes, les Roitelet à triple bandeaux ou bien encore, les grives. A l'inverse, certaines espèces vont être strictement prairiale comme le Pipit farlouse. En hivers, les anatidés fréquentes principalement les 3 baisses suivantes : c'est le Canard colvert qui est le plus représenté sur la réserve, vient ensuite le Canard siffleur. Notons également quelques beaux effectifs de Canard souchet et également la présence sporadique de Canard pilet. On retrouve également des limicoles comme le Vanneau huppé, le Pluvier doré et le Courlis cendré.

Les suivis avifaune nicheuse

Les suivis de l'avifaune ont démontré l'intérêt de la RNR du Poiré pour 24 espèces de passereaux nicheurs ainsi que pour les limicoles. Ce sont 3 espèces qui ont été observées : 9 couples de Vanneau huppé, 2 couples d'Echasse blanche (espèce qui n'avait pas été identifiée comme nicheuse depuis 2011) et 1 potentiel couple de Chevalier gambette.



Le *marais communal*, une prairie d'estive gérée de manière spécifique

Le *marais communal* du Poiré-sur-Velluire fait partie des plus grands *marais communaux* du Marais poitevin. Il est exploité en pâturage collectif plurispécifique. 440 Vaches et 13 chevaux appartenant à 7 éleveurs y pâturent librement d'avril à décembre.

Pour préserver ce patrimoine historique, culturel, paysager et environnemental exceptionnel, le *communal* fait partie depuis 1989 du « Programme *marais communaux* du Marais poitevin » animé par le PNR et bénéficie d'une gestion collective portée par tous les partenaires publics et parapublics concernés.

En 2024, des aménagements pastoraux ont été réalisés par le PNR. Plus d'1 km de clôture a été refait à neuf en 2024. Depuis 6 ans, ce sont la quasi-totalité des clôtures du *marais communal* qui ont été restaurées.

Le système d'abreuvement mis en place permet de protéger les berges et de bien contenir les animaux. Enfin, la ripisylve a également été entretenue à cette occasion.



Des actions de conservation et de mise en valeur spécifiques au site

Les *mottureaux* sont des formations pédologiques rares et méconnues. Il a déjà été mis en avant que ces microreliefs accueillent une biodiversité exceptionnelle de par les différents gradients d'humidité présents sur une très petite surface. Il est cependant important de comprendre les mécanismes de leurs formations. Ils sont en expansion sur le communal et peuvent poser des difficultés pour le déplacement des bovins. Ils font donc l'objet d'une étude depuis 2021 en partenariat avec l'université de Poitiers.

Afin de déterminer si le piétinement joue un rôle dans leur formation, un projet d'aplanissement a été réalisé sur 630 m². Plusieurs enclos sont délimités. Les différentes temporalités d'accès de ces zones accordées aux animaux permettront de comprendre dans quelles mesures les animaux jouent un rôle dans la formation des *mottureaux*.

Ce projet se déroulera sur plusieurs années et est piloté par l'Université de Poitiers. Les premières observations montrent que le pâturage a bien un effet ainsi que la salinité. Les gonflements et retraits de l'argile sur le site montre une forte « respiration » du sol avec une variation altimétrique pouvant aller jusqu'à 10 cm entre l'été et l'hiver.

Un patrimoine complexe et unique à faire découvrir

Le sentier pédagogique et les plateformes d'observation



Pour valoriser le *marais communal* et faire connaître et comprendre le patrimoine unique et exceptionnel qu'il représente, tant du point de vue environnemental, qu'historique, socioéconomique et paysager, le PNR du Marais poitevin a créé un sentier pédagogique installé en 2024, 3 plateformes d'observation.



L'ouverture festive du marais communal au printemps

La journée d'ouverture du *marais communal* (20 avril 2024) a permis d'accueillir plus de 300 personnes. Cette journée traditionnelle et festive est destinée à accompagner l'entrée des animaux (bovins et équins) sur le *marais communal* durant la saison estivale.

Elle est aussi l'occasion pour le PNR et ses partenaires (associations de protection de la nature, éleveurs, élus...) d'aller à la rencontre des habitants et des visiteurs venus découvrir cette tradition séculaire du Marais poitevin.

En 2024, le PNR a proposé une animation découverte du *marais communal*, son histoire, son importance pour la biodiversité et pour l'élevage et a permis au public de découvrir la Réserve naturelle régionale et ses spécificités.



Nouveau regard sur les tourbières du Marais poitevin

Les tourbières sont des zones humides colonisées par la végétation dans un milieu saturé en eau. On y trouve la tourbe, une matière végétale fossile pauvre en oxygène où la décomposition des matières organiques est ralentie. Ces tourbes peuvent s'accumuler sur plusieurs mètres d'épaisseur. Elles constituent un réservoir de carbone important au niveau mondial, considérées comme un enjeu face au changement climatique.

Une étude sur les tourbières de France qui intègre les tourbières du Marais poitevin

Les tourbières du Marais poitevin se sont formées dans des cuvettes sur les affluents des principales voies d'eau ou sur les zones de contact entre l'eau de mer et les eaux douces en provenance du bassin versant. Ces dernières résultent de la remontée rapide de l'océan suite aux grandes périodes de glaciation.



Du fait de leur importance, tant en tant que milieu naturel qu'en tant que stock de carbone, un travail d'inventaire est conduit à l'échelle nationale. Daniel Gibert, professeur à l'Université de Franche-Comté, et Lise Pinault, dans le cadre de sa thèse, réalisent ce travail.

Alors que les connaissances sur les tourbières du Marais poitevin sont anciennes mais peu documentées, ils se sont tournés vers le PNR pour en faire l'inventaire. Ce travail a pris la forme d'un stage financé par l'Université de Franche-Comté en partenariat avec l'Université de Nantes. A cet effet, le PNR a accueilli dans ses locaux Tiffen Pelletier, étudiante en Master de géographie, qui a eu pour mission d'identifier les tourbières du Marais poitevin et d'en déterminer l'état de conservation.

Un travail de terrain et de laboratoire a pu permettre de commencer un état des lieux. Des prélèvements ont permis de spatialiser la présence des tourbières, de caractériser les profondeurs de tourbe et leur qualité.

Une grande partie des tourbières identifiées dans la bibliographie semblent dégradées. Dans certains secteurs, le sol ne présente plus les caractéristiques de la tourbe. Les taux de carbone organique confirment ce constat avec des taux de surface pouvant être très faibles, d'environ 18% à 25cm de profondeur.

Les phases d'aménagement successives du Marais expliquent le faible état de conservation des tourbières. L'abaissement des niveaux d'eau, la mise en culture presque systématique du Marais, ont favorisé la minéralisation des tourbes, ce qui a provoqué l'affaissement du niveau des sols dans les zones tourbeuses, notamment dans les marais mouillés de bordure sur la vallée du Curé, du Mignon ou encore la frange nord du Marais en Vendée. La zone tourbeuse de la zone associée à la Sèvre niortaise en Deux-Sèvres, dans le secteur du Vanneau, La Garette, Coulon..., présente un meilleur état de conservation.

L'étude constitue une première étape de l'inventaire des tourbières du Marais poitevin. Il conviendra de reconduire ce travail de manière à disposer d'informations plus précises, notamment de sonder les secteurs préservés en profondeur, de cartographier les tourbières...

L'étude du fonctionnement hydraulique de la tourbière du Bourdet et du Marais de la Gorre

La tourbière du Bourdet – Amuré constitue un milieu naturel particulier. Classé en Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) qui englobe le *marais communal* de la maraîchine, il souffre d'assèchements récurrents, ce qui impacte son état de conservation.

De manière à améliorer la gestion du site, le Syndicat mixte du bassin de la Sèvre niortaise, en collaboration avec le PNR, a souhaité conduire cette étude pour :

- favoriser le maintien en eau de la tourbière du Bourdet et le *communal* du Bourdet-Amuré,
- faciliter la gestion des niveaux d'eau dans le *marais communal* pour en faciliter l'exploitation et optimiser la biodiversité.

L'étude propose un plan d'action qui se concrétisera par le remplacement de l'ouvrage hydraulique de gestion du *communal*, la mise en place d'ouvrages pour retenir l'eau dans la tourbière et la mise en œuvre de règles de gestion des niveaux dans le cadre d'un contrat de marais proposé par l'Etablissement public du Marais poitevin.

Continuités écologiques

Des opérations en faveur des espaces et des espèces à l'échelle du Marais poitevin

Afin de mettre en œuvre les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR) a défini 15 enjeux prioritaires pour son territoire. Ils concernent les habitats (milieux littoraux, boisements, pelouses sèches, bocage, roselières, bandes herbacées, cours d'eaux et canaux, villes et villages) ou les espèces (poissons, mammifères, oiseaux d'eau, chauves-souris, amphibiens, busards et oiseaux de plaines).

Le PNR porte le projet « continuités écologiques » en concertation avec les acteurs locaux, coordonne et anime le dispositif, assure la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des travaux, décline les projets de valorisation et de sensibilisation.

Les aménagements favorables à la faune sauvage

Le PNR s'implique dans la réalisation d'aménagements favorables à la faune sauvage. Il finance ou cofinance la réalisation d'équipements facilitant la circulation des espèces ou leur offrant sécurité et gîte.

Dans ce but, 1 passage à faune pour mammifères semi-aquatiques a été créé sur la commune de Charron sous maîtrise d'ouvrage du PNR et 2 ajustements ont pu être réalisés sur des passages à faune réalisés en 2023 permettant ainsi d'assurer le déplacement d'espèces protégées telles que la Loutre ou le Campagnol Amphibie.



Création d'un encorbellement de chaque côté du pont du Curé, Propriété du Conseil Départemental de Charente-Maritime, Commune de Charron (réalisation 2024)

En 2024, le PNR a aussi conseillé et assisté la communauté de communes Aunis Atlantique pour la création d'un gîte à reptiles.



Création d'un gîte à reptiles sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Aunis Atlantique avec accompagnement du PNR (2024)

La valorisation des milieux naturels du Marais poitevin

Le PNR conduit un programme pour la réalisation d'actions concrètes en faveur de la Trame Verte et Bleue dans le Marais poitevin et sur les sites remarquables en gestion conservatoire. A ce titre, le PNR accompagne ou anime des actions auprès des divers partenaires privés (agriculteurs, propriétaires, etc.) ou publics comme les services de l'Etat et les collectivités (mairies, communautés de communes, etc.).

Cette action concerne le travail préparatoire à la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage PNR (instruction des dossiers, montage financier, marchés et commandes), le conseil et l'assistance portés auprès des différents partenaires et le conseil et l'assistance aux programmes de travaux.

L'accompagnement des porteurs de projets

En 2024, le PNR a conseillé et assisté le Conseil Départemental de Charente-Maritime pour le projet routier de contournement de Marans et pour la réalisation d'un aménagement à Loutres sur la commune de Charron. Il a aussi accompagné les gestionnaires des sites conservatoires : le Conservatoire des espaces naturels (CEN), l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP), les Communautés de communes, les Fédérations des chasseurs et les comités consultatifs des sites : espaces

naturels sensibles (ENS), réserve naturelle régionale (RNR), réserve naturelle nationale (RNN)...

La conduite d'aménagements de génie écologique

En 2024, le PNR a réalisé en direct des travaux d'aménagement, de restauration et de génie écologique :

- 1 aménagement de 2 sorties de *baisse* à Puyravault,
- 4 mares créées sur le Domaine public maritime (DPM) à L'Aiguillon-la-Presqu'île et sur la commune des Magnils-Reigniers,
- 2 mares restaurées à Mouzeuil-Saint-Martin et L'Aiguillon-la-Presqu'île,
- 1.200 mètres linéaires de clôture posés pour la protection d'une roselière à Angles,
- la restauration de 25 hectares de prairie naturelle par la pose de 2.200 mètres linéaires de clôtures à Saint-Georges-de-Rex.



Comblement de 2 sorties de *baisse* à Puyravault.



Curage d'une mare sur DPM à L'Aiguillon-la-Presqu'île



Création d'une mare, commune des Magnils-Reigniers (avant/après travaux).



Restauration d'une clôture pour la protection d'une roselière naturelle contre les bovins, commune d'Angles.

Les partenariats en faveur des espaces et des espèces

Le PNR a établi un partenariat intéressant avec l'association de chasse locale de la commune de Saint-Hilaire-la-Palud propriétaire d'un le coteau calcaire (tertre) situé sur la commune.

Ce milieu est favorable aux orchidées sauvages mais pour favoriser le maintien de ces populations protégées, le PNR a confié en 2024 un chantier de restauration par fauche avec exportation à l'association d'insertion Nature Solidaire.

Ces travaux consistent en la coupe de jeunes ligneux sur 500m² avec exportation afin de maintenir un espace ouvert sur sol calcaire.



Services écosystémiques | Pollinisateurs

5 PNR de Nouvelle-Aquitaine engagés pour les abeilles sauvages

Dans le cadre du Plan national d'action (PNA) "France, terre de pollinisateur", décliné à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, les 5 Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de la Région, ont engagé, dès 2019, un travail de réflexion dans le but d'engager des actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

Le projet Life « abeilles sauvages » a démarré en 2021 dans le cadre d'un programme européen dont le chef de file est le PNR du Périgord Limousin.



Le PNR du Marais poitevin est partenaire du du Life Wild Bees et les actions ont été engagées sur le territoire dès 2022.

Les quatre axes du projet sont les suivants :

- > améliorer les connaissances pour mieux préserver les abeilles sauvages,
- > recréer un maillage dense d'habitat favorable,
- > développer et structurer une proposition de plants et graines d'origines locales,
- > sensibiliser les citoyens et les professionnels à la préservation des abeilles sauvages.

Des inventaires pour identifier les espèces d'abeilles sauvages du Marais poitevin

Dans le cadre de l'action d'inventaire des abeilles sauvages au sein du territoire du PNR du Marais poitevin, les 4 habitats suivants sont suivis : les dunes grises, les mégaphorbiaies, les coteaux calcaires et les prairies mésohygrophiles. L'ensemble de ces habitats sont d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe 1 de la Directive Habitat.

Les inventaires ont été réalisés de mars à septembre sur 15 sites répartis sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin. Les déterminations des abeilles sauvages récoltées sont en cours d'identification par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). L'ensemble des données seront intégrées et disponibles sur le site de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.

En complément, des inventaires sur les apidaees (ex : Bourdons) ont été réalisés au filet par le spécialiste David



Genoud. Les premiers résultats ont montré la présence de 10 espèces de bourdons sur le territoire, dont une espèce protégée et classé vulnérable au niveau européen : *Bombus muscorum* (Bourdon des mousses).

Un suivi du service de pollinisation a été initié en 2023 à partir de l'outil SPIPOLL ; acronyme pour « Suivi photographique des insectes pollinisateurs ». SPIPOLL est un dispositif de sciences participatives créé en 2008 par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). Il vise à accumuler des photographies d'interactions plantes/insectes de façon standardisée.

Ce protocole a pour but de suivre l'évolution du service de pollinisation suite à la mise en œuvre de travaux de génie écologique favorables aux populations de pollinisateurs sauvages sur des sites à haute valeur environnementale.

Sur le territoire du PNR, 8 espèces de plantes ont été suivies sur 2 habitats différents, entre le mois de juin et le mois de septembre sur les sites Life des communes d'Auzay (85), Arçais (79), Saint-George-de-Rex (79) et Le Vanneau (79).

HABITAT	ESPECES VEGETALES	
	NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE
Pelouse calcicole	<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre
	<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrévide chevelue
	<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des près
	<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnéraire
Mégaphorbiaie	<i>Symphytum officinale</i>	Consoude
	<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais
	<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique
	<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire

Liste des espèces végétales étudiées dans le cadre du suivi de service de pollinisation

Des travaux de maintien de la restauration pour l'accueil des abeilles sauvages

En 2024, le PNR a conduit des travaux de maintien de la restauration sur 2 des 3 sites identifiés dans le cadre du projet.

Sur la dune grise de Longeville-sur-Mer

Sur une parcelle du Conservatoire du Littoral, la dune grise s'étant refermée en un boisement de pins, chênes et peupliers. Les travaux, lancés en novembre 2023, visaient à préserver un espace ouvert de 2 800 m² qui n'était pas encore entièrement boisé, tout en y aménageant une mare.



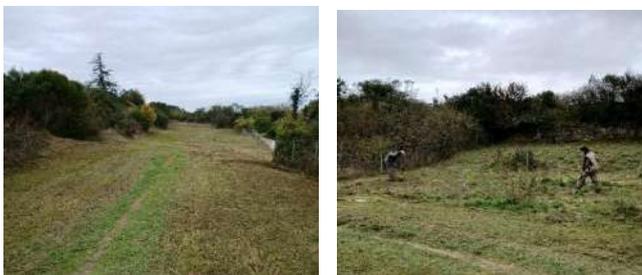
Travaux de maintien de la restauration de la dune grise à Longeville-sur-Mer

Afin de limiter la repousse des rejets de ligneux, un broyage de l'ensemble des anciennes zones colonisées et un arrachage des rejets de peupliers a été réalisés en novembre 2024.

Sur le coteau calcaire à Chaillé-les-Marais

Les coteaux calcaires de Chaillé-les-Marais étaient composés d'un ensemble d'anciennes carrières, de pelouses rases, de pelouses à Brachypode pennée, de broussailles à prunelliers et de zones à frênes. Les 3 derniers milieux témoignaient d'un enrichissement, d'un embroussaillage et d'une fermeture partielle des coteaux calcaires.

En novembre 2023, des travaux de broyage, de fauche avec exportation, d'étrépage, d'ouverture des zones les plus arborées ainsi que de mise à nu de la falaise ont été menés dans le but de restaurer cet habitat sur une parcelle de 0,89 hectares. Pour limiter la repousse des herbes hautes, des broussailles et des ronces, un broyage de l'ensemble des anciennes zones colonisées et une fauche avec exportation de l'ensemble du site ont été réalisés en novembre 2024.



Travaux de maintien de la restauration du coteau calcaire de Chaillé-les-Marais par l'entreprise Aligatore

Une étude de la continuité écologique

Dans le cadre de sa stratégie de préservation de la biodiversité en lien avec le projet, le PNR Marais poitevin a accueilli en 2024 un étudiant en master 2, pour un stage de cinq mois (mars à août). Sa mission portait sur la localisation et l'amélioration de la continuité écologique sur le territoire.

Ce travail a permis d'identifier et de conventionner la plantation de 6 kilomètres de haies, contribuant directement à la restauration des corridors écologiques.

Ce stage s'inscrit dans la continuité de celui réalisé en 2023 dont l'objectif était d'établir un diagnostic des corridors

écologiques. Cette première étude avait abouti à la modélisation de 55 km de zones potentielles de création de haies et à l'identification de 40 emplacements de mares, permettant d'envisager une augmentation de 27,6 % de la connectivité des habitats favorables aux abeilles sauvages.

À l'issue de ces deux études complémentaires, 10 kilomètres de haies seront plantés à l'automne-hiver 2025.

Le développement de la filière végétale locale

Le PNR du Marais poitevin, engagé avec le PNR Périgord Limousin, le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et l'association Prom'haies, a poursuivi son travail de réflexion sur la dynamique de développement de la marque « végétal local ».

Le PNR a ainsi pu définir, dès 2023, une liste d'essences locales marquées qui a permis de créer des sachets de graines à offrir aux communes et à leurs habitants, avec pour objectif d'encourager chacun à participer à la préservation de la biodiversité locale.



Sachet de graines marqués Végétal local réalisé par Semence Nature et distribué sur le territoire du PNR du Marais poitevin

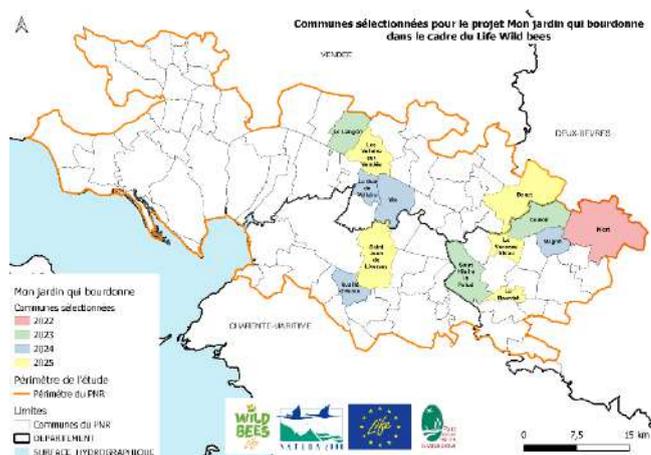
En 2024, le PNR a acquis 1.000 sachets de 5 grammes et 15 sachets de 400 grammes auprès de Semence Nature. Ces sachets ont été distribués à l'occasion de divers événements organisés au cours de l'année. La distribution de sachets se poursuivra en 2025.



Enfin, dans la continuité de l'année précédente, la chargée de mission du projet a suivi un Webinaire : « Pacte en faveur de la haie et Végétal local, quelles opportunités ? » (22 février 2024).

La création de jardins communaux favorables aux abeilles sauvages

Le PNR du Marais poitevin a lancé un appel à communes volontaires pour créer des jardins favorables aux pollinisateurs en janvier 2023. 12 communes ont été retenues et 3 d'entre elles ont démarré le projet en 2023 : Le Langon, Coulon et Saint-Hilaire-la-Palud. 3 communes ont rejoint le projet en 2024 : Magné, Nuillé-d'Aunis et Le Gué-de-Velluire.



Carte des communes sélectionnées pour le projet "Mon jardin qui bourdonne"

La démarche de co-construction d'un jardin favorable aux pollinisateurs sauvages se déroule en plusieurs étapes :

- 1 conférence grand public "A la découverte des abeilles sauvages",
- 1 intervention pour sensibiliser les enfants de CE2 dans 2 classes (1h30),
- 4 ateliers participatifs avec les habitants et la commune pour co-construire le projet (plan, végétaux, aménagement, etc.) avec l'appui technique de la paysagiste du PNR du Marais poitevin,
- des chantiers participatifs pour créer et aménager l'espace avec les habitants et l'école,
- 1 inauguration du jardin,
- et des animations sur les années suivantes pour pérenniser le projet.

Le « Jardin qui bourdonne » au Langon

L'inauguration du « jardin qui bourdonne » au Langon a eu lieu le 1^{er} juin 2024, en présence de près de 200 personnes (élus, habitants et enfants). Lors de cet événement, les élèves des écoles publique et privée ont interprété la chanson « Le jardin qui bourdonne », créée par les habitants de la commune. Le spectacle « Pour une poignée de Pollen » de la compagnie 24.92, réalisé dans le cadre du projet Life Wild Bees, a également été présenté à cette occasion.

En septembre 2024, une animation a été réalisée auprès du Club Nature de la commune comprenant la fabrication de bombes à graines, de fagot en bambou ainsi qu'un jeu de découverte des pollinisateurs sauvages.

En octobre 2024, un chantier participatif a permis aux habitants de créer une spirale aromatique, sous l'animation de l'entreprise Le Temps des Savoir-faire.



Le « Jardin qui bourdonne » à Coulon

Sur la commune de Coulon, 2 ateliers de co-construction et 2 chantiers participatifs de création d'une spirale aromatique et de carrés de potager en plessis ont eu lieu entre janvier et septembre 2024.

Une classe de l'école élémentaire a participé aux plantations d'essences aromatiques et potagères. Une animation de création de bombes à graines pour les enfants du Centre Socio-culturel de Coulon-Magné a également été organisée en octobre 2024, avec l'accompagnement d'un agent du PNR.

Le « Jardin qui bourdonne » a été inauguré le 2 octobre 2024. À cette occasion, les enfants du Centre socio-culturel ont présenté un spectacle de danse et de chant sur la chanson « Le jardin qui bourdonne », créée par les habitants du Langon dans le cadre du projet.



Le « Jardin qui bourdonne » à Saint-Hilaire-la-Palud

Sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud, 2 chantiers participatifs de création de bordure en plessis et d'une tour aromatique en pierres sèches ont été réalisés avec les habitants au printemps 2024. En mars et avril 2024, 2 classes de l'école élémentaire ont été sensibilisées aux pollinisateurs sauvages et ont participé à des plantations de fruitiers sur le site du jardin. Un 3^e chantier, consacré à la création d'insectes en osier, sera réalisé en 2025 ainsi que l'inauguration du jardin.

Les « Jardins qui bourdonne » en préparation

Sur les communes de Magné et de Nuaillé-d'Aunis, 1 conférence ainsi que 3 ateliers de co-construction ont été réalisés entre mars et novembre 2024. Les chantiers participatifs sont prévus pour 2025. Cette même année, 2 classes de l'école élémentaire de chaque commune seront sensibilisées aux pollinisateurs sauvages par les animateurs de La Frênaie.

Sur la commune du Gué-de-Velluire, 1 conférence et 2 ateliers de co-construction ont été réalisés entre avril et juin 2024. Un 3^e atelier et des chantiers participatifs seront réalisés en 2025. 2 classes de l'école élémentaire seront sensibilisées aux pollinisateurs sauvages en 2025 par les animateurs de l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée).

La sensibilisation du grand public et des acteurs locaux à l'écologie et à la préservation des abeilles sauvages

L'un des objectifs principaux du projet LIFE concerne la sensibilisation du grand public et des acteurs locaux.

Dans le cadre de l'action « Mon jardin qui bourdonne »

Le bilan de fréquentation des actions de sensibilisation portées par le PNR du Marais poitevin depuis le lancement de l'action « Mon jardin qui bourdonne » est très positif.

Commune	Participants à la conférence	Participants aux ateliers de co-construction	Elèves sensibilisés	Public présent lors de l'inauguration
Niort	45	24	120	120
St-Hilaire-la-Palud	21	17	46	Prévu en 2025
Coulon	18	23	49	80
Le Langon	30	45	42	200
Magné	23	20	Prévu en 2025	Prévu en 2025
Nuaillé d'Aunis	22	25	Prévu en 2025	Prévu en 2025
Gué-de-Velluire	22	13	Prévu en 2025	Prévu en 2025
TOTAL	181	167	257	400

Sensibilisation des scolaires et des habitants dans le cadre du projet "Mon jardin qui bourdonne"

Perspectives

Le travail d'animation se poursuivra en 2025 dans les communes déjà engagées, tout en accompagnant le démarrage du projet sur quatre nouvelles communes : Benet, Le Vanneau-Irleau, Saint-Jean-de-Liversay et Les Velluire-sur-Vendée.

Les actions de sensibilisation et de formation

Le PNR du Marais poitevin a mis en place un grand nombre d'actions de sensibilisation et de formation destinées aux professionnels et au grand public. En 2024, 54 personnes en ont bénéficié.

(1) La formation « Pollinisateurs et gestion des espaces communaux » adressée aux élu(e)s, conseiller(e)s et agents municipaux ainsi qu'aux gestionnaires d'espaces naturels.

> Le Langon, le 4 avril 2024, avec l'OPIE : 8 participants

> Nuaillé-d'Aunis, le 5 avril 2024, avec l'OPIE : 13 participants

> Nalliers, le 24 septembre 2024, avec l'OPIE : 3 participants

(2) L'animation grand public SPIPOLL « Ça butine dans nos fleurs ».

> Niort, le 25 mai 2024, avec l'OPIE : 9 participants

> Saint-Hilaire-la-Palud, le 21 septembre 2024, avec l'OPIE : 6 participants

(3) Les Rendez-vous de la biodiversité « Comment accueillir la biodiversité au jardin » (grand public).

> Nuaillé-d'Aunis, le 22 septembre 2024, avec le PNR du Marais poitevin et l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine : 15 participants

(4) La formation « les pollinisateurs sauvages comme sujet d'animation pour les jeunes publics » adressée aux professionnels de l'animation.

> Saint-Hilaire-la-Palud, les 24 et 25 juin 2024, avec le PNR et le CPIE du Pays Creusois : 14 participants

La conduite du projet Life Wild Bees et le partage de connaissance et d'expérience

La coordination du projet abeilles sauvages

Le comité de pilotage, chargé de veiller à l'avancement global du projet, se réunit une fois par an. Il a eu lieu le 14 mars 2024 sur le territoire du Parc Périgord-Limousin.

Le comité de suivi du projet global (suivi technique et comptable du projet) s'est quant à lui réuni à 3 reprises en 2024 :



- le 9 février, à la Coquille, en Dordogne (7^e comité)



- les 25, 26 et 27 juin à Coulon où le PNR du Marais poitevin a accueilli les représentants de l'Europe et de ELMEN (8^e comité).

- le 13 décembre 2024 dans le PNR du Médoc (9^e comité).

La participation aux instances régionales et nationales



Dans le cadre de la déclinaison du Plan national en faveur des pollinisateurs (PNA), la chargée de projet du PNR du Marais poitevin participe activement aux comités de suivi des Plans régionaux d'actions (PRA) en Nouvelle-Aquitaine et dans les Pays de la Loire.

Ces instances permettent de présenter les actions menées dans le cadre du projet Life Wild Bees et d'échanger avec les partenaires régionaux impliqués dans la préservation des pollinisateurs sauvages.

Plusieurs temps forts ont rythmé l'année 2024 :

- Le 23 février 2024, participation au deuxième groupe de travail pour l'élaboration de la déclinaison régionale du PNA à Angers.

- Le 14 novembre 2024, une webconférence animée par le CPIE Pays Creusois, dans le cadre du PRA Nouvelle-Aquitaine, a permis de mettre en lumière les outils pédagogiques développés par les PNR du Marais poitevin dans le cadre du Life Wild Bees, sur la thématique : « Sensibiliser et informer les publics sur les pollinisateurs sauvages ».

Les actions de restauration et de préservation des coteaux calcaires menées dans le cadre du projet sont également intégrées dans le Plan régional d'actions en faveur des Coteaux (PRAC) de la Région Pays de la Loire.

Par ailleurs, divers autres échanges ont eu lieu :

- le 4 juillet 2024 : participation au webinaire des Réserves Naturelles de France, consacré au dispositif de suivi européen des pollinisateurs et à l'implication des PNR ;

- le 19 septembre 2024 : présentation de l'action de création des jardins communaux lors des Assises nationales de la biodiversité à La Rochelle ;

- le 19 novembre 2024 : présentation du projet lors de la 3^e édition des Assises régionales de la biodiversité à Poitiers, en partenariat avec le PNR Périgord-Limousin, à l'occasion des Rendez-vous de la biodiversité.

Natura 2000

Une préservation du Marais poitevin, en synergie avec les différents acteurs du territoire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin s'étend sur 68.023 hectares et couvre environ 70% de la zone humide. Le Parc naturel régional est la structure animatrice du site Natura 2000 et l'Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP) en est l'opérateur. Le PNR anime le Document d'Objectifs (Docob) validé en 2022. Ce document-cadre de mise en œuvre de Natura 2000 vise à engager des actions de préservation en conciliant les activités humaines.

Pour le PNR du Marais poitevin, l'animation du Docob consiste en :

- l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des actions prévues dans le Docob,
- l'accompagnement des acteurs et citoyens sur le territoire du Marais poitevin dans la signature de contrats et de chartes Natura 2000,
- la rédaction des études d'incidences Natura 2000 nécessaires dans le cadre de démarches réglementaires,
- l'accompagnement des porteurs de projets et acteurs du territoire à prendre en compte les enjeux de biodiversité dans leurs actions,



Pointe de l'Aiguillon,
L'Aiguillon-La-Présqu'île

- l'accompagnement pour toute opérations d'information et de sensibilisation,
- la mise en œuvre de suivis pour connaître l'état de conservation des espèces et des habitats.

Les contrats et les chartes Natura 2000, un engagement volontaire pour la Nature

Le PNR du Marais poitevin accompagne les propriétaires qui souhaitent s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 ans avec l'Etat.

Les contrats Natura 2000

Dans le Marais poitevin, 43 contrats ont été déposés entre 2010 et 2024 pour un montant total de 1.080.000 €.

Si aucun contrat n'a été déposé en 2024, l'année a été consacrée à l'engagement des 12 contrats Natura 2000 déposés en 2023 auprès des régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

> Le contrat porté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize a permis la réalisation de l'aménagement de 2 615m² d'îlots afin d'accueillir l'avifaune à la pointe de Virecourt à Champagné-les-Marais.

> Le contrat porté par le PNR, à la Pointe de l'Aiguillon, sur la commune de L'Aiguillon-La-Présqu'île a permis la réalisation de travaux en milieu dunaire, à savoir l'arrachage de rejets de peupliers, ainsi que la pose de plots de bouclage et de fils à lisse permettant la canalisation du public. Ces travaux en partenariat avec l'Office national de la biodiversité participent à la préservation du site couvert par un Arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel (APBHN).

> Les 10 contrats portés par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine permettent la gestion d'habitats de type végétations herbacées hautes (Mégaphorbiaies, cladiaies). Certains travaux ont été réalisés, d'autres travaux sont prévus dans les 5 prochaines années.

Ces contrats vont permettre l'engagement de plusieurs fiches actions comme par exemple les fiches actions n° 2 : « Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire », n° 10 : « Restaurer, gérer et protéger les habitats à végétation herbacée haute » et n° 7 : « Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques ».

En fin d'année 2024, les différents acteurs de l'environnement ont été informés de la possibilité de mettre en œuvre des contrats Natura 2000 sur leurs sites : les associations de protection de la nature, l'Office français de la biodiversité (OFB), les Fédérations de chasse, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, le Conservatoire du littoral...).

Les chartes Natura 2000

En 2024, 3 chartes Natura 2000 ont été déposées ; ce qui porte à 37 le nombre de Chartes déposées depuis 2010.

1 charte Natura 2000 a été déposée en 2024 à Bouillé-Courdault, concernant la gestion d'un boisement d'essences locales le long de la Vieille Autize. L'objectif est

de laisser le boisement en libre évolution pendant la durée de la charte (5 ans) afin que ce soit un refuge pour des espèces d'intérêt communautaire (Loutre d'Europe, Pic noir...).

2 autres chartes Natura 2000 ont été renouvelées. Une exploitante a déposé une charte concernant la préservation des alignements d'arbres, de haies autour de ses parcelles et les bonnes pratiques dans des parcelles cultivées à Val du Mignon. Un autre propriétaire a déposé une charte pour la bonne gestion sous peupleraie à Magné.

Les études d'incidences, une garantie de préservation sur mesure

En site Natura 2000, des projets sont soumis à étude d'incidence. Les particuliers, collectivités, bureaux d'études sollicitent régulièrement le PNR Marais poitevin pour les accompagner dans cette démarche.

Sur chacun de ces dossiers, le PNR est amené à fournir des données biologiques, à se déplacer pour expertise et surtout à accompagner les porteurs de projets dans le renseignement des formulaires d'étude d'incidence. Les Directions départementales des territoires (DDT et DDTM) s'appuient également sur les connaissances du PNR pour apporter la meilleure réponse aux différents demandeurs.

En 2024, le PNR a été sollicité pour 95 projets répartis sur l'ensemble du territoire : travaux d'entretien du marais, aménagements urbains, transport, manifestations sportives ou festives, etc.

La structure animatrice joue le rôle à la fois de relais et d'expert pour les services de l'Etat (DDT(M), DREAL et EPMP). Certains projets ont nécessité plus d'implication du PNR avec des réunions spécifiques ou journées de travail : contournement de Marans, canalisation de captage d'eau entre l'Aiguillon et Angles par Vendée eau, changement de la ligne électrique entre Luçon et La Rochelle, etc...

L'information et l'accompagnement des acteurs et des porteurs de projets

Les animateurs Natura 2000 ont pour mission de renseigner toutes personnes ou organismes (collectivités locales, bureaux d'étude, particuliers, etc.) en recherche d'informations sur le dispositif Natura 2000 du Marais poitevin et sur la mise en application du Docob (présentation des enjeux du site, cartographies communales).

Les réunions d'information Natura 2000

En septembre et octobre 2024, 5 réunions d'informations Natura 2000 à destination des communes et des communautés de communes ont été organisées par le PNR

en collaboration avec les services de l'État. Elles ont été réparties sur le territoire de manière à mobiliser un maximum de communes et d'intercommunalités :

- Nuaille-d'Aunis : le 24 septembre 2024
- Frontenay-Rohan-Rohan : le 25 septembre 2024
- Doix-les-Fontaines : le 1er octobre 2024
- Saint-Benoist-sur-Mer : le 3 octobre 2024
- Les Magnils-Reigniers : le 8 octobre 2024.

L'objectif était de présenter la démarche, notamment les évaluations d'incidences et la manière dont le PNR peut accompagner les porteurs de projets. Ont été aussi présentés les outils et les moyens financiers propres à Natura 2000 dont les porteurs de projet peuvent bénéficier : les contrats et les chartes. 61 communes du site Natura 2000 Marais poitevin ont participé à ces réunions sur les 107 au total.

L'information relative aux études d'incidences

Les demandes relèvent le plus souvent des évaluations d'incidence mais aussi des renseignements concernant les possibilités d'engagements liés à une charte ou un contrat Natura 2000. Ainsi diverses sollicitations relatives à la démarche Natura 2000 (présentation des enjeux de la démarche, mise en œuvre des actions du DOCOB, etc.) ont mobilisé l'équipe animatrice du DOCOB.

L'accompagnement des étudiants spécialisés

Les étudiants en BTS Gestion et protection de la Nature du Lycée nature de La Roche-sur-Yon ont sollicité le PNR afin de pouvoir être accompagnés sur un projet de gestion d'espace naturels. Ils ont pu travailler sur 2 espaces naturels, l'APPB du Fief Bodin à la Jonchère en novembre 2024 et la création de 4 mares sur un secteur à Pélobate cultripède à l'Aiguillon-la-Presqu'Île.

Le Lycée de Luçon-Pétre sollicite également le PNR depuis 2021 pour intervenir auprès d'une classe de 1^{ère} « Conduite et gestion d'une exploitation agricole » (CGEA). Il s'agit de présenter les dispositifs Natura 2000 et MAEC sur le territoire du Marais poitevin et d'échanger sur les problématiques de gestion du marais. L'intervention s'est déroulée le 22 janvier 2024.



Le Groupe littoral Marais poitevin, une réflexion partagée et adaptée aux besoins

Le 8 novembre 2024, le groupe de travail littoral Marais poitevin (secteur Vendée) s'est réuni pour tenir un bilan des projets et actions ayant eu lieu sur le littoral du PNR en 2024 (suivis biologiques, travaux et gestion, tourisme et activités balnéaires). Ce groupe est composé des acteurs techniques (RNN, APNE, EPMP, ONF, PNM EGMP, CdL, SMBL, etc.), des communes et communautés de communes, des offices de tourisme et des services de l'État.

L'articulation entre Natura 2000 et les politiques publiques

Une stratégie de rencontre avec l'ensemble des acteurs territoriaux a été mise en œuvre afin de présenter la démarche Natura 2000 et de rendre cohérentes entre elles les politiques publiques qui s'appliquent sur le site du Marais poitevin.

Certaines structures portent déjà des actions pour le site Natura 2000 sans le savoir, l'objectif est donc de valoriser leur travail et de renforcer leur accompagnement pour l'intégration des enjeux Natura 2000. Ceci, dans le but de tendre vers une cohérence territoriale des actions et une synergie entre les acteurs.

La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)

Le recrutement début 2024 d'une "Chargée de mission Stratégie Aires Protégées du Marais poitevin" à l'aide d'un financement fond verts a permis d'établir un bilan des stratégies des acteurs territoriaux en place sur le territoire du PNR Marais poitevin.

En coanimation avec les services de l'État et l'EPMP, une forte concertation s'est créée entre les acteurs de la conservation et de la restauration de l'environnement du territoire.

La rédaction d'un catalogue des aires protégées du Marais poitevin a permis de faire le point sur les outils et les sites existants sur le territoire du PNR Marais poitevin. A destination des élus et des acteurs de l'environnement, ce document a pour ambition de faire connaître ces outils de protection de l'environnement au travers 23 fiches sites et 15 fiches outils.

Un autre document permet de projeter le territoire, en 4 cartes stratégiques pour identifier les prochains sites qui peuvent intégrer la SNAP. Ce travail a été présenté en commission biodiversité du PNR, au comité de pilotage Natura 2000 et lors des réunions départementales animées par les Préfets.

La Stratégie territoriale d'acquisition foncière

Aux côtés de l'EPMP, le PNR a travaillé sur la stratégie d'acquisition foncière applicable dans le Marais poitevin.

En 2024, le PNR a notamment refait le bilan des acquisitions par acteur et surtout retracé l'historique des acquisitions. Afin de finaliser le travail commencé en 2023, l'inertie du territoire et le manque d'informations transmis par les partenaires ont contraint le PNR à consulter directement le cadastre. Le PNR a aussi caractérisé l'occupation du sol de chaque parcelle pour mettre en cohérence les enjeux habitats définis dans le DOCOB et les parcelles achetées par les acteurs.

La communication sur Natura 2000

La lettre d'information Natura 2000 n°7

Une lettre d'information Natura 2000 n°7 a été réalisée et éditée en décembre 2024. Cette synthèse a pour but d'informer les acteurs et les élus de l'état d'avancement des actions menées dans le cadre du dispositif Natura 2000 Marais poitevin.

La lettre d'information Natura 2000 est distribuée en comité de pilotage et en assemblée générale du PNR. Elle est également envoyée aux communes et est téléchargeable sur le site Natura 2000 Marais poitevin <https://marais-poitevin.n2000.fr/>. Les habitants du PNR peuvent également la trouver distribuée lors de manifestations sur le territoire auxquelles le PNR participe.



« Instant nature »

Un calendrier de publications « Instant Nature » sur Natura 2000 a été fixé par le PNR durant l'année 2024. L'objectif est de communiquer de manière régulière sur les réseaux sociaux (poste tous les 2-3 semaines) sur les résultats des suivis réalisés dans le cadre de l'OPN, sur l'actualité Natura 2000 ou sur la promotion du Marais lors de Journées mondiales liées à l'environnement.

Les suivis d'espèces et d'habitats et l'amélioration des connaissances

Les suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire liés à Natura 2000 sont réalisés au travers de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) et s'intègrent dans des fiches actions du Docob : comptage mensuel des oiseaux d'eau, de la Guifette noire, du Busard des roseaux, suivis des orthoptères, etc.

Citons en exemple d'autres suivis :

- > Fiche action 1 : le PNR s'investit dans le protocole de suivi des récifs d'Hermelles sur le territoire, réalisé par l'IFREMER en lien avec le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis. Le site de référence est l'habitat rocheux de La Tranche-sur-mer.
- > Fiche action 8 : L'habitat de prairie sèche est suivi notamment à Chaillé-les-Marais dans le cadre de la restauration engagée grâce au programme européen Life Wild Beez.
- > Fiche action 13 « communaux » et 17 « limicoles » : le PNR a travaillé, avec l'Office français de la biodiversité (OFB), sur les *marais communaux* de Lairoux et des Magnils-Reigniers pour évaluer les pressions exercées sur la reproduction des limicoles.
- > Fiche action 15 : Le PNR finance les actions pour préserver les busards durant leur phase de nidification avec les APNE et en partenariat avec les agriculteurs.
- > Fiche action 19 : En 2024, une étude sur la fonctionnalité des passages à petite faune a permis de catégoriser les ouvrages afin de proposer, à termes, des travaux de réhabilitation.

Axe 2

Agir en faveur d'un Marais préservé

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace façonné par les hommes et leurs rapports à l'eau, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire ce qui favorise leur évolution qualitative.

Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine, si singuliers et uniques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

Préserver les paysages identitaires du Marais



Grand Site de France
Paysage | Plantation
Aménagement | Urbanisme
Développement durable | Projets
Architecture | Habiter
Architecture | Climat
Aménagement | Cadre de vie

MESURE 14 > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

MESURE 15 > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

Grand Site de France

Le PNR, porteur du label Grand Site de France Marais poitevin

Le label Grand Site de France est un label national exigeant qui distingue les territoires engagés dans une gestion vertueuse du territoire qui garantit sa préservation et son développement durable.

Obtenu en 2010 dans le Marais mouillé du Marais poitevin et renouvelé en 2018 sur 23 communes, 3 départements et 2 régions, soit un quart du Parc naturel régional, le prestigieux label Grand Site de France a été attribué par l'Etat au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Il s'appuie sur un programme stratégique évalué en fin de période et un projet pour les années à venir.

Pour le Marais poitevin, il s'agit d'une reconnaissance des actions conduites pour restaurer le patrimoine lié à l'eau dans les villages, maintenir le paysage classé constitué de voies d'eau, d'alignements d'arbres têtards et de prairies naturelles, soutenir l'élevage, favoriser le tourisme durable et améliorer le cadre de vie.



Un prestigieux label porté par le PNR

Depuis 2014, le PNR a mis en œuvre le plan d'action prévu lors de la labellisation en 2010, il élaboré le dossier de renouvellement du label attribué par le Ministre de la transition énergétique en 2018 et préparé le nouveau renouvellement qui interviendra en 2025.

Le périmètre du GSF s'étendant sur 49.000 hectares, soit 23 communes classées, l'enjeu majeur est de trouver l'équilibre entre préservation du patrimoine paysager, identitaire et environnemental et développement local.

Dans le GSF Marais poitevin, les actions portent sur la préservation et de gestion durable du site et particulièrement dans 3 domaines :

> « trame arborée, prairies, voies d'eau » : plantations d'alignements de frênes têtards, restauration de prairies naturelles, soutien aux éleveurs de retour dans le site (éleveurs par bateau de la Venise verte), entretien des voies d'eau...

> « patrimoine lié à l'eau » : restauration et mise en valeur des ports, quais, cales, coeurs et entrées de bourgs dans les 23 villages marqueurs de l'identité culturelle et économique, en prolongement des Grands Travaux présidentiels,

> « gestion des flux touristiques » (élargissement de la fréquentation dans l'espace et le temps, amélioration des activités liées à l'eau, organisation des ruptures de charge incitant aux modes doux, « plan vélo », animations nature, formations des guides...).

Bilan 2018-2024 et candidature 2025-2033

Après un premier renouvellement en 2018, une nouvelle candidature est à élaborer afin de prolonger le label sur les 8 prochaines années.

L'année 2024 a ainsi été consacrée à l'élaboration du dossier de candidature composé de l'état des lieux du site, du bilan des actions conduites pour la période 2018-2024 et du projet de plan d'actions 2025-2033. Un chargé de mission a été recruté à cet effet pour une durée d'un an à compter du mois de juillet.

Une collecte rigoureuse de données a été conduite afin d'établir le bilan détaillé des actions menées au sein du Grand Site de France depuis 2018. Ce travail a pu être complété grâce aux contributions des partenaires

techniques du PNR (DREAL Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, IIBSN, syndicats mixtes, CEN...).

Il s'est agi par ailleurs de rédiger le prochain plan d'actions, dont l'élaboration a débuté en 2022 avec le concours des partenaires techniques et des acteurs du Marais. La coconstruction de celui-ci a permis d'engager, pour les années à venir, des actions transversales concernant tout à la fois les prairies, les habitats naturels, la trame arborée, la gestion des usages liés à l'exploitation du bois, l'entretien des voies d'eau, la qualité des villages, la gestion des flux touristiques... impliquant les collectivités, l'État, les associations, les propriétaires, les exploitants, les habitants, les acteurs publics et socio-professionnels.

L'ambition de ce plan d'actions sera d'articuler plusieurs démarches répondant aux nouveaux défis à relever. En effet, si les objectifs de préservation et de valorisation du site classé demeurent, les usages, le contexte, les moyens et les enjeux évoluent :

- > transformation de la société rurale avec de nouveaux habitants,
- > comblement des fossés et d'une partie du réseau hydraulique,
- > fragilisation des systèmes d'exploitation de l'élevage qui pourrait impacter le maintien des prairies naturelles humides,
- > vulnérabilité du patrimoine arboré (frênes et peupliers),
- > difficulté des conditions d'accès au Marais du fait de la vétusté des chemins et ouvrages de franchissement par manque d'entretien de la part des usagers,
- > prise en compte du changement climatique,
- > nécessité de mobiliser des moyens financiers complémentaires aux fonds publics.



En appui de l'élaboration de la candidature au renouvellement du label, une synthèse a été produite en novembre 2024, faisant état du bilan de l'action et des perspectives.

Transmis aux élus des communes du Grand Site de France et aux partenaires du PNR (DREAL Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, UDAP des

Deux-Sèvres et de la Vendée), ce document a servi de support de travail pour finaliser l'élaboration du dossier de candidature et réfléchir collectivement à la mise en œuvre du prochain plan d'actions.

Garant de la cohérence et de la qualité des opérations menées, le comité de suivi du Grand Site de France a été convié le 29 novembre 2024 à Damvix et réuni 15 maires et délégués des communes. Il a été l'occasion de partager avec

les élus le bilan des actions menées depuis 2018 et le plan d'actions proposé pour les 8 prochaines années. Ce temps d'échange a permis en outre de consolider le projet à partir des différentes propositions des participants et de préparer les prochaines échéances.



Le bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin a délibéré le 5 décembre 2024 pour solliciter le renouvellement du label Grand Site de France auprès des différentes instances décisionnaires.

Le dossier de candidature sera examiné à partir du printemps 2025 par les trois Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée, puis par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP), en préalable à la décision ministérielle.

L'aide concrète du PNR aux communes du Grand Site de France

En parallèle de la démarche de renouvellement du label, le PNR a poursuivi son action spécifique d'accompagnement des projets portés au sein communes du Grand Site de France : conseil technique en architecture, paysage, urbanisme, environnement, recherche de financement, établissement de lien avec les services de l'État chargés des autorisations de travaux en site classé...

Une équipe projet est mobilisable. Chaque projet est étudié en prenant en compte tous les aspects du territoire, ses spécificités, les réglementations, la qualité du cadre de vie, la préservation de l'environnement, des paysages et de l'esprit des lieux...

Les 23 communes du PNR du Marais poitevin labellisées Grand Site de France sont réparties comme suit :

- 11 en Deux-Sèvres : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais ;

- 10 en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond ;
- 2 en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

A titre d'exemples, en 2024, l'intervention du Parc naturel régional du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France du Marais mouillé poitevin a porté sur les conseils aux communes, aux particuliers, aux propriétaires d'hébergements en site classé ou dans le GSF, la rédaction pour les communes de cahiers des charges techniques permettant de missionner des maîtres d'œuvre qualifiés en paysage et architecture, la recherche de nouveaux financements en fonction des projets, le conseil aux porteurs de projet, l'établissement de lien avec les services de l'Etat chargés des autorisations de travaux en site classé.

Les communes accompagnées en 2024 :

- > La Ronde : accompagnement du projet de restauration d'un lavoir,
- > Saint-Hilaire-La-Palud : visite sur site sur valeur patrimoniale de l'ancienne laiterie,
- > Maillé : participation au comité de pilotage pour l'étude de requalification d'une friche industrielle,
- > Bouillé-Courdault : participation comité pilotage en phase de faisabilité d'un projet de réhabilitation d'une ancienne ferme-scierie sur le port de Courdault,
- > Arçais : participation à la visite pour le renouvellement de la labellisation Petites Cités de caractère,
- > Damvix : aide à la faisabilité de la réhabilitation-extension du village vacances,
- > Coulon : aide aux commerçants pour les enseignes et la publicité.

PNR, prestataires touristiques et Fondation du patrimoine engagés pour le paysage emblématique du Marais poitevin

Les embarcadères touristiques du Marais poitevin ont fait part de leur inquiétude quant au paysage traversé par les parcours de barques suite au développement de la chalarose. Ils ont exprimé leur souhait d'être partenaires des actions du PNR dans ce domaine. Ainsi, depuis 2023, le PNR mène un projet en collaboration avec la Fondation du patrimoine et les embarcadères du Marais poitevin au profit de la replantation d'arbres.



La Fondation du patrimoine a proposé un système de conventionnement sous forme de produit-partage. Ainsi, pour chaque location de barque sans guide, les

embarcadères participants s'engagent à reverser 0,50 €.

4 structures étaient signataires dès 2023. En 2024, 5 autres prestataires ont intégré la démarche dont un loueur de cycles qui reverse 0,50 € pour une demi-journée de location de cycles, ce qui porte à 9 les partenaires du projet :

- > les embarcadères des Ecluses de Bazoin à La Ronde, de La Pigouille, DLMS Tourisme et Prada à Coulon, Cardinaud à Magné, de l'Abbaye à Maillezais, de la Venise Verte au Mazeau et de l'Autize à Saint-Sigismond,
- > le loueur de vélo la Bicyclette Verte à Arçais.

Une conférence de presse pour présenter l'action et les 5 nouveaux partenaires a eu lieu le 26 avril 2024 à l'embarcadère de Saint-Sigismond.



En fin d'année, un bilan a été fait et 8.841 € ont été récoltés par les embarcadères. La Fondation du patrimoine a ajouté 8.000 € afin de soutenir cette action, ce qui porte à plus de 16.800 € la somme qui sera reversée pour les actions de replantation d'arbres. Des chantiers seront programmés et pilotés par le PNR durant l'année 2025 dans les secteurs empruntés par les balades en barque.

Cette action a été complétée par la vente d'un puzzle, réalisé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine de Vendée qui a d'ores et déjà fait don de 100 puzzles à l'effigie du Marais poitevin.

Le profit de la vente sera également reversé pour la plantation d'arbres dans le Marais. Ils sont en vente dans les offices de tourisme et chez les prestataires touristiques participant à l'opération, au prix de 28 € TTC. En 2024, 56 exemplaires ont été vendus.



Le partage d'expériences du GSF du Marais poitevin

Le Parc du Marais poitevin participe régulièrement aux opérations de sensibilisation organisées à l'échelle nationale et apporte son témoignage à différentes manifestations nationales sur le paysage, les sites classés, les démarches conduites dans les Grands Sites de France.

Lors de rencontres et de journées d'échanges

Le 10 janvier 2024, le GSF du Marais poitevin a présenté son territoire et son projet lors d'un comité de pilotage à la Dune du Pilat.

Le 4 juin 2024, le Président et la Directrice du PNR du Marais poitevin ont participé à l'assemblée générale du réseau des Grands Sites de France.



En 2024, du 9 au 12 octobre, le PNR a participé aux 26^e Rencontres nationales du Réseau des Grands Sites de France au Puy Mary. Les débats et les échanges portaient sur les mobilités durables: « entre paysage et expérience immersive: quelle mobilité durable pour les territoires patrimoniaux ? ».



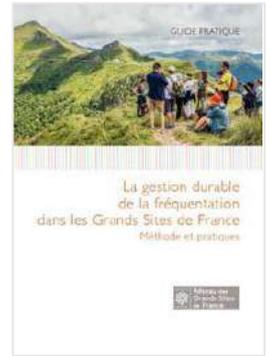
Grâce à des outils et supports de communication

En 2024, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ont proposé au PNR du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site du Marais Poitevin, de témoigner de son expérience de coopération avec le Vietnam impulsée l'année précédente par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le PNR du Marais poitevin a été sollicité pour partager son expérience en matière de préservation des paysages, de l'environnement et de l'éducation à l'environnement. Cette expérience a été présentée dans le magazine des PNR et a été très largement diffusée.



Le GSF du Marais poitevin a également contribué au guide pratique national sur « la gestion durable de la fréquentation dans les Grands Sites de France » édité en 2024.



Enfin, le PNR a témoigné aux côtés de l'association nationale A.R.B.R.E.S dans le film « arbres remarquables au cœur de la biodiversité » qui sera diffusé en 2025.

Le positionnement du PNR du Marais poitevin sur la politique des Grands Sites de France

Le site classé du Marais mouillé et les actions conduites pour sa mise en valeur ainsi que le label Grand Site de France, hisse le Marais poitevin au rang de lieu d'exception du patrimoine national. Son paysage emblématique est unique. Il est souvent valorisé dans les médias et attire plus de 500.000 visiteurs par an.

Au-delà de son attractivité paysagère, le Grand Site de France du Marais poitevin rayonne en France pour ses initiatives de gestion et pour leur qualité. Il s'est souvent distingué pour son action en faveur de la préservation de ses paysages et de son patrimoine identitaire mais également pour sa capacité à mettre en valeur l'esprit des lieux et à favoriser un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie et qui profite à tous.

Les actions menées dans le Grand Site de France du Marais poitevin ont une dimension de laboratoire et de rayonnement sur le reste du PNR, en termes de qualité de projets et de méthodes de travail.

La valeur ajoutée PNR

L'action au sein du Grand Site de France du Marais poitevin est une démarche porteuse de valeurs, exigeante et encadrée, qui engage et responsabilise. Elle repose sur un dialogue constructif permanent entre l'État (Inspecteurs des sites, ABF), le PNR, les collectivités et les habitants pour l'aboutissement des projets dans de bonnes conditions. Cette articulation nécessite de la pédagogie et des moyens humains en ingénierie et en investissement, que le PNR du Marais poitevin mobilise.

Paysage | Plantation

Un vaste programme participatif pour demain

Pour préserver l'unicité du remarquable paysage du Marais mouillé poitevin, le Parc naturel régional collabore étroitement avec les municipalités, les acteurs locaux et les résidents dans un ambitieux projet de réaménagement paysager. Confronté aux menaces pesant sur la trame arborée caractéristique du Marais poitevin, telles que le vieillissement des frênes et la prolifération de la Chalarose, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques ainsi que des attentes de la communauté, le PNR orchestre un plan d'actions élaboré de manière participative, en suivant attentivement l'évolution du territoire et en menant diverses expérimentations.

L'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain »

En 2023, l'appel à projets « Plantons les arbres têtards de demain » a été reconduit pour la 8^e année. De nouveaux propriétaires ont fait connaître leur souhait de planter sur leurs parcelles les essences proposées dans le cadre du Plan



Des objectifs qui grandissent avec le projet

Au vu de l'avancée rapide de la maladie, les objectifs de plantation ont été doublés depuis 2021 ; soit un nouvel objectif de 5.000 arbres plantés par an. En 2024, l'objectif quantitatif reste le même mais il est complété par un objectif qualitatif. En effet, selon les secteurs, les enjeux et les attentes sont différents.

Au-delà des chiffres, l'objectif global de l'action est surtout d'impulser une dynamique collective de renouvellement de la trame arborée sur la totalité du territoire avec la participation active des habitants et des acteurs locaux (associations, professionnels...). Le défi du renouvellement se veut collectif.

Le rôle du technicien du PNR

Un projet de plantation se déroule en diverses étapes nécessaires et mobilise un technicien PNR dédié. Son travail se situe en amont et en aval des plantations proprement dites et contient une grande part d'échanges avec les propriétaires fonciers porteurs de projets et avec l'ensemble des entreprises mobilisées durant le processus.

- Rencontre sur site et discussion des objectifs de la plantation : production de bois de chauffage,

stabilisation des berges, promotion de la biodiversité et intégration paysagère.

- Élaboration d'un plan de plantation : sélection des espèces d'arbres, espacement, et emplacements déterminés.
- Formation du propriétaire ou de l'exploitant à la taille des arbres têtards (via des stages proposés par le PNR),
- Coordination de la plantation, effectuée par une entreprise ou un chantier d'insertion, en présence du propriétaire.
- Suivi des plantations : évaluation de la reprise après la première saison estivale, conseils sur la gestion et l'entretien des jeunes arbres, suivi régulier sur une période de 3 ans...
- Remplacement, si besoin, des arbres morts durant la première année.
- Valorisation de l'action (presse, réseaux sociaux...).

Par la suite, le suivi des plantations est effectué par un agent du PNR qui calcule le taux de reprise par essence, par chantiers, par année, etc.

Ces données permettent bien souvent d'adapter les essences pour les futurs chantiers. Savoir quelle essence pousse où et quelle essence rencontre des difficultés est un vrai plus. Lorsque les arbres sont morts, un remplacement est prévu l'année d'après. Des suivis après 3 ans sont aussi réalisés pour pouvoir évaluer la pérennité des plantations ; là où un passage suffit, quelques photos sont prises.

L'agent du PNR assure également la transmission de toutes ces informations aux entreprises qui réalisent les plantations afin qu'elles puissent en tenir compte. Une carte interactive en ligne joue le rôle d'interface.



La saison de plantation 2024/2025 bousculée par les crues hivernales

L'ensemble du territoire du PNR du Marais poitevin est concerné par le programme de renouvellement de la trame arborée mais une attention particulière est portée dans le site classé et les plantations sont majoritairement effectuées en Marais mouillé.



Pour la saison de plantation de novembre 2024 à mars 2025, contrairement à l'an passé, les faibles précipitations et l'efficacité des équipes ont permis de rattraper le retard des chantiers reportés à cause des crues de l'hiver dernier et d'atteindre les objectifs fixés.

Sur cette saison de plantation (2024-2025), 4.007 arbres ont été plantés chez 37 porteurs de projet différents. Parmi ces plantations 1.006 arbres pour 9 projets devaient initialement être plantés lors de la saison 2023/2024.

Grace à l'investissement direct des habitants, 491 arbres ont aussi été distribués par le PNR, à la suite d'une formation « savoir planter ». Ces arbres ont été plantés par 8 habitants qui participent ainsi, à leur échelle, au renouvellement de la trame arborée. Les sessions de formation créées et mises en œuvre par le PNR portent peu à peu leurs fruits car de plus en plus d'habitants sont intéressés par des plantations en autonomie, en famille ou entre amis.

La démarche de plantation d'arbres est de plus en plus connue, comprise et appréciée. Collectivités, associations, professionnels du tourisme se sont emparés du sujet. Les projets de plantation conçus avec le technicien du PNR fonctionnent. La majorité des acteurs : syndicats gemapiens, agriculteurs, embarcadères... prennent peu à peu la mesure du défi auquel la chalarose confronte le territoire.

Pour cette saison de plantation, le PNR a accompagné 32 chantiers dans le site classé du marais mouillé poitevin soit 15 chantiers en Deux-Sèvres, 15 en Vendée, 2 en Charente-Maritime et 5 en dehors du site classé.



Une innovation de protection des plants inspirée du littoral du Marais poitevin

Depuis deux ans, la volonté d'inventer des protections s'adaptant le plus possible aux pratiques agricoles se concrétise. En effet, après quelques essais, une protection individuelle des arbres plantés a été mise au point permettant ainsi de répondre aux enjeux pastoraux tout en résistant aux bovins.

Composée de deux poches ostréicoles, 3 piquets en châtaigner de 2,5 mètres, quelques planchettes et vis pour tenir le tout, cette protection semble adaptée au besoin de tenir à distance les jeunes plants des bovins tout en garantissant la pousse des arbres.



Cette saison, 1.277 arbres ont été plantés et protégés grâce à cette innovation. L'avantage de ce processus, comparé aux clôtures est qu'il permet de laisser un libre accès à l'eau pour les bovins. Les animaux peuvent également entretenir les intervalles entre les arbres sans consommer leurs bourgeons ce qui mettrait en péril la croissance des jeunes plantations et l'objectif paysager de produire de nouveaux têtards.

Il s'avère que cette méthode de protection est plus chronophage que d'autres méthodes mais les objectifs de plantation et de protection ont été atteints cette année, notamment grâce à l'investissement du PNR dans un enfonce-pieux thermique mis à disposition des prestataires pour leur faciliter la pose.

Former les habitants du Marais poitevin

Le stage « savoir planter »

Des formations « Savoir planter » sont proposées par le PNR du Marais poitevin aux habitants souhaitant planter eux-mêmes leurs projets. 8 volontaires ont participé à la formation 2024 qui s'est déroulée à la scierie de la Garette, le 20 janvier puis le 3 février 2024. Les participants propriétaires fonciers sont repartis avec le nombre d'arbres dont ils avaient besoin.

L'action de distribuer des plants est très complémentaire de la formation « savoir planter » et permet d'aider les porteurs de projet à replanter, même sur de tout petits projets où il serait trop coûteux de missionner un prestataire.

Sur les replantations, le « produit partage » entre la Fondation du patrimoine et les embarcadères est très vertueux. Cette initiative permet le financement des plantations et responsabilise aussi les adhérents qui sont pour la plupart moteurs dans la recherche des chantiers. Cela facilite le conventionnement de projets de plantation dans des secteurs fréquentés et l'action, perceptible, peut permettre d'identifier de nouveaux contributeurs.

Les stages « émondage »

Afin de préserver à la fois la qualité des frênes têtards et la sécurité des bucherons amateurs, le PNR propose depuis quelques années une formation spécifique à l'émondage des arbres. 2 sessions ont eu lieu les 1^{er} et 7 mars 2024.

Cette formation est prioritairement destinée aux propriétaires qui s'engagent dans le programme de plantations pour « construire notre paysage de demain ». Ponctuellement, des agents communaux et intercommunaux se joignent au groupe pour améliorer leurs pratiques.



Gestes, postures, précautions, obligations... font l'objet de démonstrations par les agents du PNR et de l'association Nature Solidaire qui détient une solide expérience dans le domaine de l'émondage. L'opération a permis au PNR de former 34 stagiaires à l'émondage des arbres.



Partager les savoirs et communiquer sur le renouvellement de la trame arborée

Les présentations publiques

L'action du PNR a été présentée à diverses occasions lors de l'année 2024 :

> à St-Jean-de-Liversay, en septembre 2024 " l'arbre au cœur du marais", lors d'un événement organisé par la ferme de Bonneville Ce fût l'occasion de parler de trame arborée avec les habitants du PNR ;

> le 26 avril 2024, sur le port de Saint Sigismond, se tenait un point presse pour mettre en valeur le « produit partage » mis en place avec les embarcadères signataires. Pour rappel, cette opération partenariale permet de récolter des fonds via les acteurs du tourisme pour financer les plantations.

Au cours de cette année, l'association COFAR de Benet, le PNR et d'autres acteurs du territoire se sont rassemblés lors d'échanges autour du frêne, de la Chalarose et de ses impacts sur le paysage et sur les pratiques.

Un film sur le courageux renouvellement de la trame arborée

En mars 2024, Marc Ollivier, étudiant à l'IFCAM, a réalisé un tournage. Son court métrage intitulé « enjeux de taille » relate notamment des difficultés rencontrées sur le territoire concernant l'entretien et le renouvellement d'un patrimoine arboré malade et dépérissant.

L'occasion de souligner les efforts du PNR pour soutenir son territoire tant d'un point de vue paysager, et environnemental que socio-économique et culturel.

La valeur ajoutée PNR

Le programme de plantations « Plantons les têtards de demain » est de plus en plus identifié par les habitants du Marais poitevin et le PNR déploie son accompagnement pour faciliter les projets individuels et susciter de nouveaux projets. Les modalités de plantation et notamment de protection des arbres évoluent. Le programme s'étoffe et s'amplifie.

Depuis les premiers chantiers de plantation (2017), le PNR a planté 25.160 Arbres sur 324 chantiers différents, recréant ainsi près de 151 Km d'alignements sur tout le territoire du Marais poitevin.

L'aide aux communes : accompagnement des documents d'urbanisme

Dans le Marais poitevin, comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés. Le Parc naturel régional accompagne et conseille toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur... et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie, dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.

Des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte de Parc naturel régional

Conformément à la réglementation et aux orientations de la charte du Parc naturel régional, le Parc a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations de son territoire, en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s'assurant de la bonne prise en compte des enjeux du territoire :

- > la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du marais,
- > la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- > le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le PNR intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la Charte de Parc.

Un suivi et un accompagnement constants des projets territoriaux

6 SCoT couvrent les 88 communes du PNR

En 2024, sur le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin, 6 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) couvrent les 88 communes classées en PNR et les 8 Communautés de communes (CdC) et Communautés d'agglomérations (CdA) correspondantes, dont certaines élaborent des SCoT communs (CdC Aunis Atlantique, CdC Aunis Sud et CdA de la Rochelle ; CdC Fontenay-Vendée et CdC Vendée-Sèvre-Autise).

Le PNR assiste les porteurs de SCoT dans leur démarche en fournissant les données de connaissance territoriale et de connaissance des enjeux environnementaux et paysagers et en participant aux réunions techniques et aux ateliers de concertation. Il émet également des avis sur ces SCoT en tant que « personne publique associée ».

Ainsi, en 2024, les 6 SCoT qui couvrent l'ensemble du territoire du Parc naturel régional sont approuvés. 2 de ces 6 SCoT sont amenés à fusionner (approbation attendue en 2025) : celui de La Rochelle et celui de l'Aunis.

4 PLUi approuvés et 2 PLUi en cours d'élaboration

Concernant les plans locaux d'urbanisme, en 2024, sur le territoire du PNR, 4 PLUi sont approuvés (CdC Aunis Atlantique, CdC Aunis Sud, CA de La Rochelle et CA du Niortais) et 2 PLUi sont en cours d'élaboration (CdC Sud Vendée littoral et CdC Vendée Grand Littoral).

Pendant l'année 2024, le PNR a poursuivi sa participation à l'élaboration des 2 PLUi précités et il a émis un avis sur le projet arrêté de la carte communale du Mazeau.



Aménagement | Cadre de vie

Conseils paysagers pour les communes : donner à voir pour mieux se projeter

Le PNR propose aux communes de son territoire des conseils et un accompagnement en matière d'aménagement paysager dès la phase amont de leurs projets.

L'objectif de cette action est de compléter l'offre d'ingénierie auprès des collectivités, notamment pour les projets de petite envergure.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin conseille et accompagne

L'accompagnement du PNR (paysagiste) permet de prendre en compte, en plus des enjeux paysagers, les différents types d'enjeux qu'un projet a à considérer.

Dès les premières étapes du projet, le PNR aide à la définition du programme d'aménagement (réflexion sur les usages, typologie d'aménagement, objectifs, définition d'une enveloppe budgétaire...). Il conseille quant aux techniques ou possibilités d'aménagement, en fonction des enjeux ciblés précédemment. Il anime la réflexion sur la mise en œuvre (marché de travaux ou régie) et sur l'entretien des espaces créés, à moyen et long terme, en lien avec les agents communaux.

L'appui du PNR permet au porteur de projet et aux personnes impliquées (élus, agents communaux, habitants...) de bénéficier de :

- > une projection en images des premières idées d'aménagement : production d'esquisses, de vues d'ensemble, illustrations de références...
- > une proposition de palettes végétales et d'ambiances paysagères,
- > une production d'un dossier qui pourra servir de base à une demande de subvention.

En 2024, le PNR a accompagné :

- > 11 projets communaux (dossier + esquisse)
- > 4 projets menés par la CDC Aunis Atlantique (esquisse)
- > 4 démarches communales (conseils pour la gestion des espaces verts).

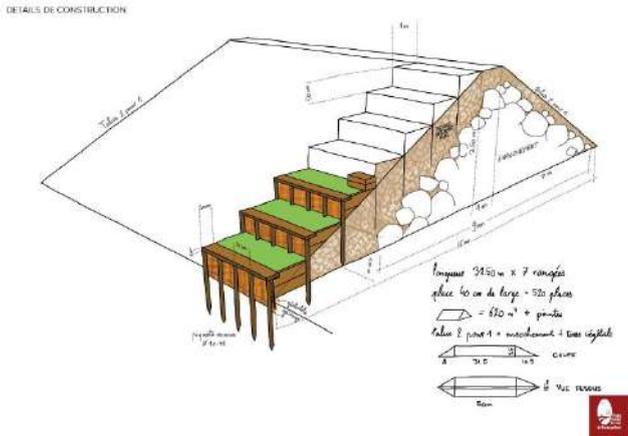
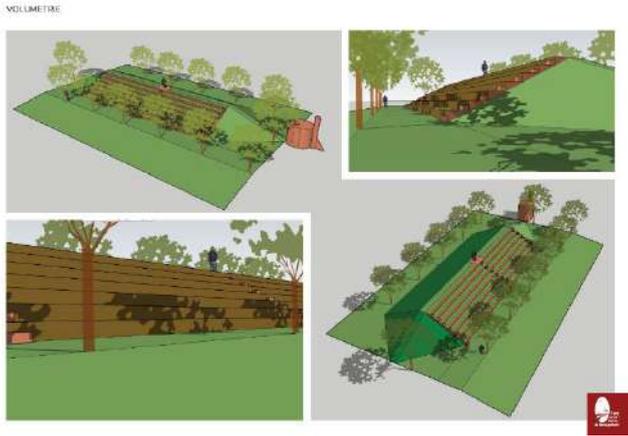
> Bessines (79) : démarche participative pour la création d'un terrain d'aventures



> Bessines (79) : aménagement du jardin du souvenir



> Chaillé-les-Marais (85) : création de gradins paysagers



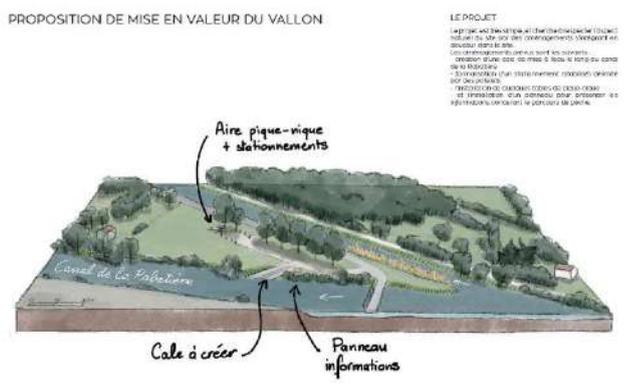
> La Ronde (17) : végétalisation de la place de la mairie



Coulon (79) : végétalisation du centre-bourg



> La Ronde (17) : création d'une aire de pêche (Fédération de pêche 79)



> Lairoux (85) : création d'un espace paysager en cœur de bourg

Commune de LAIROUX (85)
Plantation de bosquets dans le bourg

Octobre 2024
Le Parc
Marais Poitevin

CAHIER DE LA DEMANDE

La commune veut créer un espace paysager en cœur de bourg. Elle souhaite créer un espace paysager en cœur de bourg. Elle souhaite créer un espace paysager en cœur de bourg.



ETAT ACTUEL DU SITE :

Le terrain est une zone ouverte, bordée par des habitations. Il est actuellement en friche. Le terrain est une zone ouverte, bordée par des habitations. Il est actuellement en friche.



PALETTE VEGETALE :

- Arbres d'alignement :
 - Chêne
 - Platan
 - Frêne
 - Alisier
 - Orme
 - Chêne
- Haies et bordures :
 - Chêne
 - Platan
 - Frêne
 - Alisier
 - Orme
 - Chêne
- Plantes et fleurs :
 - Chêne
 - Platan
 - Frêne
 - Alisier
 - Orme
 - Chêne



> Montreuil (85) : végétalisation de la place de l'église

CONTEXTE DU PROJET

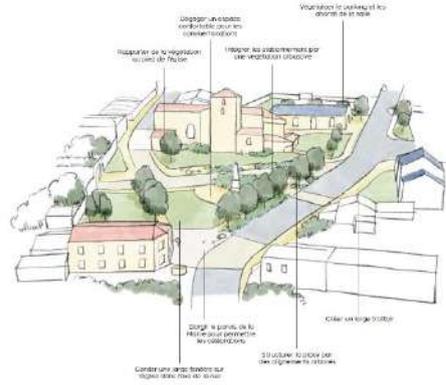
La commune de Montreuil a sollicité le Parc Naturel Régional pour élaborer l'aménagement de la place de l'église. Elle souhaite créer un espace paysager en cœur de bourg. Elle souhaite créer un espace paysager en cœur de bourg.



EMPREISE CONCERNÉE



ESQUISSE VALIDÉE - GRANDS PRINCIPES

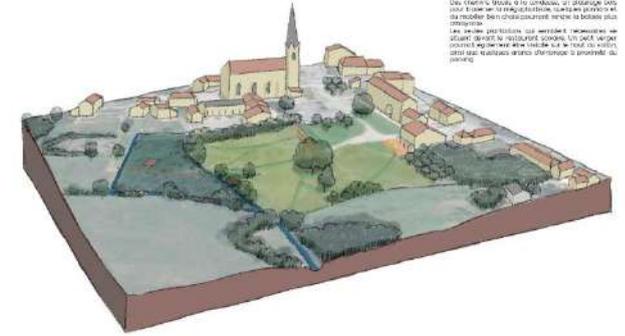


> Mouzeuil-Saint-Martin (85) : aménagement paysager du vallon de la Corde

PROPOSITION DE MISE EN VALEUR DU VALLON

LE PROJET

Le projet vise à valoriser le vallon de la Corde en créant un espace paysager en cœur de bourg. Il s'agit de créer un espace paysager en cœur de bourg.



LE PLAN VALÉ



> Mauzé-sur-le-Mignon (17) : diagnostic partagé de la rue de la Gare

Commune de MAUZÉ SUR LE MIGNON (79)
Renouvellement des alignements d'arbres de la rue de la gare
Diagnostic partagé

Le Parc
Marais Poitevin



En 2024, la paysagiste du PNR a aussi accompagné la chargée de mission de la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour la création de cours d'écoles végétalisées.

4 projets sont portés par an par la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le PNR l'accompagne pour la partie esquisse et mise en œuvre du projet paysager.

Commune de LA RONDE (17)
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école
Conseils de conception



Commune de MARANS (17)
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école
Conseils de conception



Commune de NUAÏLLE D'AUNIS (17)
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école
Conseils de conception



Commune de VILLEDoux (17)
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école
Conseils de conception



Développement durable | Projets

Le Parc apporte une dimension environnementale et paysagère dans les projets soumis à étude d'impact

Le PNR du Marais poitevin veille à l'équilibre entre le développement des projets d'aménagements ou d'activités qui lui sont présentés et les enjeux de préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité. En étant à l'écoute des projets publics ou privés, en accompagnant et en conseillant les porteurs de projets, en guidant vers la prise en compte de la biodiversité, des paysages ou des ressources patrimoniales ou en préconisant des mesures de compensation, le PNR conseille et assiste les acteurs de son territoire, tout au long des projets.

L'accompagnement et les avis réglementaires du PNR sur les projets soumis à étude d'impact

Lorsque des projets soumis à évaluation environnementale (cf. article R 333-14 en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement) sont envisagés sur le territoire d'un Parc naturel régional, ce dernier est saisi pour avis par l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet.

Dans le PNR du Marais poitevin, une commission « avis réglementaires », composée d'élus désignés par le Bureau du Syndicat mixte est en charge de l'étude des dossiers afin de préparer les avis réglementaires que le PNR transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent.

En amont de la commission « avis réglementaires », l'analyse des dossiers d'instruction est coordonnée par le service « climat, aménagement et cadre de vie » qui s'appuie sur l'expertise des chargés de mission en matière de paysage, de patrimoine et d'environnement.

Les objectifs suivis par le PNR sont de :

- > permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité,
- > éviter l'implantation de projets inadaptés dans les secteurs sensibles d'un point de vue environnemental et/ou paysager,
- > réduire l'impact environnemental et/ou paysager de certains projets en donnant des conseils et/ou en demandant des améliorations.

Dans tous les cas, les mesures compensatoires proposées par les porteurs de projet sont examinées et des demandes complémentaires formulées ; comme par exemple, la création de mares en compensation de l'extension d'une carrière, la demande d'une étude d'impact plus approfondie avant la réalisation du contournement d'une commune, la réduction des surfaces imperméabilisées lors de la construction d'un bâtiment agricole, la plantation de haies ou encore l'interdiction de l'épandage pendant la période de nidification des oiseaux de plaine...

En 2024, le PNR du Marais poitevin a émis 3 avis concernant des projets éoliens sur le territoire des communes de Benet et Rives-d'Autise et 1 avis concernant un projet photovoltaïque sur le territoire des communes de Benet.

Pendant l'année, le PNR a également apporté son expertise dans le cadre de diverses demandes de porteurs de projets (projets de cales de mise à l'eau de la Fédération de pêche des Deux-Sèvres, projets de permis de construire de particuliers...) et de diverses sollicitations au cours de procédures d'examen au cas par cas, visant à déterminer si le projet concerné doit être soumis ou non à étude d'impact (lotissement, zones d'activité économique, serres photovoltaïques...).

Au total, en 2024, le PNR a émis 4 avis réglementaires concernant des projets soumis à étude d'impact environnemental.

Architecture | Habiter

Le PNR soutient les projets qualitatifs et respectueux des paysages du Marais poitevin

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée : des grandes abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier et de nouvelles formes adaptées aux besoins d'aujourd'hui et respectueux des paysages.



Aider les communes sinistrées suite au séisme des 16 et 17 juin 2023

Le séisme du 16 juin 2023 a gravement touché les villages de la Laigne, Cram-Chaban et La Grève sur Mignon, 3 communes du PNR du Marais poitevin situées en Charente-Maritime. De la sécheresse aux tempêtes et pluies automnales, les intempéries ont aggravé certains dégâts non protégés.

Face à l'enjeu d'une perte majeure du caractère de ces bourgs (démolitions et reconstructions dans le cadre d'un PLU peu contraignant), le PNR a proposé ses compétences aux communes, pour travailler en collaboration et coordination avec les autres nombreux acteurs concernés.

Les objectifs identifiés dès 2023 sont :

- sur le court et moyen terme d'aider dans la mesure du possible communes et habitants à conserver au

maximum les bâtiments anciens qui constituent par leur caractère et leur organisation le patrimoine bâti villageois.

- reconstruire de façon qualitative et cohérente avec l'existant.

Les architectes-conseils du PNR et du CAUE ont tenu ensemble des permanences à l'intention des habitants. Au cours d'un RV en mairie fixé lors des journées proposées, ils ont pu conseiller les sinistrés :

- > les aider à décrypter et comprendre le rapport d'expertise établi par les bureaux d'études structure sur leurs bâtiments,
- > identifier les manques de l'analyse des dégâts (visite de charpente, sondages destructifs) et les préconisations souvent inadaptées au bâti ancien.

L'analyse de la situation a conduit dans la plupart des cas à leur recommander de s'adresser à un architecte spécialisé sur le bâti ancien pour obtenir un diagnostic complet permettant d'établir des solutions de réparations adaptées. Une fiche-conseil synthétisant l'échange était ensuite transmise au demandeur, à la mairie ainsi qu'à la préfecture afin d'appuyer les démarches du sinistré auprès des assurances quand cela s'avérait nécessaire.

7 journées en mairie ont permis de rencontrer 17 foyers ; soit un total de 25 sur les années 2023 et 2024.



La connaissance de ces cas concrets a permis de contribuer à d'autres démarches :

- > La DDTM de Charente-Maritime a pu insister auprès de France Assureurs sur la nécessité et donc le financement d'un maître d'œuvre au vu de la complexité des chantiers de réparation.
- > Ces remontées ont pu alimenter un diagnostic pour un éventuel volet de l'OPAH spécifique au séisme.
- > Fin 2024 et au cours de 2025, les remontées d'expérience auprès du BRGM en charge du suivi de la reconstruction permettront à terme d'améliorer la gestion de crise et les pratiques de réparation-reconstruction au niveau national.



Une visite de terrain a été proposée le 4 juillet aux habitants pour les sensibiliser aux spécificités du bâti ancien et à sa résilience face au séisme.

Susciter des projets de rénovation et de construction qualitatifs et respectueux des paysages

Conseiller les particuliers comme les professionnels

Dans un souci de renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation ou de construction en secteurs protégés, le PNR a engagé en 2021, dans le département des Deux-Sèvres, un travail étroit avec les services de l'Etat, qui se poursuit depuis. Sont donc associés : le PNR, l'UDAP (Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine - Architecte des Bâtiments de France de la Direction régionale des affaires culturelles, DRAC), la DREAL et un élu local.

L'architecte-conseil du PNR a participé ainsi aux journées de terrain organisées pour aller à la rencontre des porteurs de projet. Ce lien resserré entre les services compétents et avec les porteurs de projets assure un accompagnement qualitatif, réactif et cohérent. A terme, il devrait pouvoir bénéficier aux projets et garantir une bonne réalisation.

Ainsi à travers ces partenariats et au fil des demandes adressées directement au PNR, 15 particuliers et 6 professionnels ont été conseillés au téléphone, en présentiel ou accompagnés sur plusieurs échanges par l'architecte-conseil du PNR.

2 communes du PNR particulièrement accompagnées

En plus des communes accompagnées dans le cadre de l'animation du Grand Site de France, cette année a été l'occasion d'accompagner particulièrement 2 communes.

> Benon, intégré dans le programme Village d'avenir, a pu être accompagnée sur un projet structurant : l'agrandissement de son école. Au côté de l'Etat et des autres partenaires impliqués, le PNR a contribué à la définition de la commande de l'étude de faisabilité et participé au comité de pilotage.

> Marans, candidate au label Petites Cités de caractère, a été accompagnée par le PNR pour la rédaction du dossier de candidature, sur le volet « Marais poitevin », et lors de la visite d'homologation. Enfin, le PNR a participé à une première réunion sur le projet d'amélioration de la signalétique et des panneaux d'information.



La valeur ajoutée PNR

Permettre aux habitants de mieux connaître leur patrimoine bâti les encourage à préserver les qualités de leur habitat et, ainsi, à préserver le caractère unique de leur ville ou village, au cœur du Marais poitevin.

Ce type d'action de sensibilisation contribue à la prise de conscience des spécificités du territoire, suscite des envies de bien faire et des envies de mise en valeur des ressources architecturales et paysagères du Marais, favorise l'évolution des pratiques de restauration et d'aménagement, contribue à la reconnaissance de la qualité du territoire par des labels prestigieux (Grand Site de France, Petites cités de caractère...) et, sans conteste, soutient la qualité du cadre de vie et le bien-être des habitants du PNR du Marais poitevin.

Sensibiliser au bâti maraîchin : 1 balade architecturale à Marans



Dans le cadre des balades-découvertes de villages instaurées par le PNR depuis 2021, pour sensibiliser habitants et autres publics aux spécificités du Marais poitevin, et à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, la ville de Marans a accueilli un groupe d'amateurs, le dimanche 22 septembre 2024. Ce site

de visite a été retenu en particulier pour s'inscrire dans la démarche de labellisation Petites Cités de Caractère que porte la commune.

Architecture | Climat

Habiter le Marais poitevin, demain

Face aux enjeux urbains, climatiques et donc architecturaux, le PNR du Marais poitevin cherche à :

- > *générer de nouvelles références pour le territoire,*
- > *aider les élus à se projeter dans l'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de prise en compte des risques, d'économie d'espace, de préservation des espaces naturels...*
- > *anticiper et imaginer collectivement l'architecture de demain.*

Le PNR encourage l'usage des écomatériaux dans le bâti

Un constat partagé et des enjeux majeurs

Lors de la commission mixte « Aménagement-cadre de vie » et « Energie-Climat » du 4 novembre 2022, le PNR du Marais poitevin a identifié que l'intégration des écomatériaux dans les projets de rénovation ou de construction est un vrai

levier d'action pour relever le défi climatique : décarbonation, économie d'énergie, qualité de l'habitat. Elle permet en particulier de répondre aux réglementations environnementales grandissantes, nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le soutien de filières locales peut également être un facteur de développement économique en conservant la plus-value sur le territoire.

Une stratégie collective pour le territoire

Agir ensemble à large échelle permettrait de garantir de meilleures conditions de soutien de ces filières nouvelles dans le Marais poitevin. Pour cela, en 2023, le PNR a proposé aux EPCI et aux structures intéressées d'élaborer ensemble une démarche concourant à construire une stratégie collective en faveur de l'usage des écomatériaux dans la construction et la rénovation du bâti.

La démarche menée en 2023, à travers un parcours de sensibilisation des élus et techniciens, a permis de

coconstruire une stratégie collective pour les écomatériaux dans le Marais poitevin.

L'ambition est que cette stratégie proposée constitue le socle des plans d'actions que chacun des acteurs pourra développer à son échelle, mais aussi envisager en coopération d'actions communes. Dans cette perspective, cette feuille de route a été validée par le bureau du PⁿNR en mars 2024, sous la forme d'un document synthétique présentant la démarche et les 7 orientations dégagées.



Une journée de sensibilisation autour de l'usage du chanvre dans la construction

Le chanvre est une ressource produite en grande quantité autour du Marais poitevin. Transformé en chènevotte, il entre dans la composition des mortiers chaux-chanvre ou terre-chanvre qui sont très pertinents, non seulement pour l'amélioration thermique du bâti ancien, mais aussi pour des murs neufs, face au défi grandissant du confort d'été.

Encore peu utilisé en opérations publiques, le chanvre mérite d'être mieux connu. C'est pourquoi le PNR a décidé de proposer un événement de sensibilisation autour de son usage, afin de le mettre en lumière, en particulier auprès des élus et des techniciens du territoire.

Dans ce but, le PNR a organisé en partenariat avec Odéys, une journée complète sur ce thème, mêlant apports théoriques, partage d'expériences et ateliers « main à la pâte ». La journée s'est déroulée sur le site de l'ancienne briqueterie de la Grève-sur-Mignon, le 18 octobre 2024.

Lors de la matinée en salle, le maire de Bourgneuf (17) est venu partager l'ambition d'un projet d'agrandissement de l'école. Accompagné de son assistance à maîtrise d'ouvrage, il a témoigné de son expérience en cours, qui participe notamment à la démarche Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine (BDNA).

Un technicien de Grand Poitiers est venu expliquer la politique mise en place par l'agglomération pour encourager les matériaux biosourcés et annoncer les chantiers en cours et à venir.

Une table ronde, rassemblant divers acteurs de la filière, a permis d'aborder qualités et préjugés autour de ce matériau et de répondre aux questions du public.

L'après-midi, des artisans compétents sont venus partager leur savoir-faire et ont permis aux participants de tester par eux-mêmes plusieurs mises en œuvre sous forme de 3 ateliers : projection chaux-chanvre, enduit chaux-chanvre et enduit terre-chanvre.

A midi, le buffet proposé intégrait du chanvre dans toutes les recettes afin de sensibiliser à la possibilité de valoriser l'entièreté de la plante dans divers champs d'emploi.

Si la cible prioritaire était les élus et les techniciens du territoire, la journée était aussi ouverte aux professionnels et aux entreprises. Cet événement a rassemblé au-delà des intervenants, 42 personnes dont 9 élus et quelques artisans du territoire.

Le site de la Briqueterie de La-Grève-sur-Mignon a été retenu en pleine collaboration avec la communauté des communes d'Aunis Atlantique gestionnaire du site. Les locaux s'y prêtaient ; la beauté du lieu et son passé de

La sensibilisation et l'information comme levier d'action

Le partage de la stratégie collective d'usage des écomatériaux dans le bâti sur le territoire du PNR du Marais poitevin est essentielle pour déployer l'action. Le PNR accompagne cette diffusion de la feuille de route en s'appuyant sur une séquence de sensibilisation aux écomatériaux et aux enjeux des filières locales, suivie de la présentation des actions portées ou envisagées par le PNR sur le sujet écomatériaux.

Le PNR s'appuie, d'une part, sur le réseau des chargés de mission qui mettent en œuvre les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et, d'autre part, sur les commissions, qui, au sein des EPCI, travaillent avec les élus du territoire. En 2024, le PNR est intervenu auprès de la commission Transition écologique de la Communauté de communes Aunis-Atlantique (le 5 juin) et auprès de la commission PCAET Environnement du Pays de Fontenay-Vendée (le 5 juin).

production de briques et de tuiles à partir de l'argile locale ont apporté une dimension symbolique supplémentaire à ce moment.



Matinée sous la halle du four Hoffman



Ateliers « main à la pâte » sous le hangar

L'animation d'un réseau local et la contribution aux réseaux élargis

Au cours de la construction de la stratégie en faveur des écomatériaux, l'enjeu de travailler en réseau pour fédérer les acteurs est apparu incontournable et s'est traduit dans une des 7 orientations identifiées : « Créer et animer un réseau de référents écomatériaux ».

En continuité du travail collectif entamé depuis 2022, le pilotage de cette action revient assez naturellement au PNR. Ainsi en 2024, l'architecte-conseil du PNR a animé le groupe de référents des EPCI et, à travers 3 réunions, a recueilli les attentes, proposé des actions et informé des actualités à suivre.

La valeur ajoutée PNR

Cette action est également nourrie par la participation du PNR à d'autres travaux de réseaux : suivi et contribution au réseau Odéys, cluster bâtiment durable en Nouvelle Aquitaine, particulièrement actif en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres ; participation au séminaire Biosourcés et rénovation de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Agir en faveur d'un Marais partagé

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc joue un rôle important notamment en matière d'éducation à l'environnement pour renforcer la capacité d'agir des acteurs éducatifs, par la mise à disposition d'outils et par la formation (montée en compétences), pour agir en direct vers des publics premiers, relais et institutionnels, pour mieux intégrer la participation des partenaires et des forces vives du territoire dans l'animation des projets, pour garantir le portage et la mise en œuvre des actions en lien avec les instances de gouvernance du syndicat mixte.

Le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

Forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable



Accompagnement | Éducation
Formation
Sensibilisation
Médiation | Accompagnement
Valorisation culturelle
Animation territoriale
Communication
Médiatisation

MESURE 16 – Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

MESURE 17 – Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

MESURE 18 – Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

Accompagnement | Éducation

L'éducation à l'environnement et au développement durable

Pour les plus jeunes

Le PNR du Marais poitevin assure auprès des acteurs éducatifs du territoire un accompagnement constant qui, selon les contextes, peut prendre plusieurs formes : conseils, formation et partage des savoirs sur les richesses du territoire, suivi des projets, etc.

L'accompagnement des professionnels de l'éducation

Un appel à projets éducatifs soutenu par 2 académies

Conformément au contenu de la convention signée avec les rectorats des Académies Poitou-Charentes et Pays de la Loire, le PNR du Marais poitevin a engagé un nouvel appel à projets en Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) pour l'année 2023-2024 et pour l'année en cours 2024-2025.

L'objectif principal de l'appel à projets éducatifs est de construire des projets d'éducation au territoire en associant les enseignants et les membres du Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin (RENET) et en valorisant la diversité des potentiels pédagogiques du territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, le PNR a poursuivi l'accompagnement des acteurs éducatifs du territoire. À l'image des années précédentes, les professionnels de l'Éducation ont bénéficié du soutien du PNR dans la conduite de leur projet éducatif. Ce soutien a consisté à apporter une aide aux équipes enseignantes lors de leur inscription à l'appel à projets.

En 2024, le PNR et les professionnels de l'éducation des 2 académies ont travaillé sur le lancement d'un appel à projets éducatifs pour les élèves du second degré (collège, lycée, Maison familiale rurale).



Réunion du 13 décembre 2024

Une journée de formation des acteurs éducatifs du Marais

Conscient que la clé de réussite d'un projet tient à la coopération de tous les acteurs de l'éducation engagés, le PNR a organisé une journée de co-formation pour faire se rencontrer les enseignants inscrits à l'appel à projets et les acteurs éducatifs du Marais poitevin.

Les objectifs de cette journée étaient que les enseignants :

- travaillent sur leur projet en présence des intervenants à l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- rédigent le synopsis de leur projet éducatif ;
- approfondissent leurs connaissances sur le Marais poitevin (maquette à faire vivre) ;
- connaissent les ressources et outils pédagogiques à leur disposition (lieux de constitution et d'emprunts) ;
- mesurent les aspects liés aux volets administratifs et financiers de l'appel à projets.



Ce temps de co-formation a été reconduit pour l'appel à projet 2024-2025, le 16 octobre 2024 au collège Marais poitevin de Benet. 18 enseignants du territoire ont ainsi été formés par la chargée de mission éducation du PNR.

En complément de ce qui se faisait les années précédentes, le PNR a proposé d'accompagner chaque porteur de projet dans la rédaction du synopsis du projet éducatif.

Dans ce sens, suite à la formation, des temps d'échanges entre les techniciens du PNR et les équipes enseignantes ont eu lieu, au cours de l'automne 2024.

Les appels à projets éducatifs du PNR

Pour la session 2024-2025 (en cours), le PNR a ouvert un nouvel appel à projets éducatifs, complémentaire de celui déjà ouvert pour les établissements scolaires du territoire.

En 2024, suivant l'âge des élèves, les établissements scolaires répondaient à l'un ou l'autre des 2 appels à projets proposés par le PNR :

- « À la découverte du Marais poitevin, le Marais poitevin aux portes de la classe » pour les maternelles, élémentaires et primaires,
- « Regards sur notre Marais ! », pour les élèves du second degré : collèges, lycées, Maisons familiales rurales.

« À la découverte du Marais poitevin » - restitution 2023-2024 Une dimension artistique et culturelle renforcée



Pour la session 2023-2024, l'appel à projets a rassemblé 7 établissements du territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin : 2 écoles (maternelles, élémentaires et primaires), 2 collèges, 1 MFR (Maison familiale rurale) et 2 lycées (un lycée général et technologique et un lycée agricole), répartis comme suit : 1 en

Charente-Maritime, 4 en Deux-Sèvres et 2 en Vendée.

Les 10 classes et les 11 enseignants engagés dans le dispositif ont porté 7 projets éducatifs, soit 224 élèves au total (84 maternelles/élémentaires/primaires, 44 collégiens, 20 élèves de la MFR et 76 lycéens) partis à la découverte du Marais poitevin, aux portes de leur établissement scolaire.



L'ensemble des projets ont été présentés lors de la demi-journée de restitution, le 5 juin 2024, dans la salle communale de Chaillé-les-Marais. Environ 40 personnes (enseignants, animateurs, élus, représentants de l'Éducation nationale, parents et familles) se sont rassemblées pour assister à la restitution des travaux des 7 projets par 5 délégations d'élèves et d'enseignants et 2 délégations d'enseignants.

Ce temps de restitution s'est prolongé avec la représentation du spectacle « Relié.es le vivant », présenté par la compagnie Âme racine. Conteuse de nature, Alexandra Castagnetti s'est produite devant l'assemblée réunie.



« Regards sur notre Marais ! », le nouvel appel à projets 2024-2025 les 11/18 ans

La thématique et le contenu de l'appel à projets « Regards sur notre Marais ! » ont été discutés en commission pédagogique. Ainsi, les projets éligibles dans le cadre de ce dispositif engageant les équipes enseignantes de collèges, MFR et lycées à explorer soit une approche scientifique, soit une approche conjuguant une dimension scientifique, artistique et culturelle.



10 établissements ont été retenus par la Commission pédagogique du 13 décembre 2024, sur les 11 projets candidats :

- > École primaire de Saint Sigismond (Saint-Sigismond) : 1 classe (CE1-CE2)
- > École du Bord de mer (Charron) : 2 classes (CM1-CM2)
- > École Saint Florent (Niort) : 2 classes (CM1-CM2)
- > École de Beugné l'Abbé (Les Magnils Reigniers) : 1 classe (CM2)
- > École Jacques Prévert (L'Île d'Elle) : 2 classes (maternelle-CP et CE1)
- > École Marie Renard (La Taillée) : 2 classes (maternelle-CP)
- > École primaire Les portes du Marais (Villedoux) : 2 classes (maternelle-CP)
- > École Les Hirondelles (Magné) : 2 classes (CM1-CM2)
- MFR (Maison Familiale Rurale) de Puy Sec (Saint-Martin-de-Fraigneau) : 1 classe de 4^e
- > Lycée Saint André (Niort) : 1 classe de Secondes

Les marais communaux comme source d'apprentissage

Le Parc naturel régional du Marais poitevin souhaite permettre aux écoles dont les communes possèdent un *marais communal* (prairie d'estive collective et sous condition d'usage) de découvrir ce patrimoine.

Jusqu'en 2023, la mission d'animation auprès des scolaires était confiée à des structures du territoire. En 2024, le PNR a repris la conduite de ces animations à destination des élèves de cycle 2 et cycle 3 pour sensibiliser à la richesse et la fragilité du patrimoine naturel remarquable de ces espaces prairiaux particuliers.



Au total, 3 écoles primaires et élémentaires du territoire ont donc bénéficié d'une animation pour découvrir le communal de leur commune :

- > École primaire de Beugné-l'Abbé (Les Magnils-Reigniers) : 3 classes (CP-CE1, CE1-CE2 et CM)
- > École Sainte Marie l'Abbaye (Saint Michel en l'Herm) : 1 classe (CE-CM)
- > École Les Hirondelles (Curzon) : 1 classe (CE-CM).

Une « Aire éducative » à Marans et un projet de démocratie environnementale locale

Un projet scolaire sur une aire terrestre

Sous l'impulsion de Laurent Marien, inspecteur d'Académie (IPR Histoire-Géographie) et chef de la mission académique EDD, le collège Maurice Calmel de Marans s'est engagé dans un projet d'aire terrestre éducative pour la rentrée de l'année scolaire 2023-2024.



Le programme est piloté au niveau national par l'Office Français pour la Biodiversité. Il consiste à confier la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen. Une fois le projet validé, les établissements s'engagent pour une durée de 3 ans.

Dans un premier temps, le collège a rencontré la commune de Marans pour envisager un espace qui deviendrait l'aire éducative. Le lieu choisi est situé au bord de la Sèvre niortaise, en face du Port de Marans, le long du chemin des Enfreneaux. Ce lieu va devenir le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour les élèves, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement). Ici, le Parc naturel régional du Marais poitevin.

6 classes de 5^e du collège Maurice Calmel de Marans se sont engagées au cours de l'année 2023-2024 pour réaliser un état des lieux sous l'angle des disciplines littéraires (Français et EMC). Pour cela, des interviews d'acteurs locaux (association locale de pêche, service espaces verts de Marans, le Port de Marans) ont été réalisées par les élèves accompagnés de leurs enseignants.

Une expérimentation de démocratie environnementale locale soutenue par le PNR

Réunis sous la forme d'un « conseil d'élèves », les collégiens réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative. C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs tout en développant les compétences du programme scolaire.

Pour les accompagner et pour renforcer la démarche de réflexion puis de décision collective (démocratie environnementale locale), le PNR du Marais poitevin, a proposé une expérimentation pédagogique par l'expérience collective.

N'ayant pas vocation à se substituer à un autre acteur du territoire spécialisé en éducation aux patrimoines et à l'environnement, et fort de ses savoir-faire en matière d'accompagnement de projets collectifs et participatifs, le PNR a proposé aux 24 collégiens engagés dans le Conseil des élèves et aux enseignants investis à leurs côtés dans le projet d'aire terrestre éducative, d'expérimenter la démocratie participative appliquée à l'aire éducative qu'ils ont choisie mais aussi d'être accompagnés sur toute la mise en œuvre de cette instance décisionnaire.

Le PNR pourra ainsi mettre au service des collégiens, son savoir-faire en matière d'accompagnement notamment, les principes de l'éco-formation (la formation sur le terrain, par et pour le terrain) et de la participation (avoir la possibilité de s'engager dans un projet collectif, de territoire).

Ainsi, dans le cadre de l'expérimentation de démocratie environnementale locale appliquée à l'aire éducative de Marans, le PNR du Marais poitevin sera amené à endosser différents rôles d'accompagnement :

> animateur : par la préparation et la conduite des temps forts du conseil d'élèves. Ces conseils pourront être co-animés avec d'autres acteurs du projet en fonction des besoins ;

> facilitateur : pour rendre plus fluide le dispositif, il est parfois nécessaire d'avoir recours à des intervenants, experts d'un domaine qui pourraient être auditionnés par le Conseil d'élèves. En ce sens, le PNR se positionnera en recherche active d'intervenants en fonction des besoins du projet pour éclairer les membres du conseil ;

> médiateur : pour renforcer les liens entre les membres du Conseil d'élèves et le sujet de travail : « le fleuve et ses abords à proximité de la zone définie ». Le PNR pourra être garant de la vulgarisation des notions complexes pour le Conseil.

La valeur ajoutée PNR

En 2024, 3 projets d'aires éducatives sont en cours sur 3 communes du territoire du PNR (Charron, Esnandes et Marans). Le succès de ce dispositif national est à saluer. Il participe à la diffusion de la connaissance sur le Marais poitevin et à l'appropriation des enjeux et de la complexité de la gestion des milieux naturels du territoire rejoignant ainsi une mission importante du PNR du Marais poitevin.

En proposant d'accompagner le Conseil d'élèves du collège de Marans, le PNR propose une expérimentation grandeur nature et innovante de démocratie environnementale locale. Il amorce l'exploration de nouveaux modes décisionnaires participatifs et contribue à l'éducation des générations futures.

Le soutien des projets éducatifs des lycéens et des étudiants

Au printemps et à l'automne 2024, le PNR a rempli sa mission d'éducation auprès de lycéens et étudiants du territoire ou d'ailleurs, en encadrant des sorties de terrain et des animations afin de partager des savoirs sur les richesses du Marais poitevin.



De nombreuses écoles font appel au PNR pour bénéficier de ces temps d'échange et de découverte. Cette année, 4 journées ont été dédiées à ces publics spécifiques. Chaque sortie répond à des attentes particulières qui dépendent du profil et du cadre du programme de formation des participants. Ainsi, les chargés de mission du service médiation aux patrimoines ont apporté leur appui à :

> 26 étudiants ingénieurs de 3^e année IDEA (Ingénierie de l'Environnement : eau, déchets, aménagements durables) de AgroParisTech, le 25 novembre 2024. À l'occasion d'une présentation du fonctionnement, des missions et des actions du Parc naturel régional du Marais poitevin, plusieurs thématiques ont été abordées : la filière peuplier, la question de la gestion des milieux (Natura 2000), les éco matériaux de construction et aussi la question de l'urbanisme et des énergies renouvelables,

> 9 étudiants de BTS ACSE du lycée agricole de La Rochesur-Yon (85), le 24 septembre 2024 pour une lecture de paysage dans un secteur des marais mouillés du Marais poitevin.

> 22 lycéens du lycée agricole de Figeac, le 13 mars 2024, pour la découverte des particularités paysagères et agricoles du Marais poitevin.

> 14 lycéens du lycée agricole de Bel Air de Fontenay-le-Comte, le 13 mai 2024, pour apporter un éclairage sur l'anguille d'Europe (biologie, enjeux de préservation, menaces sur l'espèce...).



Des outils pédagogiques pour les professionnels de l'éducation et de l'animation

Le PNR met à disposition des professionnels de l'éducation et de l'animation, des ressources et des outils pédagogiques spécifiques au Marais poitevin (documentation, outils et matériel pédagogique, expositions...) et adaptés à leurs besoins de médiation.

Les outils pédagogiques créés puis diffusés à la demande par le PNR auprès des enseignants, des formateurs ou des professionnels de l'animation et de la médiation, sont conçus pour présenter différentes thématiques comme les paysages, l'environnement, les transitions écologiques ou plus spécifiquement, le Marais poitevin et son fonctionnement hydraulique.

En rendant visuels ou tangibles les thématiques et les enjeux du territoire, les outils pédagogiques servent de supports de médiation et facilitent la compréhension par un large public (enfants et adultes) de notions parfois complexes.

Parmi les outils pédagogiques du PNR, on trouve les outils dits « animés », qui nécessitent l'intervention d'un animateur et des expositions qui servent de support de découverte et d'échanges.

> Équilibres



Le jeu Équilibres amène les participants à vivre une expérience à partir du Marais poitevin et de ses enjeux climatiques.

En 2024, ce sont 4 structures dont les équipes d'animation ont bénéficié de la formation gratuite dispensée par le PNR ont emprunté un exemplaire de l'outil pédagogique sur les enjeux climatiques du Marais poitevin. Il s'agit de la Maison de la Meunerie (85), Uniscités (79), La Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon (17-85) et de La Frénaie (17).



> les maquettes puzzles Marais poitevin

3 structures ont emprunté une ou plusieurs maquettes puzzle au cours de l'année 2024. La Maison du marais poitevin et Nature Environnement 17, dans le cadre d'activités proposées à des scolaires, et l'unité expérimentale de Saint-Laurent-de-la-Prée (INRAE) pour un usage lors du Salon international de l'agriculture 2024.



> la table d'animation « Anguille d'Europe »

Cette année encore, le PNR de la Brenne a emprunté la table d'animation pour un travail avec des scolaires sur les migrations d'animaux dont celle de l'Anguille d'Europe.

La valeur ajoutée PNR

En créant du lien et en étant constamment à l'écoute des professionnels de l'éducation et de l'animation en activité sur son territoire, le PNR du Marais poitevin propose des formations et des outils sur mesure ainsi que des interventions complémentaires des projets éducatifs qu'ils conduisent. En proposant de renforcer leurs connaissances du Marais, le PNR leur permet de renforcer également leurs interventions pédagogiques et d'enrichir la transmission des connaissances spécifiques au territoire du PNR.

Formation

Renforcer la capacité d'agir des forces vives du territoire

De nombreux acteurs socioéconomiques habitent dans le Marais poitevin et vivent de son attractivité. Ils constituent des forces vives qui agissent, directement ou indirectement, sur son développement ou sa préservation. La diversité des activités qu'ils représentent a conduit le PNR à proposer des temps de formation adaptés à leurs besoins spécifiques et garantissant un socle de connaissance du territoire leur permettant d'enrichir leur lien au Marais poitevin et de le partager.

Les élus du PNR, à la découverte du Marais poitevin et de ses enjeux

Connaître, comprendre, échanger sur les principaux enjeux du Marais poitevin

Le président du Parc, Pascal Duforestel a souhaité dès son arrivée, que les élus du PNR puissent bénéficier de temps de rencontre au-delà des assemblées du comité du syndical pour enrichir leur connaissance du territoire et de ses principaux enjeux.



Une première journée d'écoformation (formation sur le terrain et par le terrain) a été organisée en 2022 avec pour thème « la vision globale du Marais poitevin ». Fort de ce premier succès, le PNR a organisé l'année suivante une journée sur la connaissance de « la biodiversité et les actions en sa faveur ».

En 2024, pour la 3^e année consécutive, le PNR du Marais poitevin a organisé pour les élus de son territoire, une journée de découverte sur le thème de la complexité de la gestion hydraulique du Lay, le fleuve côtier qui longe le sud de la côte vendéenne du Marais poitevin.

Une journée sur le terrain qui valorise les partenariats locaux



Le 19 octobre 2024, la journée de formation des élus du PNR a été l'occasion de découvrir :

- la complexité de la gestion hydraulique du Lay,
- les mesures de protection mises en place dans le cadre des P.A.P.I. (Programme d'Actions de Préventions des Inondations),

- les contrats territoriaux visant à adopter collectivement une gestion hydraulique adaptée à la préservation des milieux naturels.

Le PNR, pour présenter les différents sujets abordés durant la journée, a travaillé en collaboration avec ses partenaires : le Syndicat Mixte de la Vallée du Lay et l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

Comme pour les années précédentes la journée était bâtie sur une découverte du terrain accompagnée par un document ressources où figuraient un résumé des interventions des partenaires mobilisés. La journée fut un succès malgré les conditions météorologiques désastreuses.

Un cycle de formation des élus du PNR devenu incontournable

Depuis 3 ans, l'équipe du PNR a mis en place un cycle de formation à destination des élus du comité syndical du PNR. 3 journées ont été organisées et des outils d'accompagnement (carnet de terrain, rétrospective...) ont également été réalisés afin de renforcer l'acquisition des connaissances par l'ensemble des élus participants.

Chaque journée sur le terrain met l'accent sur des expériences de terrain et des rencontres d'acteurs locaux. Elle offre aussi aux élus représentants des communes réparties sur 3 départements et 2 régions limitrophes l'occasion de se rencontrer, de converser ou de prendre date pour de futurs échanges.

En 2024, la journée de formation de terrain a rassemblé 85 élus issus de tout le territoire du PNR. Un succès facilité par l'organisation de navettes en bus depuis plusieurs points de départ.

La valeur ajoutée PNR

Grâce à cette initiative du PNR, la formation a permis de susciter un regard nouveau sur le Marais poitevin et ses richesses auprès d'élus impliqués au quotidien dans sa préservation et son développement.

Formation « Connaître le Marais poitevin » pour les personnels des embarcadères

Depuis plusieurs décennies, le PNR participe à la montée en compétences des acteurs et forces vives du territoire, avec notamment les personnels saisonniers des embarcadères qui constituent l'essentiel du public formé.

3 sessions de formation ont été organisées en 2024, permettant ainsi à 73 personnes de bénéficier d'un stage de 3,5 jours pour comprendre le fonctionnement global du Marais poitevin par la lecture de paysages des grandes entités paysagères et hydrauliques.



La première formation a eu lieu au Mazeau du 27 février au 1^{er} mars 2024 et les deux autres à Saint-Hilaire-la-Palud du 16 au 19 avril et du 23 au 26 avril.

Le PNR a encadré une sortie complémentaire à la formation pour favoriser l'appropriation de connaissances sur la faune et la flore du Marais poitevin. Cette sortie en barque a été organisée début juillet à la demande d'un embarcadère.



Formation pour les prestataires marqués valeurs Parc naturel régional

En 2024, 4 prestataires touristiques du Marais poitevin marqués « Valeurs Parc naturel régional » ont profité d'une formation organisée par le PNR pour découvrir et comprendre le Marais poitevin.



Entre découvertes de terrain et apports sur les patrimoines à valoriser du territoire, les participantes ont bénéficié des compétences de formation internes au PNR.

Cette formation a eu lieu les 26 et 27 mars 2024. La visite de la maison du Maître de digues à Chaillé-les-Marais a permis de renforcer les connaissances et de faire découvrir un site de visite présentant l'ouest du Marais poitevin.

Formation des acteurs éducatifs du territoire

Le PNR a élaboré et mis en œuvre différentes sessions de formations à destination des animateurs et des professionnels de la médiation intervenant dans et sur le Marais poitevin.

(1) Une nouvelle formation à l'utilisation de l'outil pédagogique EquilibreS a eu lieu le 16 décembre 2024 à Nalliers sur le site de la Réserve des Huttes, permettant à 14 personnes de plus de rejoindre les animateurs potentiels de cet outil pédagogique qui questionne les enjeux climatiques et l'habitabilité du territoire tout en préservant la biodiversité.

(2) Le PNR est également intervenu en tant que co-animateur de formation au cours de l'année 2024, à Rochefort, dans le cadre d'une formation pilotée par l'Ifrée pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan et de la Communauté de Communes Marennes-Oléron. Ce sont 15 agents des deux collectivités qui ont été formés aux « outils pour animer le travail collectif » sur une durée de 3 jours. Le Parc continue d'être sollicité sur cette expertise par l'Ifrée (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement).

(3) Les 24 et 25 juin, à Saint-Hilaire-la-Palud (79), le PNR a organisé et co-animé un stage de formation sur la thématique des pollinisateurs sauvages. Ce sujet spécifique correspond à un programme européen inter-PNR de Nouvelle-Aquitaine. Face à des demandes importantes d'animations dans les communes engagées, le Parc du Marais poitevin a choisi de renforcer les compétences des personnels des structures d'animations en proposant deux jours sur « les pollinisateurs sauvages comme sujet d'animation pour les jeunes publics ». Le CPIE du Pays Creusois est intervenu sur une journée et l'équipe de formateurs du PNR sur la deuxième journée. L'ensemble de la formation s'est déroulée en extérieur et les 14 participants issus de 9 structures ont pu profiter de nouveaux acquis en termes d'animation et de pollinisateurs dans les jardins communaux et partagés de la commune. Il s'agissait d'une expérience inédite qui outille ces 14 personnes pour mieux intégrer ce sujet dans leur offre d'animation.

(4) Le 16 janvier 2024, à la demande de la direction des Abbayes du Sud Vendée, une journée de formation sur le terrain a été organisée pour les personnels des différents

sites d'accueil. Ce sont bien les personnels administratifs, d'accueil et d'animation/médiation qui ont profité de cette sortie. L'ambition était de découvrir d'autres enjeux que les seuls enjeux historiques du Marais poitevin et des Abbayes qui ont occupé, en leur temps, une place importante de l'histoire de la zone humide. Sous la forme d'une découverte itinérante des paysages, de l'océan jusqu'aux abbayes, 11 participants ont ainsi pu « (re)connecter » l'histoire à la réalité et la diversité actuelle des paysages que traversent bon nombre de visiteurs de leurs sites d'accueil respectifs. Cette formation, conduite de manière expérimentale, marque le début d'une coopération plus conséquente entre le PNR et les personnels du département de la Vendée en se projetant sur un rdv annuel pour le personnel permanent et saisonnier, notamment sur des sujets de formation liés à la médiation des patrimoines et aux approches pédagogiques.

(5) Les enseignants participants aux appels à projets éducatifs lancés par le PNR en 2024-2025 ont également bénéficié d'une formation du PNR à la connaissance du Marais poitevin et à l'utilisation du Marais poitevin comme source d'apprentissage pour leurs élèves. 18 enseignants ont ainsi été formés par la chargée de mission éducation du PNR, le 16 octobre 2024.

Formation des agriculteurs et des gestionnaires de marais communaux dans le cadre du dispositif MAEC

Dans le cadre des formations obligatoires liées au dispositif MAEC, le PNR a coconstruit avec les Chambres d'agriculture une formation sur la Valorisation agro-environnementale des prairies naturelles. 5 sessions de formations ont été organisées et 56 agriculteurs ont pu en bénéficier.

Le PNR a par ailleurs dispensé la formation aux élus et aux agents des communes possédant des *marais communaux* : 23 personnes ont ainsi été formées.

Formation des habitants du Marais poitevin

En 2024, 42 habitants du Marais poitevin ont été formés aux plantations et à l'émondage des arbres.

La formation « savoir planter » est proposée par le PNR du Marais poitevin aux habitants souhaitant planter eux-mêmes sur leur propriété. 8 volontaires ont participé à la formation 2024 qui s'est déroulée à la scierie de la Garette, le 20 janvier puis le 3 février 2024. Les participants propriétaires fonciers sont repartis avec le nombre d'arbres dont ils avaient besoin.

La formation « émondage des arbres » est proposée et coanimée par le PNR et l'association Nature Solidaire pour garantir la qualité des frênes têtards mais aussi la sécurité des bucherons amateurs. 2 sessions ont eu lieu durant

l'hiver 2024-2025 (le 1^{er} et le 7 mars 2024). Cette formation est prioritairement destinée aux propriétaires qui s'engagent dans le programme de plantations pour « construire notre paysage de demain ». Ponctuellement, des agents communaux et intercommunaux se joignent au groupe pour améliorer leurs pratiques (gestes, postures, précautions, obligations...). Les agents du PNR et de l'association Nature Solidaire animent les stages qui, en 2024, ont permis de former 34 stagiaires à l'émondage des arbres.



Sensibilisation

Partager les enjeux forts du Marais poitevin

Le Marais poitevin que nous connaissons aujourd'hui est composé de nombreux paysages. Il y a plus de deux mille ans, c'était un grand golfe appelé dans certains ouvrages, Golfe des Pictons. Ce sont des moines et des générations de maraîchins qui l'ont transformé, en creusant des canaux, élevant des digues, plantant des arbres ... Ce territoire atypique est aujourd'hui riche de biodiversité et de paysages exceptionnels qui suscitent des interrogations dont le PNR se saisit pour proposer de nombreux outils de médiation et de sensibilisation auprès d'un très large public.

Les balades-découvertes pour les habitants du PNR

Les balades nature ABC

La réussite de la démarche de mise en place des Atlas de la biodiversité communal (A.B.C.) repose en grande partie sur l'adhésion des habitants. Le service médiation du PNR a donc conçu et conduit 8 balades-découvertes dans les communes participant à l'appel à projets ABC.

Cette sensibilisation sur mesure des habitants s'est appuyée sur une déambulation commentée d'environ 2 heures à travers les bourgs et leurs environs (observation, écoute, lecture de paysage...). Chaque balade a permis aux habitants du PNR de (re)découvrir les richesses naturelles toutes proches de chez eux mais aussi de se familiariser avec le concept de biodiversité et avec les enjeux environnementaux auxquels leur territoire est confronté.

La balade-découverte architecturale de Marans

Pour sensibiliser les habitants du Marais poitevin aux spécificités et aux richesses patrimoniales et architecturales de leur territoire, le PNR a guidé un groupe dans la ville de Marans à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, le dimanche 22 septembre 2024. 12 personnes ont été guidées par la chargée de mission du PNR.

Les actions de sensibilisation des élus et des professionnels du Marais poitevin

La journée de sensibilisation à l'utilisation du chanvre

Afin de mieux faire connaître le chanvre et son utilisation dans les constructions, notamment publiques, le PNR du Marais poitevin a organisé en partenariat avec Odéys, une journée complète sur ce thème, mêlant apports théoriques, partage d'expériences et ateliers « main à la pâte ». La journée s'est déroulée sur le site de l'ancienne briqueterie de la Grève-sur-Mignon, le 18 octobre 2024. Si la cible prioritaire était les élus et les techniciens du territoire, la journée était aussi ouverte aux professionnels et aux entreprises. Cet événement a rassemblé 42 personnes dont 9 élus et quelques artisans du territoire.

Les expositions sur le Marais poitevin pour le grand public

« Balade nature en Marais poitevin »

Le PNR a conçu pour les petits et les grands une exposition temporaire dans les locaux de la Maison du Marais poitevin à Coulon. En complément de l'exposition, les enfants bénéficient d'un espace dédié à la découverte et aux jeux.

L'exposition s'appuie sur de magnifiques photographies qui sont autant de regards d'artistes sur le Marais poitevin. Véritable immersion dans la richesse exceptionnelle des paysages, des espèces animales et végétales du territoire, cette exposition permet de comprendre l'importance de cette zone humide reconnue d'importance internationale par le label Ramsar.

« Robin et Tom dans le Marais poitevin »



L'exposition « Robin et Tom dans le Marais poitevin » a fait l'objet de 4 prêts au cours de l'année 2024 :

> 1 prêt en juillet pour l'association La Java Fertile, lors d'un marché de producteurs dans le cadre de l'événement « Java d'été » de l'association : 150 personnes ont pu apprécier les visuels.

> 3 prêts en septembre :

- pour l'école de Saint Sigismond (85), où l'exposition a été utilisée lors du projet de l'école dans le cadre de l'appel à projets éducatifs du PNR ;

- pour la Maison familiale rurale du Marais poitevin située à Sansais - La Garette, pour permettre aux élèves d'engager un travail artistique sur l'année scolaire ;

- pour Nature Solidaire, à Magné, lors de l'événement fêtant les 20 ans du chantier d'insertion. L'exposition accompagnait les visiteurs lors des déambulations entre les jardins, les spectacles et les ateliers de l'association.

Projets | Accompagnement

Les conseils et l'assistance du PNR dans les projets de valorisation et de médiation du patrimoine

Le PNR du Marais poitevin accompagne, tant sur le fond que sur la forme, les porteurs de projet issus du territoire qui viennent à sa rencontre. De la consolidation des réflexions amont au conseil pour la mise en œuvre ou la création d'outils de médiation, de diffusion, de communication... bien sûr pour des projets en lien avec le Marais et ses patrimoines.

La parole aux habitants : la mémoire de Xynthia comme résilience

Depuis 2020, le PNR du Marais poitevin est membre du Consortium qui soutient le projet intitulé « Submersion et résilience : la mémoire de Xynthia ».

Le projet est conduit par l'association Cronos, un collectif de chercheurs : anthropologues, géographes, historiens et psychiatre. Tous participent à un projet de recherche et de valorisation patrimoniale de la mémoire individuelle et collective de la terrible tempête Xynthia qui a frappé très durement le Marais poitevin en février 2010.

Le PNR accompagne et conseille l'association Cronos dont le projet mémoriel est né sur son territoire, en résonance avec le travail de mémoire et de valorisation de l'association des victimes de La Faute-sur-Mer (aujourd'hui, commune de L'Aiguillon-la-Présqu'île).

Lauréat de l'appel à projets de la Fondation de France « les futurs des mondes de la mer et du littoral » (2021-2023), Cronos a obtenu un soutien financier pour poursuivre son projet mémoriel durant 3 ans (2024-2026).

Lancé officiellement le 17 février 2024, au Centre intermondes, à La Rochelle, le projet « Submersion et résilience : la mémoire de Xynthia » a pour ambition de dresser un inventaire et un vaste recueil des témoignages, images, films... confiés par la population affectée par la tempête.



Les enquêtes auprès des témoins et victimes de Xynthia sont enregistrées et filmées. En 2024, les témoignages ont été intégrés à une base de données spécialement conçue en collaboration avec les services des archives départementales de Vendée et de Charente-Maritime pour pouvoir être, à terme, consultés ou étudiés par le grand public ou des chercheurs.

D'autres projets de valorisation de la mémoire de Xynthia ont débuté en 2024 : un blog d'information sur le projet et son avancement, une exposition d'objets prêtés par les témoins victimes de la submersion (inauguration en octobre 2025 pour leur seconde participation à la journée nationale de la résilience), la création et la pose de repères de submersion connectés à une banque d'information, une cartographie du sensible réalisée avec les habitants du littoral...

Associant à la collecte et à la sauvegarde des récits, différents projets de valorisation de la mémoire de Xynthia, l'initiative de Cronos est soutenue par de plus en plus d'habitants, d'acteurs locaux, de collectivités et d'universitaires. Elle apparaît aujourd'hui comme un tuteur de résilience, adaptable et transposable à d'autres catastrophes météorologiques ou climatiques, ailleurs dans le monde.

Les services du PNR et Cronos étudient régulièrement les synergies possibles entre les actions portées, d'une part, par l'association et, d'autre part, par le syndicat mixte sur la question de l'adaptation aux risques côtiers.

Perspectives

L'originalité de l'approche multidisciplinaire du sujet et la volonté de partager les expériences humaines (individuelle et collective) pour mieux construire collectivement l'avenir rejoignent en tous points les stratégies d'adaptation au changement climatique portées par le PNR du Marais poitevin, notamment au travers du projet de programme Life gouvernance et information climat lancé en 2024.

Du projet d'étude à l'outil pédagogique

Les services du PNR ont été sollicités par un étudiant en deuxième année à l'Institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménégoût (IFFCAM) qui souhaitait réaliser un court métrage portant sur les arbres têtards et la faune qu'ils hébergent. L'intérêt de la démarche étant avéré, les services du PNR se sont impliqués, aux côtés de Marc Ollivier, dans la construction du scénario et sa mise en œuvre. Cette collaboration a donné lieu à un film intitulé « Enjeu de taille, le frêne du Marais poitevin ».

L'accompagnement du PNR a permis la réalisation d'un court métrage de qualité dont le PNR pourra disposer comme outil de sensibilisation sur la richesse biologique accueillie par le frêne têtard, sur l'impact de la Chalarose et sur les actions mises en œuvre pour pallier la mort annoncée des alignements de frênes.

Pour élaborer des solutions avec les habitants ou les porteurs de projets

Le jardin qui bourdonne de Saint-Hilaire-la-Palud

Les services du PNR sont mobilisés dans le cadre du projet Life Wild bees débuté en septembre 2021. Parmi les actions phares du programme, l'appel à projets visant à recruter des communes volontaires pour mettre en place des jardins en favorables aux pollinisateurs sauvages. Basée sur une démarche de co-construction associant habitants, élus,

membres de la communauté éducative, experts de la biodiversité ou des espèces ornementales, la mise en œuvre du projet de « jardin qui bourdonne » a parfois nécessité l'accompagnement du PNR : aide à la définition de projets, accompagnement à la mise en valeur des travaux... Ce fut le cas sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud.

La Maison du Maître de digues à Chaillé-les-Marais

La Maison du Maître de digues créée à l'origine par l'ACEDEM (Association d'études et de défense de l'environnement dans le canton de Chaillé-les-Marais) est aujourd'hui gérée par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral. Malgré la présence physique d'une antenne de l'Office de tourisme, la Maison du Maître de digues montre une baisse de fréquentation. La Communauté de communes s'est donc tournée vers les services du PNR pour étudier l'évolution de cet équipement.

Des ateliers de réflexion ont été menés à trois reprises pour envisager des solutions qui vont être étudiées durant l'année à venir. Une forte dimension « enjeux climatiques » et « dynamique de sensibilisation et de participation des habitants et élus » s'est d'ores et déjà dégagée.

Pour valoriser le patrimoine des communes du PNR

De nombreuses communes font régulièrement appel au service médiation du PNR pour formaliser certains projets. C'est le cas pour 4 d'entre elles en 2024.

> La commune de Prin-Deyrançon qui souhaitait mettre en valeur ses parcelles de tourbière récemment acquises a engagé un travail de réflexion qui devrait aboutir sur d'autres projets que la simple pose de panneaux.

> La commune d'Angliers qui a souhaité valoriser la faune sauvage et domestique de son communal. Le PNR l'a accompagnée pour la conception d'un visuel qui devrait être installé dans son observatoire.

> Le PNR accompagne ponctuellement des conseils municipaux de jeunes qui s'emparent de projets de valorisation de leur commune. Ce fut le cas de la commune des Magnils-Reigniers qui a installé une plate-forme d'observation sur son *marais communal* ;

> et pour la commune de Saint-Vincent-sur-Graon qui souhaitait développer un circuit sur « l'application baludik » (système ludique de guidage sur smart phone) pour accompagner un sentier créé pour l'occasion.

Pour des projets culturels et artistiques inspirés par le Marais

Le PNR accompagne de nombreux projets culturels dont certains s'appuient ou ont pour objet le Marais poitevin. Les porteurs de projets ou les artistes n'ont pas forcément une connaissance globale du Marais. Pour pallier ce manque et insuffler une véritable dynamique de développement territorial, le PNR leur propose de bénéficier d'une découverte du Marais en compagnie de chargés de mission du service médiation.

En 2024, la manifestation « Pars, cours vers la mer » a bénéficié d'animations de découverte au même titre que le « Marais tour bus ».

Par ailleurs, le parc a accompagné l'artiste plasticienne Chloé Petitjean qui souhaitait mettre en œuvre un projet d'herbier artificiel pour le centenaire d'une broserie : les établissements brunet qui travaillaient, à l'origine, des fibres végétales. Au-delà de cette exposition l'artiste a souhaité s'impliquer en participant à plusieurs sorties, animations, pour découvrir le territoire et ses différentes composantes et mieux les valoriser lors d'interventions scolaires dans le cadre de l'appel à projets éducatifs lancé par le PNR.

Pour faire évoluer des formations

Une formation pour les agents de la Fonction publique

Le parc a par le passé organisé des journées de sensibilisation des agents et élus à la gestion environnementale des espaces verts. Cette expérience lui a permis de répondre à la demande de soutien de la communauté de communes SVL qui s'est engagé dans un programme de formation en lien avec le C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

L'action du parc a permis de conforter ce programme en le faisant évoluer vers un parcours de formation et d'accompagnement. Il a mis en évidence l'importance de la constitution de binômes agents-élus, qui permettent une mise en œuvre concertée et facilitée des acquis.

Cette collaboration prendra corps en mai 2025 par une journée de lancement du parcours et l'intervention de techniciens dans des domaines liés aux problématiques territoriales non abordées par le CNFPT ; les problématiques environnementales notamment.

Un diplôme d'animation inspiré du territoire

La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise souhaite maintenir sur son territoire les jeunes habitants qui travaillent dans le secteur enfance jeunesse. Elle souhaite

également leur donner accès à des connaissances de base sur le Marais poitevin.

En lien avec les FRANCAS (Fédération nationale Laïque des structures d'activités) Pays de la Loire en charge des formations nécessaires à l'obtention du B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), elle a imaginé compléter la formation d'animateur par des connaissances territoriales au sein du module dédié au perfectionnement des stagiaires.

Les services du PNR ont été associés à cette réflexion, ils ont proposé de réaliser des temps de formation destinés aux jeunes recrutés localement et en formation en octobre 2025.

L'accompagnement méthodologique ou le partage de connaissances entre collègues

Les agents du PNR organisent en interne des temps d'échanges, de formation, de sensibilisation ouverts à leurs collègues ainsi que des temps d'accompagnement méthodologiques spécifiques à un projet.

L'appui méthodologique à l'animation

En 2024, les chargés de mission éducation et médiation ont accompagné la chargée de mission en charge de l'appel à projets Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur le volet mobilisation des habitants et des élus. L'appui méthodologique s'est porté sur la conception et la coanimation des deux premières réunions des comités de suivi de chaque commune (soit 20 réunions) pour la mise en place des groupes rassemblant des élus et des habitants volontaires pour élaborer les bases de programmes d'animations qui seront proposées entre janvier 2025 et juin 2026. Le service médiation aux patrimoines est également intervenu auprès de l'architecte-conseil du PNR pour un accompagnement méthodologique sur la construction et l'animation du projet éco-matériaux piloté par le PNR.

L'appui méthodologique à la participation

Depuis octobre 2024, un LIFE Gouvernance, information, climat a commencé pour une durée de 4 ans. Le service Médiation a accompagné depuis le début l'axe gouvernance du projet qui regroupe des actions à dimension participative qui visent à faire évoluer les gouvernances en place, ou tout du moins à faire adopter, idéalement, des transformations pour une meilleure résilience du territoire face aux risques climatiques de plusieurs ordres (sécheresse, inondations, submersions, tempêtes, etc...). L'expérience de la structuration des participations est présente au sein du service médiation du PNR. Les chargés de mission ont donc accompagné et conseillé la chargée de

mission Life pour consolider une culture commune de la participation et débattre de la place des décideurs, des acteurs, des habitants dans les dispositifs dont il est question.

La formation aux outils de géoréférencement

Comme chaque année, le géomaticien du PNR forme à l'utilisation du Système d'information géographique (SIG) et aux outils de saisie des données sur le terrain. En 2024, 16 personnes ont été formées.

La sensibilisation au PNR, à la charte et à l'évaluation

En 2024, la chargée de mission évaluation et ressources sur le PNR a proposé 2 temps d'échanges et de sensibilisation

pour faire connaître le PNR au-delà de l'univers de travail de chaque agent, présenter la charte et les obligations du syndicat mixte, dont l'évaluation. 15 personnes (personnel technique et administratif) ont participé aux réunions.

La sensibilisation à la chalarose et au programme de plantation d'arbres

Le 14 octobre 2024, le technicien responsable du programme de plantation a présenté les actions de remplacement des alignements de frênes touchés par la chalarose à 17 collègues. Il a exposé la dynamique et partagé son expérience (approche sectorielle, méthode de travail avec les acteurs) ainsi que les impacts sur le territoire.

Valorisation culturelle

Des actions innovantes pour largement partager les richesses du Marais poitevin

Conformément à sa Charte, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'engage à forger une culture du Marais poitevin engagée vers un développement durable, en accompagnant la mise en œuvre de manifestations territoriales et identitaires, faisant résonance avec les missions du PNR.

Le PNR envisage la culture et l'expression artistique comme des vecteurs permettant de partager avec le plus grand nombre la connaissance du Marais poitevin, de ses enjeux et œuvre à la valorisation des ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative.

Ainsi, la démarche d'accompagnement du PNR s'oriente vers un soutien des initiatives tant culturelles qu'artistiques qui partagent les valeurs communes suivantes : l'identité territoriale, l'approche environnementale et l'accessibilité sociale. Le PNR porte une attention toute particulière aux émergences : les projets récemment initiés et ou portés par de jeunes équipes.

L'accompagnement de manifestations culturelles

La saison culturelle de l'association Le CRenAU

Le PNR a soutenu la saison culturelle 2024-2025 du CRenAU, Collectif Renversant d'Activités Underground, qui agit à l'échelle du territoire du Marais poitevin. Lors de moments fédérateurs, le collectif veut porter un regard sur des problématiques contemporaines par l'action individuelle et collective. Dans une démarche solidaire et environnementale, les rassemblements du CrenAU cherchent à renforcer le lien entre le public et les arts.



La saison culturelle du CRenAU s'est déroulée du 5 octobre 2024 au 5 avril 2025 :

- Samedi 5 Octobre 2024 à Saint-Sigismond (85)
- Du 25 au 27 Octobre 2024 à Coulon (79)
- Samedi 30 Novembre 2024 à Saint-Jean-de-Liversay (17)
- Samedi 11 janvier 2025 Maillezais (85)
- Samedi 1er Février 2025 à Arçais (79)
- Samedi 1er Mars 2025 à Le Vanneau (79)
- Samedi 5 Avril 2025 à La Grèvesur-Mignon (17)

En outre, le PNR entretient un lien étroit avec le CRenAU afin de développer des relations de proximité entre les acteurs du territoire et ainsi créer une dynamique de réseau autour de partenaires et d'événements valorisant les enjeux du Marais poitevin.

Le « Festival de la Comète », association Alunissons

Porté par l'association Alunissons, le « Festival de la Comète » est un événement pluri artistique ayant pour objectif de faire valoir la notion de responsabilité éthique et environnementale. Durant trois jours, les publics enfant et adulte rencontrent, partagent et échangent avec des créateurs, des producteurs et des acteurs des arts vivants (cirque, danse, théâtre et musique). L'événement s'inscrit dans une démarche de valorisation du Marais Poitevin. Le PNR a été partenaire de l'édition 2024 du « Festival sur la Comète » qui s'est déroulée du 5 au 7 juillet à Magné.

Le « Festival international de peinture de Magné », Association Magné Animation



L'Association Magné Animation organise le « Festival international de peinture de Magné ». La 36^e édition s'est tenue à Magné du 19 au 21 juillet 2024. Ouvert à tous les artistes et soutenu par de nombreuses entités culturelles nationales,

cette manifestation de plein air est devenue au fil des ans le premier rendez-vous des peintres en concours, réalisant leurs œuvres sous les yeux du public.

Le concours est ouvert aux peintres amateurs et professionnels, français et étrangers. Chacun représente Magné et le Marais poitevin, suivant le thème inscrit dans le règlement du concours : « La Peinture Grandeur Nature ». Le PNR a été partenaire de l'édition 2024 du « Festival international de peinture de Magné », en tant que « Parrain d'un tableau » lors du Palmarès du Festival.

En 2024, le PNR a souhaité porter attention à la valorisation de jeunes artistes proposant une approche contemporaine afin d'encourager les jeunes talents. Félicitations à l'artiste Lucas Humeau pour son tableau valorisant le patrimoine bâti du territoire à travers le Four Pontet situé à Magné.

Le Festival « Les Arts par nature », association Confluences

Créé et organisé par l'association Confluences, terroir d'effervescence, le Festival d'été « Les Arts par Nature » ambitionne de présenter chaque année une programmation culturelle et artistique, entre nature et culture, dédiée au patrimoine naturel et culturel du Sud Vendée – Marais Poitevin.

L'association Confluences œuvre à la réalisation d'un projet humaniste, à la fois culturel, environnemental et sociétal pour éveiller les consciences à la nécessité de préserver les équilibres environnementaux et humains, en harmonie. Elle conçoit et organise des événements culturels et artistiques pluridisciplinaires entre sciences et arts, autour de thèmes liés à la préservation et à la valorisation de la nature et de son patrimoine (terroirs viticoles et agricoles, parcs et jardins, réserves naturelles...). Les événements ont pour objectifs de créer, à partir des écosystèmes naturels, des espaces de dialogues et de correspondances entre Nature et Culture ; des espaces qui invitent, par l'entremise des arts, à contempler la nature : ses cycles, ses racines, ses mémoires et à mieux saisir la poésie, le lyrisme et l'harmonie des terroirs et des territoires agricoles.

Le Parc a été partenaire de l'édition 2024 du festival « Les Arts par nature » qui s'est déroulé entre le 20 juillet et le 15 août au Prieuré de la Chaume à Vix.

Le Festival « On s'Jette à l'O » par l'association « La rOUSSe » dans le cadre de Arts en Sèvre

Après le triptyque Pars-Cours vers la Mer, l'association « La rOUSSe poursuit sa navigation vers l'Océan et propose « On s'Jette à l'O ». L'événement a eu lieu le vendredi 12 juillet puis les jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 août 2024 autour de l'écluse de la Roussille à Niort.

Ce festival de création in situ est le rendez-vous des bords de Sèvre, pour partager une fête d'été proposant un regard artistique sur un environnement enchanteur et préservé. La rOUSSe propose une programmation arts plastiques et arts vivants, gratuite, populaire et tout public.

2 temps ont été proposés :

> vendredi 12 juillet, « Une expérience artistique dans l'écrin naturel de la Roussille, le jour » avec : l'inauguration de l'installation « Escale intempestive » de Martine Hoyas à l'écluse de la Roussille, le vernissage de l'exposition « Passerelles » de E. Barraud, M. Hoyas et A. Vergneault à la Galerie Desmettre et 2 représentations du « Marais Tour Bus » de la compagnie Caus'Toujours à l'écluse de la Roussille.

> du jeudi 29 au samedi 31 août : « Trois nuits lumineuses et contemplatives autour de l'écluse de la Roussille » avec : des installations interactives du Groupe LAPS, 2 représentations du « Marais Tour Bus » de la compagnie Caus'Toujours et 2 balades nature proposées par le Parc naturel régional du Marais poitevin, le samedi 31 août.

Le PNR a été partenaire de l'édition 2024 de l'événement « On s'Jette à l'O » organisé par « La rOUSSe » et s'est inscrit dans le cadre de la programmation estivale « Arts en Sèvre » de la Ville de Niort.



La Table ronde du collectif Bruit Contemporain

Bruit Contemporain est un collectif d'artistes qui « crée du commun au sein du tumulte du monde ». Né en 2020, sa vocation est d'être un organe de pratique, d'échange et de réflexion autour de la création artistique qui puisse se matérialiser dans l'organisation d'événements culturels ponctuels ou durables.

Pour soutenir la scène artistique locale et la jeune création, Bruit Contemporain a proposé la 2^e édition de la résidence artistique, destinée aux artistes récemment diplômé·e·s qui s'est déroulée du 15 juillet au 15 septembre 2024, dans une

grange à Saint-Hilaire-la-Palud, au cœur du Parc naturel régional du Marais Poitevin. Cette résidence se veut un lieu d'expérimentation et de recherche plutôt que de production d'œuvres finalisées ; elle vise aussi à rendre l'art plus accessible aux publics éloignés des centres culturels. En 2024, les deux artistes en résidence étaient Hana Martinelli-Soncarieu et Morgane Jouvencel.



Afin de valoriser davantage la mise en réseau des artistes, une table ronde a été organisée durant la résidence, permettant des échanges concrets avec les acteurs culturels et le public.

Cette table ronde s'est tenue le 7 septembre 2024 à Saint-Hilaire-la-Palud et a été l'occasion de proposer, autour de moments de convivialités, la présentation des recherches et expérimentations des 2 artistes en résidence, des performances, des temps de discussion et des concerts.

Le PNR a soutenu l'événement Table ronde organisé par le collectif Bruit Contemporain.

Le Festival international du film ornithologique de Ménigoute (FIFO), Association « Mainate »

L'association « Mainate » porte le Festival international du film ornithologique de Ménigoute (FIFO) qui offre l'occasion de découvrir une sélection des dernières productions de documentaires animaliers, pour la plupart en exclusivité française. Le jury est composé de professionnels du cinéma et de l'environnement. Durant six jours, des activités variées sur le thème de la nature sont proposées aux publics de tous âges.

Les objectifs d'un tel événement sont de :

- promouvoir les films documentaires animaliers, supports privilégiés de sensibilisation à la nature et au développement durable.
- encourager les initiatives qui vont dans le sens d'une meilleure connaissance de la nature et du respect de l'environnement.
- être un lieu de dialogue et de contribution aux choix de politiques environnementales.
- favoriser la rencontre entre les différents publics et les professionnels du cinéma animalier.

Le PNR est un partenaire historique du Festival international du film ornithologique de Ménigoute (FIFO). Il y offre un prix de 1.500 € pour le film mettant le mieux en valeur les ressources naturelles des zones humides. En 2024, le film « Grebe the lover » d'Amir Agha Abdollahi, cinéaste iranien a reçu le Prix du Parc : heureux clin d'œil à Ramsar, ville Iranienne où a été signée la convention internationale en faveur des zones humides.

L'accompagnement de propositions artistiques

Le « Marais Tour Bus », compagnie Caus'Toujours



Imaginé par la Compagnie « Caus'Toujours », le « Marais Tour Bus » est né d'une volonté de présenter et promouvoir le Marais poitevin selon une

approche ludique. L'idée est de proposer des excursions touristiques et théâtrales dans les villages, à bord d'un véhicule non polluant, qui se déplace uniquement grâce à l'énergie développée par la marche collective de ses passagers.

Après un accompagnement à la création artistique du spectacle et à ses premières expérimentations en public, le PNR a poursuivi son soutien au Marais Tour Bus à travers un soutien financier pour la finalisation de la création du spectacle, complété par un soutien à la diffusion et à la communication.

Le PNR a été partenaire des représentations 2024 qui se sont déroulées dans le Marais poitevin :

- 25 mai : « Fête de la Nature » à Niort – Communauté d'Agglomération du Niortais, Service des eaux du Vivier
- 12 juin : Embarcadère des écluses à Bazoin – Communauté de commune Aunis Atlantique
- 12 juillet, Niort St-Liguaire - La Roussille « On s'jette à l'O » / « Arts en Sèvre »
- 30 août, Niort St-Liguaire - La Roussille « On s'jette à l'O » / « Arts en Sèvre »
- 14 septembre, Niort - Communauté d'Agglomération du Niortais
- 5 octobre, Mouzeuil-St-Martin - Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, La Quinzaine de l'environnement. Le PNR a également financé la conception d'un visuel du spectacle ainsi que la création et l'impression d'affiches. En outre, il a financé la réalisation d'un teaser facilitant la promotion du spectacle.



YOUTUBE.COM
Le Marais Tour Bus | Teaser | Parc du Marais poitevin - Cie Caus'toujours

<https://www.youtube.com/watch?v=-eFaRtRsrHQ&t=5s>

Réalisation : Alternature Média

La Fresque CRenAU sur le site Tête de Mule

A l'occasion des 10 ans de la brasserie « tête de Mule », le samedi 8 juin 2024, l'association CRenAU a souhaité réaliser une œuvre inédite et in situ : une fresque graffée sur un mur de la Laiterie de Coulon. Ce projet répond à 4 objectifs :

- > rénover esthétiquement le mur de la laiterie,
- > mettre en valeur les acteurs de la laiterie et le site,
- > favoriser une démarche artistique contemporaine,
- > créer du lien social autour d'un projet artistique.



Le Graff a pris la forme d'une fresque, conçue par l'intervenant « Greengo World », avec pour thème « Les productions locales, le

Marais et ses habitants ». La réalisation de la fresque a été participative. Les habitants du Marais poitevin ont été invités à prendre part au projet à travers des ateliers gratuits, encadrés par L'association CRenAU et l'intervenant « Greengo World », qui se sont déroulés entre fin mai et début juin 2024. La finalisation de la fresque s'est déroulée à l'occasion de l'anniversaire de la brasserie.

Le PNR a été partenaire du CRenAU dans le cadre de la réalisation la fresque.

La valorisation de l'ancien transformateur de la Nouvelle Laiterie de Saint-Jean-de-Liversay : création d'une fresque

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne laiterie de Saint-Jean-de-Liversay en Pôle Social, la Communauté de Communes (CdC) de Aunis Atlantique et le PNR se sont associés pour donner une seconde vie à un ancien transformateur électrique, propriété de la CdC Aunis Atlantique.

Au regard des enjeux écologiques locaux, il a été décidé d'aménager cet édifice pour l'accueil des chiroptères, des petits mammifères terrestres et des reptiles. Les travaux ont été réalisés en décembre 2023. Ainsi, afin de présenter et de valoriser la nouvelle fonctionnalité de cet ancien poste électrique, une fresque murale a été réalisée sur les faces Nord et Est de l'édifice, accompagnée d'un panneau d'information. Ce travail a été conduit par la CdC Aunis Atlantique en partenariat avec le PNR. La réalisation de la fresque a été confié à « Sery » membre de l'association rochelaise « Lord ».

La « Tournée Mondiale Locale » de Yannick Jaulin

Le PNR a été partenaire de la « Tournée Mondiale Locale » de « Jaulin et le Projet Saint Rock » qui s'est déroulée du 4 au 24 juillet 2024. Fervents défenseurs des langues traditionnelles, le groupe est venu faire découvrir leur rock engagé, résistant,

et causer avec les habitants de patrimoine culturel « immatériel ».

2 soirées au cœur du Marais poitevin ont été organisées, en partenariat avec le PNR : vendredi 19 juillet à Vouillé-les-Marais et dimanche 21 juillet à St-Hilaire-la-Palud.



Les causeries avec les habitants avaient respectivement pour thématiques :

- > les marais communaux, le pâturage collectif et la richesse floristique et la biodiversité exceptionnelles de ces prairies naturelles pour Vouillé-les-Marais
- > l'ancien village lacustre qu'était St-Hilaire-la-Palud, souvenir d'une époque où toutes les activités se faisaient par voies d'eau.

La réflexion autour de la collaboration entre le PNR et la Villa Pérochon au sujet d'une résidence artistique In Situ

L'association Pour l'instant administre La Villa Pérochon, labellisée depuis 2018 en tant que Centre d'Art Contemporain Photographique d'intérêt national. Située à Niort, La Villa Pérochon est un lieu de rencontre national et international pour les artistes et le public environnant. Grâce à son événement emblématique : « les Rencontres de la Jeune Photographie Internationale », sa reconnaissance est acquise bien au-delà du territoire français. Sa résidence est un véritable laboratoire d'expérimentation, une carte blanche donnée à des artistes émergents dans un esprit de partage et de découverte.

Le nouveau projet d'établissement de la Villa Pérochon à Niort porté par son directeur Philippe Guionie se structure autour de projets artistiques innovants selon une approche transversale et pluridisciplinaire avec la création de programmes multiformes associant des partenaires locaux et régionaux, porteurs d'une expertise et d'une grande connaissance des territoires. C'est à ce titre que la Villa Pérochon souhaite s'associer au PNR pour la mise en place d'une résidence de création innovante au cœur du Marais poitevin, en liens étroits avec différents protagonistes (population, scientifiques, universitaires, associatifs, collectivités, entités diverses).



Au cours de l'année 2024, le PNR et la Villa Pérochon entament une réflexion et une démarche communes autour de l'accueil en résidence d'une équipe qui mènera un travail artistique avec, comme source d'inspiration : le Marais poitevin.

Animation territoriale

Soutenir les initiatives locales qui valorisent les richesses du Marais poitevin

L'opération nationale « Grand pique-nique » des Parcs naturels régionaux

Le Parc naturel régional du Marais poitevin participe à l'opération nationale « Le Grand pique-nique » des Parcs naturels régionaux de France. Cette programmation annuelle rassemble, de juillet à octobre, lors de nombreux événements, des moments gourmands et conviviaux pour savourer le territoire autour de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».



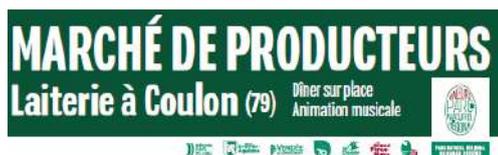
Le PNR collabore avec les collectifs et associations porteuses de projets de marchés locaux afin de les soutenir tout en offrant une vitrine aux producteurs



bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc ». Souvent organisés en fin de semaine et en fin de journée, ce marché est aussi un moment festif (concert), convivial (on dîne sur place avec les produits en vente sur les stands) et partagé entre habitants et visiteurs de passage.

- > Le vendredi 12 juillet 2024, sur le site de la Laiterie, les Marchés Gourmands de Coulon, ont organisé un marché festif de producteurs aux couleurs « Valeurs Parc ».
- > Le vendredi 21 septembre 2024 à Puyravault, en Vendée.

Élément incontournable de la programmation annuelle des Parcs naturels régionaux de France, le « Grand Pique-nique » rassemble, de juillet à octobre, lors de nombreux événements, des moments gourmands et conviviaux pour savourer le territoire autour de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».



L'ouverture festive du *marais communal*, un RDV annuel apprécié des habitants et des professionnels

Dans le cadre du réseau des *marais communaux* que le PNR pilote aux côtés des communes, des éleveurs et des associations, sont organisées chaque année des ouvertures festives, au moment de la mise à l'herbe du bétail.



Le PNR accompagne les porteurs de projets et est présent à certaines occasions sur un stand dédié pour valoriser l'action en faveur de ce patrimoine historique et naturel exceptionnel et aller à la rencontre du grand public.



En 2024, le PNR a accompagné les ouvertures festives des *marais communaux* du Poiré (commune de Velluire-sur-Vendée), le 20 avril et de Lairoux, le 4 mai.

Au Poiré, aux côtés de différents partenaires (CREGENE, Chambre d'agriculture, Fédération de Pêche 85, Rucher Ecole du Marais Poitevin, Associations...) le PNR a tenu un stand et a pu répondre aux questions des visiteurs sur le *marais communal*, la Réserve naturelle régionale dont il est gestionnaire et plus largement sur le Marais poitevin et sa biodiversité.



Un marché de producteurs ouvert aux professionnels marqués « Valeurs Parc naturel régional » et des animations complétaient la journée qui, à 14h, proposait une balade guidée par le PNR.



Le Centre de ressources enrichit et partage la connaissance du Marais poitevin

Ouvert à toutes et tous, le Centre de Ressources du Parc naturel régional du Marais poitevin a été créé pour enrichir et partager la connaissance du territoire. Depuis l'établissement du Parc à la fin des années 1970, une vaste collection de documents (études, ouvrages, archives historiques, photographies, films, etc.) a été rassemblée offrant une collection documentaire substantielle et spécialisée, comprenant :



- > une variété d'ouvrages (documents, livres, rapports, bulletins et publications),
- > une diversité de photographies, incluant des diapositives, des négatifs en couleur et noir et blanc, des plaques de verre, des illustrations et des photographies numériques,
- > une collection de cartes postales anciennes,
- > des cartes constamment mises à jour dédiées au Marais poitevin, ainsi qu'une centaine de plans originaux en grand format datant du 16^e siècle jusqu'au début du 20^e siècle.
- > des archives sonores et des documents vidéo qui n'ont pas encore été traités ni indexés.

Le Centre accompagne les visiteurs dans leurs recherches. Par exemple, en 2024 :

- > recherches sur les tourbières pour une thèse étudiante,
- > collecte d'informations pour un projet sur la mémoire de la tempête Xynthia (Association Cronos),
- > rétrospective des chantiers post-tempête de 1999 par l'Association Nature Solidaire (Aipem),
- > exposition temporaire sur l'histoire de l'Asinerie et la sauvegarde du Baudet du Poitou, (Journées du Patrimoine 2024, Département de la Charente-Maritime),
- > inventaire du patrimoine de la Sèvre niortaise pour Patrimoine et Inventaire en Nouvelle-Aquitaine,
- > recherche sur les bacs à râteau par un particulier,
- > recherche sur la construction des barques dans le Marais poitevin par un artisan charpentier
- > recherche sur l'Âne du Poitou (projet de musée de l'âne à Choisy, commune de Saint-Michel-en-l'Herm).

Une médiathèque en ligne au service des acteurs du territoire

Le PNR du Marais poitevin met à disposition des habitants, des acteurs locaux, des élus, des étudiants et des chercheurs une médiathèque en ligne. Elle offre un accès à plus de 10.500 fichiers indexés, consultables et téléchargeables sous certaines conditions liées aux droits d'auteur. Ces ressources incluent des cartes postales anciennes, des photographies numériques ou argentiques, des illustrations, ainsi que des cartes et plans.

En 2024, le PNR a traité 55 demandes de téléchargement émanant de divers partenaires, communes, particuliers, journalistes, étudiants et chercheurs. Par exemple :

- Sud Vendée Littoral : illustration des pages de leur site Internet sur la gestion des risques et l'histoire du Marais poitevin ;
- Région Nouvelle-Aquitaine : utilisation éditoriale pour des dossiers de presse ;
- Université de Poitiers : illustration d'un mémoire de géographie ;
- Ville de Marans : illustration du bulletin municipal ;
- Journal Hebdo de la Charente-Maritime : illustration pour le lancement de la campagne de tourisme fluvial,
- Office de Tourisme Niort Marais poitevin : exposition sur la microfaune et la flore du Marais.

2.455 fichiers ont été téléchargés en 2024, principalement par les techniciens du PNR, pour enrichir divers documents produits ou édités par la structure.



Le site de la médiathèque a enregistré 161.751 visites en 2024, soit 1.154 heures de consultation par les utilisateurs.

Le PNR est également souvent sollicité par ses partenaires du monde du tourisme ou de la presse pour disposer d'iconographies pour illustrer leurs éditions ou leurs sites internet. Pour répondre à ces demandes, le PNR a mis en ligne sur sa médiathèque un espace intitulé « Kit Pro » où sont présentés 56 clichés réalisés notamment par des photographes professionnels auprès desquels le PNR a négocié des droits étendus pour un usage fait par les partenaires et la presse. Ces photos présentent les paysages, la faune, la flore, le patrimoine du Marais ainsi que les activités de découverte (promenade en barque, à vélo...), expédition fluviale, agriculture, élevage...

Communication

Le Parc naturel régional renforce sa communication et son rayonnement

Désormais doté de supports de communication clarifiés et homogènes ainsi que de chartes pour les nouveaux documents de références, le PNR a poursuivi, en 2023, son effort de valorisation des missions et des actions qu'il mène tout en continuant à innover : démultiplication de sa présence sur les réseaux sociaux, création de nouveaux supports vidéo, création de nouveaux contenus en ligne, valorisation de l'humain par la rédaction de « portraits », multiplication des supports vidéo, nombreuses actions auprès de la presse... Autant d'actions de communication du PNR visant à faciliter l'appropriation des informations tout en renforçant l'image du PNR auprès de ses publics cibles, notamment les élus du territoire..

Création de l'agenda « Les sorties du Parc »

L'agenda « Les sorties du Parc » est un outil de valorisation des événements et manifestations du territoire à destination des habitants. Mis en ligne depuis le 27 septembre 2024 (<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/agenda-pnr/>), il réunit des événements répondant :

- > aux valeurs d'identité territoriale, d'approche environnementale et d'accessibilité sociale,
- > à 5 catégories : nature, culture, marché, sport de nature et institutionnel,
- > à 3 typologies :
 - les événements organisés par le PNR,
 - les événements dont le PNR est partenaire (convention),
 - les événements identifiés par le Parc comme « Coup de cœur ».



Un organisateur peut solliciter spontanément le Parc pour que son événement soit intégré dans l'agenda « Les sorties du Parc » en tant que « Coup de cœur ». L'intégration est alors soumise à une validation interne du Parc.

Depuis sa mise en ligne, la page « Les sorties du Parc » détient une belle fréquentation (20% des visiteurs du site).

De nouveaux reportages vidéos pour parler de l'action du PNR

5 nouveaux reportages d'actualité ont été tournés pour la PNR par Alternature Media. Tournages construits avec la direction, le service communication et le prestataire. Chaque vidéo est ensuite hébergée sur le compte Youtube du PNR, adressée à l'ensemble des élus du comité syndical et à l'équipe technique et diffusée lors des assemblées générales et autres réunions publiques et techniques. Enfin, les vidéos sont diffusées sur l'ensemble des réseaux sociaux du PNR.

La Journée de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et de la remise du label Ramsar



Le 2 février 2024, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le PNR organisait ses rencontres annuelles de mise en commun des résultats de suivi de la faune et de la flore.

Journée à l'occasion de laquelle, le label Ramsar a été remis officiellement au PNR, en présence de l'ensemble des représentants de l'Etat, de Ramsar France, des collectivités territoriales... Une journée organisée à Niort, dans les locaux de la Macif. 2 400 personnes ont été touchées, tous réseaux sociaux confondus.

Pour l'occasion, un court film de présentation du Marais poitevin, labellisé zone humide d'importance internationale Ramsar, a été réalisé et diffusé en avant-première pour l'ensemble des participants. 37 000 personnes ont été touchées, tous réseaux sociaux confondus.



L'action de suivi de l'anguille



Un reportage a été tourné sur l'action de suivi de l'anguille, le 13 mai 2024 à La Grève-sur-Mignon, lors d'une pêche électrique organisée avec les

Fédérations de pêche. L'action du PNR et de ses partenaires consiste à suivre scientifiquement l'évolution des populations d'anguilles pour mieux les préserver. Le reportage sur cette action phare du PNR permet d'expliquer l'une des missions du Parc naturel régional du Marais poitevin, qui s'appuie sur la Fédération de pêche Charente-Maritime, la Fédération de pêche Deux-Sèvres, la Fédération Pêche de la Vendée pour dénombrer les populations présentes dans le Marais. La vidéo a été diffusée par mail auprès des élus et des partenaires du PNR et sur les réseaux sociaux (37.000 personnes touchées, tous réseaux sociaux confondus et 320 personnes touchées sur Youtube).

L'aménagement du « Jardin qui bourdonne »

Au Langon, en Vendée, une vidéo a été réalisée le 1^{er} juin 2024, lors d'une journée festive, en présence des habitants et des élus, pour



l'inauguration du « Jardin qui bourdonne ». Ce jardin favorable aux insectes pollinisateurs a été aménagé dans la commune avec l'aide du PNR. Cette action est conduite dans le cadre du projet européen LIFE Wild Bees piloté par le PNR. La communication digitale sur cette action a touché 1.800 personnes, tous réseaux sociaux confondus.

Les projets menés par les élèves du Marais poitevin



Un reportage a été tourné à l'occasion de la journée de restitution des projets éducatifs menés par les classes du territoire du PNR, de la maternelle au lycée,

dans le cadre de l'appel à projet « Le Marais poitevin aux portes de la classe ». La vidéo tournée à Chaillé-les-Marais, le 05 juin 2024, permet de découvrir les travaux scolaires à travers les témoignages des enfants, des enseignants et des élus. 1 500 personnes ont été touchées par la diffusion de cette vidéo, tous réseaux sociaux confondus.

Un clip de présentation du spectacle « Le Marais Tour Bus »

Pour faire découvrir un spectacle monté par la Compagnie Titus / Cie Caus'Toujours, en partenariat avec le PNR, une vidéo teaser a été tournée. Cette déambulation théâtrale ludique et décalée est une curieuse visite guidée menée dans un étonnant bus pédestre... Le clip présente le spectacle et son approche à la fois jubilatoire et instructive du Marais poitevin. 1.300 personnes ont été touchées par ce teaser, tous réseaux sociaux confondus.

Pigouille Radio : un podcast sur l'anguille, emblème fragile du Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a passé commande, en 2024, à Pigouille Radio pour la réalisation d'un podcast (un reportage audio) sur le thème de l'anguille, espèce emblématique du territoire et élément majeur du patrimoine naturel et culturel du Marais poitevin pour lequel le PNR porte une forte attention.

Plusieurs intervenants ont été interviewés :

- Pascal Duforestel – président du Parc naturel régional du Marais poitevin,
- Aurélien Ruaud – chargé de mission environnement et milieux aquatiques du PNR du Marais poitevin,
- Christophe Bordes - responsable technique pour la Fédération de pêche 79,
- Nicolas Pouzet – guide de pêche,
- David Seguin – restaurant l'Adresse,
- Eric Blanc - Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France.

La diffusion du podcast est prévue en 2025, sur la radio numérique Pigouille Radio.

Le site internet du syndicat mixte du PNR du Marais poitevin

Le site institutionnel vise tous les publics qui souhaitent en apprendre plus sur le PNR et ses actions et qui veulent suivre son actualité. Ses contenus sont régulièrement mis à jour et complétés.

En 2024 :

- 2 nouvelles actions ont été mises en ligne : l'une présentant l'Atlas de la Biodiversité Communale du Marais poitevin, l'autre « Sport de nature, le Parc adopte la Parc attitude », une action à l'échelle des cinq Parcs naturels régionaux de la région Nouvelle-Aquitaine.
- 29 nouveaux articles d'actualité ont été publiés : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/actualites/>

Le site institutionnel du Parc naturel régional du Marais poitevin connaît une hausse de sa fréquentation depuis 2022, année pour laquelle nous disposons des statistiques complètes. (les services de Google Analytics n'ayant été disponibles que sur une partie de l'année, en 2023).

En 2024, le site internet a été visité par 95.780 visiteurs uniques (contre 79.521 en 2022). On note sur cette période 173.367 pages vues (contre 153.352 en 2022).

Réseaux sociaux : une ligne éditoriale qui évolue

En 2024, le PNR est présent sur Facebook, LinkedIn, X, Bluesky, Instagram et Youtube et Vimeo pour les vidéos. Il a continué d'y démultiplier sa présence, diffusant une information concernant les actions, la connaissance du territoire et la valorisation de la destination touristique.

Le réseau social Bluesky



Des nouveautés et évolutions ont eu lieu au courant de l'année sur ces réseaux. A noter principalement, l'arrêt de l'activité du PNR sur son compte X, le 25 novembre 2024, et la création d'un compte sur le réseau social Bluesky. Une décision prise pour raisons éthiques, suite à

l'actualité liée aux élections présidentielles aux Etats Unis. « *En quittant X, à l'image des milliers de structures françaises et étrangères, nous soulignons notre attachement à une communication responsable et à des plateformes qui favorisent un dialogue respectueux, inclusif et orienté vers le bien commun* ».

Une ligne éditoriale affinée

Parallèlement, une réflexion a été menée pour engager le Parc vers une ligne éditoriale affinée, contribuant par ailleurs, à une communication plus sobre sur ces réseaux sociaux. A titre d'exemple : les annonces d'événements dédiés au grand public sont publiées sur Facebook et Instagram uniquement. Les relais de couverture presse, seront priorités sur Bluesky. Une démarche visant à éviter la multiplication des publications pour un même sujet, sur l'ensemble des réseaux sociaux du Parc.

Une nouvelle page Facebook

A noter également, une nouvelle page Facebook pour le PNR. Ou plus exactement, la migration de la page Facebook institutionnelle vers l'ancienne page Facebook dédiée à la destination touristique du Marais poitevin. Une page sur laquelle le PNR ne s'exprimait plus, choisissant de s'exprimer sur une seule page, pour tous ces sujets. En avril 2024, Meta a bloqué la page Facebook du PNR, du jour au lendemain, sans explications détaillées. Le service communication du Parc s'est attelé, avec l'aide d'une agence digitale, pour parvenir à débloquent la situation. Après plusieurs semaines sans évolution, décision a été prise de réinvestir et renommer l'ancienne page Facebook. Un plan d'actions de communication a été mis en œuvre en juin 2024 pour faire connaître le nouveau compte à suivre.



Une nouvelle rubrique « Instant Marais »

Nouveauté en 2024. Le PNR a mis en place une nouvelle rubrique sur ses comptes Facebook et Instagram :

« Instant Marais ». Une rubrique qui apporte à nos communautés, grâce à de belles photos, des éléments de connaissance sur le territoire du Marais poitevin et sur la destination touristique. Les 7 publications « Instant marais » postées en 2024 ont connu de très bonnes statistiques.



Côté chiffres, on relève une nette présence du PNR sur ses réseaux, avec plusieurs centaines de publications par an, sur chacun de ses réseaux. Le nombre de nouveaux abonnés est en hausse par rapport à l'année précédente (hormis pour son compte X, que le PNR a quitté depuis).



Facebook - Nouveau compte à partir de juin 2025

14.000 abonnés en décembre 2024.
(+600 abonnés entre juin et décembre 2024).
218.700 personnes touchées.
342 publications.

Instagram

2.383 abonnés en décembre 2024.
Augmentation du nombre d'abonnés par rapport à 2023 (+25%), avec 500 nouveaux abonnés.
66.000 personnes touchées.
70 publications.

LinkedIn

1.676 abonnés en décembre 2024.
Augmentation du nombre d'abonnés par rapport à 2023 (+42%), avec 500 nouveau abonnés.
244.000 personnes touchées.
400 publications.

X

2.631 abonnés en 2024
A noter : le nombre d'abonnés n'a pas augmenté en 6 mois (contrairement aux années précédentes, où la hausse était significative).

Bluesky

150 abonnés en décembre 2024.
6 publications.

La création de 8 timbres sur le Marais poitevin, en partenariat avec La Poste

Fin 2024, le PNR du Marais poitevin a été retenu dans le cadre d'un appel projet coordonné par La Poste Région Nouvelle-Aquitaine pour éditer un Collector 8 timbres.



Coup du cœur du Jury, le Collector Marais poitevin sortira le mardi 27 mai 2025. Produit à 3.000 exemplaires, il sera diffusé à l'échelle régionale (Marais poitevin et

alentours). Les 8 timbres créés sont composés de photos illustrant et valorisant la richesse paysagère du Marais poitevin.

Cette collaboration avec La Poste Nouvelle-Aquitaine est née suite au projet mené entre le PNR et le groupe La Poste qui contribue à la Coopérative Carbone de La Rochelle pour financer des plantations dans le PNR. Un projet identifié par la Société forestière, en charge de proposer des projets de séquestration carbone pour le Groupe La Poste. Ce Collector s'inscrit dans la continuité de la sortie nationale du timbre marais poitevin prévue le 7 avril 2025.

Ces 2 opérations philatéliques participent à la visibilité du Marais poitevin et au développement du sentiment d'appartenance par ses habitants.

« Fiers de notre Marais poitevin »

Le Parc a créé une diapositive à l'attention de chacune des communes du Parc, permettant à la fois de développer le sentiment d'appartenance au Parc et de rappeler qu'il est un partenaire qui accompagne chaque commune dans la réalisation de ses projets.

Cette diapositive conçue fin 2024 a été largement appropriée et diffusée, par les communes, à l'occasion des vœux du début d'année 2025. Elle a permis d'engager ensuite des échanges avec les maires et les habitants autour du Parc et du Marais poitevin.



« Le lien » : trait d'union privilégié avec les élus et acteurs du territoire

En 2024, le PNR a poursuivi la diffusion de sa lettre numérique d'information, initiée en 2022 : « *Le Lien – réseaux sociaux, presse, vidéos, éditions, agenda... votre sélection express* ».



Une lettre d'information qui a pour ambition de revenir, en quelques clics et en images, sur les actions phares du PNR des deux mois précédents. Chaque lettre met en avant les publications de ses réseaux et revient donc sur les sujets phares des deux derniers mois. Un moyen pour l'ensemble de élus et des partenaires du territoire, de s'emparer des supports de communication, de les partager et de mieux appréhender les domaines d'intervention du PNR.

Le Lien est diffusé tous les deux mois auprès de 530 élus, acteurs du territoire, partenaires... et depuis 2024, auprès de l'ensemble des prestataires marqués « Valeurs Parc ». En 2024, Le Lien a été consulté par 45% de ses destinataires, ce qui est largement au-delà des moyennes de taux d'ouvertures de newsletters (estimé à 20%).

Les éditions et les ouvrages

Une nouvelle édition, avec la contribution du PNR du Marais poitevin



Les Parcs naturels régionaux de France ont fait leur (r)entrée au rayon jeunesse des librairies avec la parution d'un nouvel ouvrage : « *J'explore la France et ses merveilles* ».

Fruit de deux ans de travail entre les éditions Casterman et le réseau des Parcs naturels régionaux de France, dont le Parc naturel régional du Marais poitevin, l'encyclopédie « *J'explore la France et ses merveilles* » offre aux jeunes et aux familles, une merveilleuse occasion de découvrir et de mieux comprendre la biodiversité, les paysages et l'ensemble des patrimoines de France.

Par ailleurs, le PNR du Marais poitevin est régulièrement sollicité par des acteurs locaux pour apporter son expertise sur des ouvrages édités par leurs soins.



Les productions graphiques au service des actions du Parc

Le Parc naturel régional du Marais poitevin réalise ou actualise chaque année différents supports de communication, tels que, en 2024 :

- > des dossiers de présentation, tels le Bilan évaluatif de la charte du PNRMP 2014 – 2023 ; l'appel à projets éducatifs ou le stage « connaître le Marais poitevin »,
- > les événements tels les conférences, la journée de restitution de l'Observatoire du patrimoine naturel, les expositions,
- > certains documents institutionnels (carte de visite, invitations, conception de panneaux de chantiers...) mais aussi, des documents internes (dossiers, notes, diaporamas, flocage des véhicules du Parc...),
- > la conception d'un visuel personnalisé « Fiers de notre Marais poitevin » à destination des communes adhérentes du Parc à utiliser pour leur promotion ;
- > les mises à jour de la carte nautique du Marais poitevin et de la carte touristique ;
- > la mise à jour ou l'insertion d'encart publicitaire pour la valorisation du Parc naturel régional du Marais poitevin ;
- > la production de panneaux de sensibilisation pour les marais communaux des 20 communes concernées ;
- > la réalisation de la signalétique institutionnelle (flammes et roll up),
- > la réédition des 10 posters proposés par le PNR.



La communication interne du PNR

Le PNR a poursuivi la dynamique enclenchée par le service communication et la direction, en matière de communication interne, à destination de l'équipe technique du Parc. Un plan d'actions pour optimiser les échanges, la transversalité, pour plus d'implication, de compréhension, contribuant au bien-être au travail et à l'efficacité de l'équipe. En 2024, de nouvelles actions ont été mises en œuvre dans ce sens.

Un nouveau sondage interne

Le groupe de travail Communication interne a construit un sondage adressé à l'ensemble de l'équipe et à ses nouveaux arrivants, afin d'évaluer les actions en place, de les optimiser et d'aborder de nouveaux thèmes. Entre autres : questionner l'équipe sur le lien entre les bureaux du siège du PNR à Coulon et les bureaux des antennes, interroger l'équipe sur les valeurs que l'on souhaite voir porter par la structure, sur la facilité d'accès à l'information par les nouveaux arrivants, ou encore la notion de bien-être et de santé mentale au travail (démarche engagée parallèlement grâce au Plan d'égalité professionnelle).

Un sondage anonyme, composé de 79 questions, dont 20 questions ouvertes, a été adressé mi-décembre 2024. Il a reçu une large participation de 86% de l'équipe. L'analyse, la restitution de ce sondage et les pistes d'amélioration proposées auront lieu début 2025 lors d'une réunion d'équipe dédiée.

Une Journée de cohésion « Viens on s'aire »

Le 6 juin 2024, s'est déroulée la première journée de travail et de cohésion dédiée à l'équipe technique du PNR. Une journée organisée à La Tranche-sur-Mer, par les membres du groupe de travail Communication interne. L'équipe a pu bénéficier d'un programme sur mesure : matinée de réflexion collective, quizz thématiques et visites sur le terrain, pour découvrir les actions du Parc menées sur ce secteur. 45 personnes étaient présentes. Un sondage a été adressé à l'équipe le soir même : 43 répondants et une note moyenne de 4.3/5 aux questions posées sur les différents aspects de cette première journée.

Les actions existantes poursuivies

Parmi les actions poursuivies en 2024 : les « Vient qui veut », temps hebdomadaires informels visant à échanger, centraliser et partager des informations, ont été organisés chaque semaine. 9 d'entre eux ont été consacrés à une thématique en particulier, et ont systématiquement mobilisés une grande partie de l'équipe. Le principe : un technicien présente au reste de l'équipe une action portée, une thématique, un nouveau projet... Transversalité garantie.



Un des « Vient qui veut » a permis d'initier une démarche auprès des techniciens volontaires, à l'occasion de la Journée mondiale du nettoyage numérique « Clean up day ». Un temps d'échanges pour centraliser les bonnes pratiques et procéder au nettoyage de ses boîtes mails. Résultats : 14 participants, 83.000 mails supprimés, soit 62 Go de données, et une valorisation sur nos réseaux sociaux.



Enfin, tout au long de l'année, le service communication consacre un temps de travail dédié pour accompagner et orienter chaque action de communication, auprès de l'ensemble des services du PNR. Conseils, plan media,

construction, planification... de quoi être garant de l'harmonisation des actions au service des objectifs de communication du PNR, des messages qu'il souhaite faire passer et des cibles qu'il cherche à toucher.

Les temps d'échanges et de partages d'expériences avec le Réseau des Grands Sites de France, celui des PNR de France ou encore les réseaux locaux et nationaux des communicants de la fonction publique (Cap'Com) et autres organismes de formation, permettent aux membres du service communication de monter en compétences sur les pratiques de communication au service du PNR.

Médiatisation

Le Parc naturel régional et le Marais poitevin dans les médias

Les actions médias du PNR et leurs retombées directes

En 2024, 43 communiqués de presse ont été envoyés aux journalistes. La plupart de ces communiqués sont des invitations faites à la presse à l'occasion d'actions que le PNR souhaite valoriser, en collaboration avec ses partenaires : des invitations qui réunissent des élus et des acteurs du territoire



Les actions du PNR liées à l'obtention du label Ramsar, l'adaptation climatique, au séisme, à la biodiversité, aux plantations, à la promotion touristique, paysage, élevage, sécheresse, espèces invasives... ont été traitées dans les médias locaux, régionaux ou nationaux.

Les sollicitations de la presse au-delà des communiqués officiels

Le PNR a, par ailleurs, été sollicité de nombreuses fois par différents médias, pour réaliser des interviews, alimenter en contenu des articles de presse, émissions de radio ou reportages TV ou encore mettre en relation les journalistes avec les acteurs du Marais poitevin (France bleu, France 3, TF1, La Nouvelle république...). Des sollicitations qui donnent lieu à des dizaines de reportages sur le Marais poitevin et les actions du Parc.

Les revues de presse

Chaque semaine, le PNR rassemble en une revue de presse interne au syndicat mixte les articles publiés dans les médias suite aux actions de communication du PNR ou les articles d'actualité qui ont trait au territoire ou au PNR. Les revues de presse ont été réalisées et diffusées aux élus et aux services du PNR.



Agir en faveur d'un Marais partagé

Afin d'animer la gouvernance du Parc naturel régional du Marais poitevin tout en l'adaptant aux multiples besoins (évolution de la réglementation, priorisation de l'action...), les statuts du syndicat mixte de gestion du label sont régulièrement révisés, les instances de concertation entre acteurs du territoire et élus mobilisées et le suivi de la mise en œuvre de la charte par les services largement partagé avec les financeurs et les partenaires.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin anime et coordonne la concertation entre acteurs et entre élus du territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

Organiser la gouvernance territoriale



Syndicat mixte
Gouvernance



Partenariats et réseaux
Observatoire et Évaluation



- 1 - Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional*
- 2 - Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional*
- 3 - Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional*
- 4 - L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire*

Les services du syndicat mixte de gestion

Côté « finances »

Outre la préparation des différents exercices budgétaires (budgets primitif et supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, débat d'orientations budgétaires), la relecture des rapports d'actions et des conventions, le service finances et marchés publics suit :

- > 93 actions dont 30 au titre de l'exercice 2024 ;
- > 231 arrêtés de subvention dont 76 demandes déposées auprès des partenaires en 2024,
- > 13 marchés en cours dont 6 notifiés en 2024 (soit 21 entreprises (titulaires et cotraitants) à suivre,
- > 563 bons de commande (455 en 2022 et 544 en 2023) ainsi que 2.387 mandats et titres émis en 2024 (2.385 en 2023).

Dans le cadre de la préparation de son programme d'actions 2025, un « G5 » a été organisé en octobre 2024 réunissant les Régions Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine, les services des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée, ainsi que les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau.

Côté « ressources humaines »

Au 31 décembre 2024, 28 agents étaient en poste au sein du PNR (19 titulaires et 5 contrats à durée indéterminée). Par ailleurs, pour l'accomplissement du programme d'actions, 8 contrats à durée déterminée ont été recrutés ou prolongés, 4 contrats de projets et 11 accroissements temporaires d'activité ont été recrutés sur l'année 2024. L'effectif global 2024 était donc de 46 agents, auquel s'ajoute l'accueil de 13 stagiaires (6 master, 1 licence, 1 brevet de technicien supérieur, 5 bacs professionnels et seconde).

Il convient de souligner la mise à disposition de 2 agents du PNR du Marais poitevin auprès :

- > de la ville de Niort, pour travailler sur le classement de la Réserve naturelle régionale (RNR) de Galuchet La Plante ;
- > du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Gâtine, pour accompagner la rédaction du projet de Charte du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Par ailleurs, l'étude pour la mise en place d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle qui a débuté le 30 octobre 2023 s'est poursuivi en 2024. Le PNR a été accompagné par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne dans cette démarche. Le comité de pilotage, composé de 2 élus (président et vice-

président « finances et ressources humaines »), des 3 agents du comité de direction ainsi que de 5 agents représentatifs des 3 catégories (A, B et C) parmi les titulaires et contractuels, s'est réuni à plusieurs reprises.

Le plan d'actions pluriannuel (détail ci-après) issu de ce travail a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial le 12 novembre 2024 et la validation unanime du Bureau le 6 février 2025.

Plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle :

2024 :

- > favoriser les démarches participatives en interne : réunion d'équipe, groupe de travail... ;
- > accueillir les nouveaux arrivants : règlement intérieur, termes du contrat ;
- > informer les agents au cas /cas : délai de prévenance, questions liées aux situations individuelles ;

2025 :

- > mettre en place un dispositif de signalement obligatoire : actif depuis le 1er février et externalisé auprès du centre de gestion de la Vienne ;
- > actualiser les lignes directrices : avis favorable du Comité Social Territorial le 10 avril 2025. ;
- > mettre à jour le régime indemnitaire « RIFSEEP » ;
- > harmoniser et mettre à jour les documents ressources humaines (règlement intérieur, protocole sur le temps de travail)
- > mettre en place des leviers favorisant la déconnexion ;

2026 :

- > établir un règlement et un plan de formation ;
- > mettre en place un suivi trimestriel des heures supplémentaires et le présenter aux élus ;
- > étudier la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail ;
- > mettre à jour le document unique (prévention des risques) ;
- > sensibiliser et former à la thématique du handicap.

Côté « secrétariat et accueil »

Ce sont 3.929 courriers et conventions qui ont été traités et 20.800 mails institutionnels envoyés via le logiciel Post Parc, auxquels s'ajoutent les activités de planification de réunions, de réservation de salle et de véhicules. Par ailleurs, durant la saison touristique, le nombre d'appel téléphonique journalier augmente significativement dès le début de la moyenne saison : de 15 à 20 appels par jour, de février à avril, et, en haute saison, de 20 à 40 appels journaliers, de mai à septembre.

Les outils professionnels et les équipements

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'appuie au quotidien sur différents outils techniques et de communication qui évoluent et s'adaptent, tantôt aux besoins et demandes des élus, des usagers, des services, tantôt aux évolutions réglementaires, tantôt aux évolutions technologiques.

En 2024, le PNR a déployé un nouveau logiciel de gestion dématérialisée des congés, proposé par Soluris (opérateur public de services numériques) et mis en place le coffre-fort électronique (dématérialisation des bulletins de paie).

16 chargé.e.s de mission, technicien.ne.s et stagiaires ont été formés en 2024, par le géomaticien du PNR, à l'utilisation du SIG et à l'utilisation de l'outil GPS collecteur de données.

Enfin, concernant les 3 sites internet administrés par le Parc du Marais poitevin (site institutionnel du PNR, site touristique du Marais poitevin et site de l'observatoire du patrimoine naturel), une veille technique est nécessaire tout au long de l'année ; elle vise à résoudre les éventuels problèmes et à apporter des améliorations favorables au référencement et à la visibilité des sites, notamment via une analyse de leur audience.

En 2024, le référent informatique du PNR a assuré :

- la mise en place d'une connexion très haut débit dans les bureaux du PNR à Saint-Denis du Payré ;
- l'administration du réseau informatique et téléphonique (1 serveur physique, 6 serveurs virtuels, 3 NAS, 50 PC) sur les 3 antennes du syndicat mixte (Coulon, Ferrières et St-Denis-du-Payré) ;
- la gestion du matériel et des comptes liés aux remplacements des équipements et aux nouveaux arrivants,
- les achats informatiques et la maintenance de premier niveau PC
- la mise à jour des droits d'accès à l'iParapheur.

La maintenance et l'aide technique à l'action

La vie du syndicat mixte du PNR, les locaux, l'activité administrative et technique et le déploiement de ses actions nécessitent au quotidien maintenance et soutien logistique, technique et matériel. Ces missions supports sont assurées entièrement ou ponctuellement par différents agents du PNR tout au long de l'année. Ils sont notamment présents lors des grands rendez-vous auprès des élus (comités syndicaux, journées découvertes, déplacements...) mais aussi auprès du grand public pour faciliter la mise en œuvre des actions de médiation (exposition, spectacles, animations...).

Gouvernance

Le PNR anime la concertation et les réflexions collectives

L'exécutif du Parc naturel régional du Marais poitevin

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin assure sa mission de coordination et d'animation de la gouvernance du PNR, telle que consignée dans sa charte et dans ses statuts. En tant que collectivité, le PNR s'appuie sur des instances décisionnaires mais il s'ouvre de plus en plus au débat et à la concertation en amont des décisions exécutives.



Le Comité syndical

En 2024, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin s'est réuni à 4 reprises sous la Présidence de Pascal Duforestel :

- > à La Ronde (17), le 23 janvier, afin :
 - d'acter le Débat d'orientations budgétaires pour 2024,
 - d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2024.
- > à Frontenay Rohan-Rohan (79), le 20 mars, afin :
 - de réélire un représentant pour le Département de la Charente-Maritime au Bureau,
 - d'approuver l'adhésion de la commune d'Aigrefeuille-d'Aunis (non classée en PNR) au Syndicat mixte (révision statutaire),
 - d'acter l'augmentation des cotisations des communes classées en PNR du Syndicat mixte corrélée à l'augmentation de la dotation biodiversité et aménités rurales (révision statutaire),
 - d'approuver les Budgets 2024,
 - de valider les Participations statutaires 2024.

- > à Chaillé-les-Marais (85), le 26 juin, afin :
 - d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Ouen-d'Aunis (non classée en PNR) au Syndicat mixte (révision statutaire),
 - d'approuver les comptes administratifs 2023 et les budgets supplémentaires 2024.
- > à Mauzé-sur-le-Mignon (79), le 5 décembre, afin :
 - d'adopter les décisions modificatives 2024,
 - d'acter le Débat d'orientations budgétaires pour 2025,
 - d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget pour 2025.

Le Bureau syndical

Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 6 reprises en janvier, mars, mai, juin, septembre et décembre. 81 délibérations ont été prises en 2024.

Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux différentes commissions, aux comités de pilotage animés par le PNR ou par ses partenaires (Natura 2000, Grand Site de France...) ; ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

Les commissions de réflexion stratégique qui facilitent les échanges et préparent la décision

Tout au long de l'année en fonction des besoins, les élus et les services du syndicat mixte sont mobilisés pour débattre ou instruire différents projets au sein de Commissions thématiques, de comité de pilotage ou de comités stratégiques, de groupes territoriaux, de groupes de travail ponctuels... Chacune de ces instances à sa propre forme et son propre rôle mais toutes concourent à éclairer les décisions du syndicat mixte.

5 commissions thématiques composées d'élus du territoire et parfois de professionnels référents, se sont réunies tout au long de l'année 2024 pour examiner, débattre et préparer les délibérations soumises à l'exécutif du syndicat mixte :

- > la commission « agriculture »
- > la commission « biodiversité »
- > la commission « sensibilisation – éducation – médiation »
- > la commission « attractivité et communication »
- > la commission « marque Valeurs Parc naturel régional »

Ces commissions actives ont réuni entre 10 et 30 participants à chaque fois. Elles ont souvent été organisées sur le terrain et ont permis de nourrir l'activité 2024 et les projets d'action à venir. Elles facilitent les regards croisés entre les acteurs mobilisés à l'échelle du PNR.

Les commissions ont été mobilisées et représentent 9 réunions sur 2024. Elles sont parfois mutualisées (commissions mixtes) sur certains sujets.

1 - Commissions « Agriculture » / Lydie Bernard (Vice-Présidente du PNR)

- > Mercredi 3 juillet 2024 à Coulon :
 - MAEC,
 - Communaux,
 - Problématique des cultures en zones inondables et la perspective des BCAA2.

> Jeudi 5 décembre 2024 à Fontenay-le-Comte :

- Stratégie d'acquisition foncière,
- Bilan de la campagne « Communaux » 2024,
- Contractualisation MAEC 2024,
- Travail collectif en faveur de la transmission des exploitations sur la communauté de communes Vendée-Sèvre-Autises, présenté par la Chambre d'agriculture de Vendée.

2 - Commission « Biodiversité » / Séverine Vachon (Vice-Présidente du PNR)

- > Jeudi 28 novembre 2024 à Coulon :
 - Présentation de la stratégie aires protégées du Marais poitevin,
 - Dynamique du LIFE Wild Bees « Jardin qui bourdonne »,
 - Résultats des suivis de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin,
 - Outils de valorisation des connaissances biologiques : exposition, plaquette Nature, etc,
 - Points d'actualités : Atlas de la Biodiversité Communal, Animation Natura 2000, communaux, MAEC, etc,
 - Visite de l'exposition « biodiversité Marais poitevin » à la Maison du Marais poitevin.

3 et 4- Commission Mixte « Attractivité /Communication » / « Sensibilisation – Education - Médiation » / Gilles Gay et Catherine Tromas (Vice-Présidents du PNR)

- > Jeudi 5 juillet 2024 à Aigrefeuille-d'Aunis
- > Vendredi 15 novembre 2024 à l'Aiguillon-La-Presqu'île
 - Amplifier le partage de la connaissance auprès des socio-professionnels, des scolaires et l'étendre à d'autres publics via les centres-socio culturels.
 - Déployer des outils de sensibilisation sur l'ensemble du Marais pour les habitants : expositions, réseau des sites de visite, sentiers découverte patrimoine, conférences, création d'un stand PNR pour les manifestations, formations des habitants
 - Renforcer la médiation culturelle pour valoriser le territoire, partager les enjeux liés à la biodiversité, aux paysages, aux défis climatiques

5 - Commission « Marque Parc » / Arnaud Charpentier (vice-Président du PNR)

> Vendredi 21 mars 2024 à Epannes

> Lundi 8 juillet 2024 à Fontenay-le-Comte

> Vendredi 29 novembre 2024 au Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré

- Orientations : poursuivre le déploiement de la marque sur la Marais poitevin et animer le réseau des marqués,
- Bilan Marque 2024,
- renouvellement des « Grands pique-niques des Parcs » en 2024,
- Plus de 100 produits et services marqués,
- Accent mis sur les « productions » identitaires et les signatures.

Les Groupes territoriaux pour débattre entre maires du PNR du Marais poitevin

Afin d'être au plus près des communes et afin de faciliter les échanges et les débats avec les élus et entre élus, le PNR du Marais poitevin organise des réunions par groupe territorial. 4 groupes territoriaux, composés des maires et des délégués des communes par sous territoire (Vendée Ouest, Vendée Est, Deux-Sèvres et Charente-Maritime) sont proposés.



En 2024, le groupe territorial des communes deux-sévriennes du PNR, présidé par Philippe Leyssène, maire d'Arçais, a été réuni le 26 janvier à Coulon, au siège du PNR.

L'ordre du jour portait notamment sur la dotation biodiversité pour les communes classées dans un PNR et sur les zones d'accélération de la transition énergétique. Les élus ont également abordé le projet de restauration des chemins de desserte du marais, en présence du SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon et du Syndicat de desserte par voie de terre. Enfin, ils ont pu échanger avec les services de l'Etat (UDAP/DREAL) sur les enjeux de protection patrimoniale des liens à l'eau dans leurs villages.

Les G5 et G6, la réflexion stratégique, technique et financière pour le PNR

Un groupe de travail, composé des représentants techniques et financiers des 2 Régions et des 3 Départements (G5) et des services de l'Etat (G6), est régulièrement réuni pour faciliter la mise en œuvre de la charte du PNR.

En 2024, le G6 (Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, Départements de Vendée, des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime et DREAL, EPMP, Agence de l'eau Loire Bretagne) s'est réuni le 14 novembre 2024.



Le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du PNR du Marais poitevin

En place depuis janvier 2017, le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du PNR du Marais poitevin est composé de 14 membres représentatifs de différentes disciplines des sciences humaines et des sciences de la vie et de la terre.



Le CSP est co-animé par un Président, Patrick Steyaert, et un Vice-président, Éric Feunteun. Le Président du PNR, Pascal Duforestel et Catherine Tromas (VP) les accompagnent ainsi que l'équipe de direction du PNR et une chargée de mission dédiée.

En 2024, les membres du CSP du PNR ont poursuivi le travail engagé sur la question des réserves de substitution (RdS) et ils ont finalisé une note à l'automne 2024.



La note est issue d'un travail de réflexion appuyé sur la consultation d'une cinquantaine de personnes concernées par la question des RdS. Ces rencontres et échanges libres ont eu lieu en 2023, tantôt sur le terrain, tantôt lors d'auditions individuelles ou collectives.

Le processus d'enquête et d'apprentissage collectif a permis de faire évoluer les compréhensions respectives des membres et a permis des échanges entre acteurs concernés. Les échanges ont été particulièrement appréciés par les participants et par les membres du CSP. La note est téléchargeable sur le site internet du PNR, rubrique « documents à télécharger » (<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2024/07/reserves-substitution-note-csp-pnrmp-2024.pdf>).

Le Conseil scientifique et prospectif du PNR s'est réuni les 2 et 3 décembre 2024. Il a entamé un travail de réflexion sur la biodiversité aquatique, notamment l'Anguille européenne emblématique du Marais poitevin. Ce travail de réflexion sera poursuivi courant 2025 en collaboration avec les services du PNR.



Partenariats et réseaux

Le Parc naturel régional rassembleur et moteur

Les partenariats entre collectivités

Le contrat de Parc avec la Région Pays de la Loire



Le 20 avril 2024, la Région Pays de la Loire et le PNR du Marais poitevin ont signé officiellement le Contrat de Parc 2024-2027. Réunis, le jour de l'ouverture festive du *marais*

communal du Poiré-sur-Velluire, commune des Velluire-sur-Vendée, les élus ont salué le travail accompli dans le cadre du précédent Contrat de Parc sur les communes ligériennes du PNR du Marais poitevin.

Le nouveau Contrat de Parc définit le projet partagé entre la Région Pays de la Loire et le PNR du Marais poitevin ainsi que les actions prioritaires de 2024 à 2026 relevant de 5 thématiques : la protection renforcée de la biodiversité et des milieux naturels, l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique, la préservation et le renouvellement de la trame arborée, l'innovation dans l'économie territoriale et la dynamique de réseau.

Les 2 Contrats de réussite et de transition écologique (CRTE)

> Le PNR signataire du CRTE Aunis Atlantique

Le PNR est partenaire du Contrat pour la réussite et la transition écologique (CRTE) Aunis Atlantique signé pour la période 2021-2026 avec la Communauté de communes. Il contribue activement à la mise en œuvre collective de la transition écologique, économique, sociale et culturelle du projet de territoire Aunis Atlantique.

Lors du comité de pilotage du 6 décembre 2024, le Président du PNR, Pascal Duforestel, a présenté 3 projets majeurs portés par le PNR, ainsi que les actions qu'il accompagne en cohérence avec les axes stratégiques du territoire. Le Président a notamment mis en lumière l'engagement du projet LIFE Maraisilience, la mise en œuvre du LIFE Wild bees (abeilles sauvages), ainsi que l'avancement du renouvellement du label « Grand Site de France » pour la période 2025-2033.

Par ailleurs, le Président du PNR a présenté les nouvelles modalités de la « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ». Enfin, le comité de pilotage a validé l'intégration de nouvelles actions du PNR au CRTE, notamment le projet LIFE Maraisilience et l'outil de suivi de l'évolution de la biodiversité du Marais poitevin, l'Observatoire du Patrimoine Naturel.

> Le PNR partenaire du CRTE du Niortais

Le PNR du Marais poitevin est également partenaire du Contrat pour la réussite de la transition écologique signé le 29 juin 2021 par la Communauté d'agglomération du niortais pour une durée de six ans (2021-2026). Ce contrat s'articule en 3 chapitres : une stratégie territoriale construite à l'aune de la transition énergétique, un diagnostic, un recensement non exhaustif des projets portés par les collectivités dont le PNR. Un avenant sera travaillé en 2025 en vue de permettre l'actualisation de la liste des projets inscrits en 2021, de mettre à jour les données et d'inscrire le cas échéant de nouvelles opérations

La Cop Régionale des Pays de la Loire

Christelle Morançais, présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, a ouvert, aux côtés de Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique



et de la cohésion des territoires, la COP régionale Pays de la Loire, à Nantes, le 15 mars 2024. Le PNR du Marais poitevin était présent pour participer à la définition collective des leviers d'actions pour aligner de manière cohérente, dans le respect des spécificités régionales, les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité.

Le partenariat avec la ville de Niort pour la création de la RNR du Marais du Galuchet

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le PNR du Marais poitevin met à la disposition de la ville de Niort une chargée de mission à mi-temps pour élaborer la candidature au classement en RNR des Marais de Galuchet et de la Plante. Le Bureau s'est par ailleurs prononcé favorablement au projet de RNR en décembre 2024.

Les échanges entre PNR

Les rencontres inter parcs néo-aquitains et ligériens

En 2024, s'est déroulée la 1^{ère} réunion interparcs de Nouvelle-Aquitaine en présence des présidents et directeurs des 5 Parcs naturels régionaux de la Région, à Bègles, au siège d'Interco Nouvelle-Aquitaine, agence de coopération internationale en Nouvelle-Aquitaine. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges stimulants sur la plus-value des PNR et les projets de coopération potentiels sur les enjeux de biodiversité, paysage, climat, médiation aux patrimoines, actions culturelles, innovation et expérimentation.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin était également présent à la réunion Interparcs en Pays de la Loire en présence des services de la Région Pays de la Loire et des présidents et directeurs des 4 Parcs naturels régionaux ligériens : Parc naturel régional du Marais poitevin, Parc naturel régional de Brière, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et Parc naturel régional & Géoparc Normandie-Maine. Après des échanges très riches, une visite de parcelle réhabilitée en zone humide dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la commune de Crossac, était organisée et accompagnée par le Parc naturel régional de Brière.

La dynamique fédérale des PNR de France

> 59 PNR de France réunis à Narbonne

En 2024, les 59 PNR français se sont retrouvés à Narbonne pour le Congrès annuel de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. 900 participants étaient réunis pour témoigner et croiser leurs expériences sur le thème "Agir ensemble". Duforestel Pascal, le Président du PNR du Marais poitevin a présenté la dotation aménités rurale, déployée en faveur de l'environnement et du paysage sur les communes classées en PNR. Sandrine Guihéneuf, Directrice du PNR du Marais poitevin a quant à elle animé l'atelier "Agir dans un contexte d'incertitude".

> Les groupes de travail fédéraux

En 2024, comme chaque année, les équipes techniques du PNR sont incitées à participer aux groupes de travail et aux Commissions thématiques organisées par la Fédération des PNR de France à l'intention de l'ensemble du réseau des PNR.

> La formation des équipes des PNR de France

Différentes formations et différents séminaires spécialisés sont proposés aux équipes techniques et aux directrices et directeurs des PNR au fil de l'année. Les agents du PNR du Marais poitevin s'y inscrivent régulièrement.

> le renforcement de l'implication du PNR du Marais poitevin au sein de la Fédération des PNR de France

En 2024, Sandrine Guihéneuf, Directrice générale du PNR a rejoint Pascal Duforestel, Président du PNR du Marais poitevin (déjà membre) au sein du Bureau de la Fédération des PNR de France au titre du collègue des directeurs.

Les conventions avec d'autres PNR

> le PNR de Camargue

Le PNR du Marais poitevin a contractualisé avec le PNR de Camargue en 2024.

> Le projet de PNR de Gâtine poitevine

A la demande du PETR de Gâtine, une chargée de mission du PNR du Marais poitevin a été mise à disposition durant 6 mois pour un partage de compétences dans le cadre de la création du PNR de Gâtine poitevine.

Les partenariats public / privé

Le PNR du Marais poitevin œuvre de plus en plus pour une hybridation des partenariats public / privé afin de faciliter l'atteinte des objectifs de mise en œuvre de la charte tout en soutenant et développant les initiatives durables de ses partenaires :

> La Coop carbone sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle,

> La Fondation du patrimoine et les professionnels du tourisme au chevet du paysage du Marais poitevin,

> le groupement mutualiste et assurantiel du niortais (MACIF, MAIF, IMA, Mutuelle de Poitiers Assurances, DARVA), mécène et partenaire du projet Maraisilience.

Enfin, fin 2024, le PNR a recruté une chargée de mission pour développer les partenariats et les mécénats afin de soutenir l'action du PNR.

Maraisilience, un projet partenarial mixte, innovant et d'envergure

Aux côtés de la Commission Européenne qui finance le projet à 60%, de nombreux partenaires se mobilisent pour apporter leur soutien au projet Maraisilience porté par le PNR du Marais poitevin : la Région Pays de la Loire, la Région Nouvelle Aquitaine, l'ADEME, la DREAL Nouvelle Aquitaine, le groupement mutualiste et assurantiel historiquement basé sur le territoire (MACIF, MAIF, IMA, Mutuelle de Poitiers Assurances, DARVA) qui s'impliquera collectivement et de manière inédite afin de déployer à l'échelle d'un territoire emblématique et vulnérable, comme le Marais poitevin, des stratégies d'adaptation, de prévention et d'assurabilité. De nombreux partenaires ont contribué à l'élaboration du projet et/ou ont apporté leur soutien et seront mobilisés à différentes étapes du projet : Département Charente-Maritime, Département des Deux-Sèvres, Département de la Vendée, Établissement Public du Marais Poitevin, Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes, Syndicat mixte Bassin du Lay, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, Communautés de communes Vendée Sèvre Autise et Aunis sud, Observatoire Régional des Risques Côtiers - Université de Nantes, Association carbone bleu Marais de Vendée, Office français de la biodiversité, Chambres d'agriculture, Fédérations de Chasse des Deux-Sèvres et de Vendée , IFREE , AcclimaTerra, Conseil Scientifique et Prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin...

Les partenariats avec le monde de l'éducation et de la recherche scientifique et technique

Les conventions-cadre avec les 2 académies Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine

Depuis, le PNR du Marais poitevin et les 2 académies Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine ont signé une convention-cadre qui permet d'organiser conjointement des appels à projets éducatifs qui réunissent les compétences des enseignants et celles des animateurs professionnels et associatifs du territoire et les invite à travailler sur le territoire du PNR et les richesses du Marais poitevin.

Les collaborations avec les Universités

Depuis plusieurs années, le PNR du Marais poitevin est partenaires de plusieurs Universités à l'occasion de projets de recherche ou de projets multipartenariaux dans lesquels elles interviennent :

> La Rochelle Université est partenaire du PNR dans des projets de médiation et de sensibilisation aux questions climatiques et aux problématiques d'adaptation à travers : le projet multipartenarial Maraisilience, financé par un programme européen Life depuis octobre 2024 et le spectacle « Le Show scientifique »,

> Sorbonne Université (Laboratoire de météorologie dynamique) et l'INP Bordeaux (Equipe Processus, Observation et Modélisation des Eaux Souterraines et des Sols) sont partenaires du PNR dans le cadre du projet multipartenarial NBracer.

> Poitiers Université est partenaire du PNR dans le cadre d'une étude scientifique des *mottureaux* (formations pédologiques spécifiques aux *marais communaux* du Marais poitevin).

> l'Université de Franche-Comté et l'Université de Nantes ont missionné auprès du PNR en 2024, une stagiaire qui a travaillé sur les tourbières du Marais poitevin dans le cadre d'une étude nationale.

Les conventions avec les professionnels du territoire

Le PNR du Marais poitevin soutient les professionnels de son territoire impliqués dans sa gestion, sa promotion ou l'exploitation de ses richesses. Pour cela, outre le conseil et l'assistance aux porteurs de projets, le PNR conventionne avec les professionnels concernés afin d'encadrer au mieux les engagements mutuels des partis. En 2024, les professionnels concernés sont :

> les exploitants agricoles, dans le cadre du réseau des Marais communaux, de la mise en place des MAEC, des actions de restauration de prairies, de plantation d'arbres...

> les professionnels de la filière bois, notamment peuplier, dans le cadre du programme d'action de plantation et d'exploitation forestière

> les embarcadères touristiques dans le cadre de la participation sous forme de produits-partage contribuant

au financement des plantations d'arbres et au maintien des trames paysagères du Marais poitevin,

> les professionnels marqués « Valeurs PNR ».

Les conventions avec les particuliers

Dans le prolongement de la dynamique de reconquête du paysage du Marais poitevin, le PNR conventionne avec de plus en plus de particuliers, notamment ceux qui se mobilisent pour planter les essences d'arbres recommandées par le PNR.

Les partenariats socio-économiques du PNR fêtés en 2024

Les 20 ans de Nature Solidaire

Voici 20 ans qu'existe l'association d'abord appelée « l'Association d'Insertion pour la Préservation et l'Entretien du Marais Poitevin » (AIPEMP), ensuite rebaptisée Nature Solidaire. Durant ces 20 dernières années, le Parc naturel régional du Marais poitevin a apporté son soutien à l'association en lui confiant les travaux de restauration de parcelles, la réalisation d'une partie du programme de plantation du PNR (près de 5.000 arbres chaque année), en l'accompagnant dans la création de l'activité maraîchage...

Nature solidaire est devenu un acteur reconnu en matière d'insertion. Service indispensable pour accompagner ceux qui parmi nous traversent des moments difficiles, et qui, grâce à Nature solidaire, peuvent retrouver le chemin de l'emploi.

Les 10 ans de la Tête de Mule

La brasserie Tête de Mule a fêté ses 10 ans d'implantation sur le site de la Laiterie de Coulon transformée par le Parc naturel régional du Marais poitevin en pôle des produits et saveurs du marais. Une visite guidée artistique a marqué le temps fort de l'inauguration du nouveau bâtiment aménagé. Un déploiement qui répond aux besoins croissants de production, signe du dynamisme et de la qualité de la bière artisanale marquée Valeurs Parc naturel régional.

Les réseaux nationaux et internationaux

Le réseau et l'association Ramsar France

En 2024, le PNR du Marais poitevin labellisé Ramsar a participé au congrès annuel de l'association Ramsar France sur l'Île de la Réunion. Une délégation d'élus et de directeurs et techniciens du PNR a pu participer pour la première fois en tant que site labellisé.

Le réseau des Grands Sites de France

En tant que membre fondateur du Réseau des Grands Sites de France, le PNR du Marais poitevin participe aux

différents événements qui ponctuent l'année; sur le territoire national : le congrès annuel, les voyages d'études, les échanges d'expérience in situ... et à l'international à travers l'accueil de délégations étrangères.

La Coopération internationale en Nouvelle-Aquitaine

En 2024, sous l'impulsion de la Région Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre du réseau du Pôle francophone international, le PNR du Marais poitevin a été sollicité pour partager son expérience en matière de préservation des paysages au Vietnam, dans le Parc national Hoàng Liên dans la Province de Lào Cai. Cette coopération d'échange et d'expertise, en place depuis plusieurs années a permis de confirmer les acquis sur la protection de la biodiversité et l'éducation à l'environnement et de les compléter.

L'expérience du PNR du Marais poitevin a été mise en valeur dans le Magazine des Parcs naturels régionaux de France et présentée à Bordeaux, au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le PNR pilote du projet collectif d'investissement de tourisme fluvial

Un projet interrégional et interdépartemental à travers le Marais poitevin

Le PNR et les principaux acteurs du territoire : l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), et les collectivités locales : Région Nouvelle-Aquitaine, Région Pays de la Loire, Département de la Charente-Maritime, Département des Deux-Sèvres, Département de la Vendée, Communauté d'agglomération du niortais, Communauté de communes Aunis Atlantique, Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, se sont mobilisés, avec l'aide de l'État, pour un projet collectif de développement du tourisme fluvial : rénovation et construction d'infrastructures de navigation (écluses, pontons...) et construction de 2 bateaux habitables électriques faisant l'objet d'une concession de service pour leur exploitation commerciale. Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des collectivités territoriales, le contrat de concession a été attribué le 12 janvier 2022 à la société "Au bout du Marais" pour une durée de 9 ans par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Le bilan 2024 est en cours de réalisation et sera présenté en 2025.

12 haltes nautiques et 24 pontons publics

Le parcours, d'une centaine de kilomètres est ponctué de 12 haltes nautiques, dont le Port Boinot à Niort, point de départ. Les pontons permettront aux visiteurs une halte escale ou des points d'attente aux écluses. ((79) Niort - La Roussille ; (79) Magné ; (79) Coulon ; (79) Arçais ; (85) Damvix ; (85) Bouillé-Courdault ; (85) Maillé ; (17) La Ronde - Bazoin ; (17) La-Grève-sur-Mignon ; (17) Taugon - Les Combrands ; (17) Marans. Sur le parcours, d'autres communes offriront des points d'arrêt pour les bateaux (Saint-Sigismond, Vix...). Tous les équipements sont publics, accessibles aux 2 bateaux habitables (Hélios et Kifanlo) à propulsion 100% électrique mais pas exclusivement : tout navigant pourra bénéficier des services offerts sur les pontons (recharge en eau et en électricité, points de vidange des eaux usées...) et chacun pourra investir ces lieux invitant à la contemplation des paysages du Marais.

Des aménagements intégrés au paysage et accessibles pour tous les bateaux

Le PNR est maître d'ouvrage pour la construction des pontons, construits en bois de robinier (acacia). Leur insertion paysagère a été particulièrement travaillée, en partenariat avec des architectes et les services de l'État : simplicité des formes et des matériaux, discrétion des éléments techniques.



La Ronde (Bazoin)

Arçais



Magné (Marais Pin)

Niort (La Roussille)

Les derniers travaux avant le lancement de la saison touristique

L'année 2023 a été marquée par le lancement de l'exploitation des bateaux habitables et tous les volets du projet ont suivi leurs cours. Le marché public de travaux pour la construction des pontons des haltes-escales dans les villages typiques du Marais a été notifié début août 2022. Les entreprises ont alors entamé la phase préparatoire aux travaux et les chantiers ont débuté en janvier 2023. Tous les pontons étaient construits pour le début de la saison touristique 2023.

Seuls leurs équipements (bornes de distribution d'électricité et d'eau potable et stations de vidange des eaux usées) restaient à réaliser en 2024 car une crue précoce fin octobre puis un contexte de hautes eaux durablement installé a empêché leur finalisation au dernier trimestre de l'année 2023 et après. Malgré ces imprévus, la

saison touristique 2023 a été la première saison de location des 2 bateaux habitables. Le bilan 2024 est en cours de réalisation et sera présenté en 2025. Il convient de souligner les marchés de travaux se sont achevés en novembre 2024. Quelques réserves relatives aux bornes de ravitaillement devraient être levées en 2025.

Observatoire et évaluation

Suivre et capitaliser pour mieux décider et rendre compte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose d'outils de suivi, d'observation, de capitalisation et d'évaluation qui permettent, au quotidien, de collecter, de qualifier et de croiser de très nombreuses données : celles qui proviennent des actions, des études et des recherches conduites sur le territoire ou celles qui sont issues de bases de données tierces (locales, nationales, régionales, thématiques...).

Le suivi-évaluation de la charte du PNR

Le suivi continu de la mise en œuvre de la charte du PNR

Le PNR du Marais poitevin est tenu de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de sa charte. Pour cela, il dispose d'un ensemble de moyens humains et techniques dédiés :

- tous les agents du PNR assurent un suivi des réalisations et des résultats des actions qu'ils mettent en œuvre et consignent les données dans des tableaux de suivi, des bases de données, des rapports d'action et des rapports d'activités annuels ;
- le géomaticien du PNR capitalise les données géoréférencées dans le SIG et produit des cartes bilans ou des cartes de situation de l'action par exemple ;
- la responsable de l'évaluation s'assure du renseignement rigoureux des indicateurs afin de permettre au PNR de rendre compte de la mise en œuvre de la charte et d'évaluer la réussite et l'impact de son action sur le territoire à l'issue du classement (15 ans). Elle coordonne ou prend en charge la réalisation des bilans évaluatifs intermédiaires et finaux et la mise en valeur transversale de l'action du PNR et de ses partenaires sur différents supports.

Le bilan évaluatif intermédiaire 2014-2023



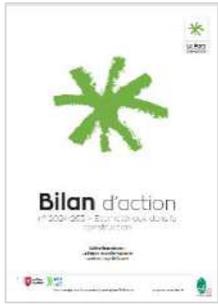
En 2024, le PNR du Marais poitevin a édité un bilan évaluatif grand public sur la période 2014-2023 et les perspectives 2024-2029.

Le document a été présenté au Comité syndical et il est téléchargeable sur le site internet du PNR (rubrique « documents à télécharger »).

Organisé en 7 thématiques, le document présente les avancées les plus significatives dans le Marais poitevin de 2014 à 2023 et les principaux résultats de l'action conduite par le PNR et ses partenaires durant la période : 1. Eau, 2. Patrimoine naturel, 3. Agriculture, 4. Aménagement, urbanisme, architecture, paysage et cadre de vie, 5. Transition énergétique et climat, 6. Attractivité et communication, 7. Identités, médiations, sensibilisation et formation. Chaque thématique fait état des points forts du PNR et liste les priorisations pour la fin de charte, de 2024 à 2029.

Le suivi-évaluation de l'activité du PNR

Les rapports d'action



Le PNR du Marais poitevin réalise chaque année différents rapports administratifs et financiers afin de rendre compte des réalisations et de l'utilisation des fonds publics ou privés mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

Chaque année, une trentaine de rapports d'action est rédigée et transmise aux financeurs du Programme d'action et des Programmes financiers spécifiques. Chaque agent rédige tout ou partie de ces rapports d'action afin que l'opération soit administrativement et financièrement soldée. Les agents du service « administration et finances » du PNR assurent la liaison avec les services des collectivités et organismes financeurs ainsi qu'avec les élus du PNR au travers des différents temps d'échanges statutaires (réunions des commissions, réunions de bureau et comités syndicaux).

Le rapport d'activité du PNR

Un rapport d'activité global est rédigé annuellement pour rendre compte de l'activité du PNR dans son ensemble : actions et programmes d'action, vie du syndicat mixte, gouvernance du PNR et partenariats...

Ce rapport d'activité est également un outil indispensable de l'évaluation en continu de la mise en œuvre de la charte en ce qu'il consigne les principaux résultats obtenus sur l'année civile précédente ainsi que les bilans qualitatifs. Il rappelle également « l'esprit » des actions et fait le lien direct avec les stratégies et les mesures opérationnelles de la charte de PNR.

Le rapport d'activité est adressé aux principaux financeurs du PNR et est téléchargeable sur le site internet institutionnel dès sa parution (rubrique « documents à télécharger »).

Les chiffres-clés de l'action du PNR

Chaque année, le PNR produit la synthèse des chiffres clés de l'action du PNR de l'année précédente. Ce document est destiné aux services du PNR. Il sert au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la charte mais il est également utilisé par le service administration et finances pour la rédaction des bilans annuels ou pluriannuels destinés aux financeurs du PNR.



Les données sont présentées par « mots-clés » et correspondent aux rubriques du rapport d'activités annuel du PNR. Au fil des ans (depuis 2014), ce suivi est un précieux compte-rendu de l'activité du PNR et de l'étendue de la mise en œuvre de la charte



En 2024, une nouvelle page a été ajoutée au rapport pour garder la mémoire des faits marquants de l'année 2023 qui ont eu une influence directe ou indirecte sur les réalisations du PNR et sur les résultats de l'action :

- le séisme de juin 2023,
- les 5 importantes qui ont empêché ou retardé les interventions sur le terrain (restauration de prairies, aménagements pastoraux, élagage et plantations),
- la labellisation Ramsar du Marais poitevin (le 23.11.23).



L'observatoire territorial du Marais poitevin

Le système d'information géographique pluri-thématique

Depuis 2000, un système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin est constitué et exploité. Ce Système d'Information Géographique (SIG) est un outil d'observation territoriale pertinent, mais aussi un outil d'aide à la décision, indispensable à la mise en œuvre et au suivi des actions du PNR.

Le SIG s'appuie sur des bases de données publiques ou privées partagées par des producteurs de données institutionnels et reconnus (IGN, INSEE, MNHN...) mais également sur les bases de données produites par le PNR et ses partenaires, notamment les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) avec lesquelles le PNR travaille toute l'année.

Les cartes produites par le géomaticien sont indexées dans la médiathèque image du PNR ou sur un cloud mis en place en 2024.

La collecte et le partage des données

Pour collecter les données sur le terrain, le géomaticien du PNR forme chaque année des agents à l'utilisation du GPS collecteur de données ou du SIG. En 2024, 16 personnes ont été formées.

Le SIG est mobilisé par les services du PNR dans de nombreux projets comme par exemple, en 2024, la réalisation des cartes liées aux actions de :

- suivi des parcelles en maîtrise foncière pour la gestion conservatoire,
- suivi des espaces protégés pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP),
- la pré-cartographie des habitats naturels pour la mise en œuvre des Atlas de la biodiversité communale (ABC).

En 2024 :

- 134 lots de données ont été produits par le PNR,
- 167 cartes réalisées concernant 16 actions,
- 67 lots de données ont été diffusés à 19 structures (partenaires et prestataires).

Le PNR s'appuie également sur des services web accessibles en ligne pour faciliter le travail des agents, simplifier les saisies et diminuer les risques d'erreur. En 2024, le PNR a mis en place l'utilisation :

- du site internet *Urban simul* du CEREMA pour la planification des travaux agropastoraux, des travaux de plantations ou des travaux écologiques (TVB) ainsi que pour la prise de contact avec les propriétaires ;
- de l'application mobile *ODK collect* pour la saisie sur le terrain des plantations de peupliers.

Le suivi des données naturalistes

Dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin, le géomaticien du PNR intervient pour intégrer, extraire et diffuser les données biologiques issues des études conduites chaque année sur le territoire. Il assure la mise à jour de GeoNature, l'outil web pour la gestion des données biologiques et la mise à jour de Biodiv'Marais poitevin (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr>), le site internet qui donne accès aux données des partenaires de la nature.

Les chiffres clés du Marais poitevin

Un ensemble d'indicateurs et de données sur le PNR et sur le Marais poitevin sont suivis en continu et actualisés dès



que possible par le géomaticien du PNR. Les données sont regroupées dans un document de synthèse disponible sur la médiathèque du PNR ([lien](#)).

Régulièrement mis à jour, le document est utilisé comme référence par les services du PNR. Ils y trouvent aisément les dernières informations connues sur le syndicat mixte

(ex. : l'actualisation des fusions de communes) ou sur le

territoire (ex. : l'actualisation des données démographiques ou les calculs de surface de prairies).

L'observation de l'évolution du territoire

Un ensemble d'indicateurs (environ 50) et un ensemble de cartes clés (environ 25) sont régulièrement suivies et actualisées par les services du PNR depuis l'état zéro du territoire établi en 2014-2015.

Ce suivi obligatoire et indispensable pour le PNR permet de rendre compte de l'évolution du territoire sur la période de classement, de saisir les tendances d'évolution sur le long terme et participe à l'évaluation de l'impact des politiques publiques à l'œuvre durant la période.





Synthèse

Administrative 2024

Les 88 communes du Parc naturel régional du Marais poitevin

17007	Anais
17008	Andilly
17009	Angliers
17041	Benon
17091	Charron
17127	Courçon
17132	Cram-Chaban
17153	Esnandes
17158	Ferrières
17182	La Grève-sur-Mignon
17186	Le Gué-d'Alléré
17201	La Laigne
17208	Longèves
17218	Marans
17267	Nuaillé-d'Aunis
17303	La Ronde
17322	Saint-Cyr-du-Doret
17349	Saint-Jean-de-Liversay
17396	Saint-Sauveur-d'Aunis
17439	Taugon
17472	Villedoux
79009	Amuré
79010	Arçais
79034	Bessines
79046	Le Bourdet
79100	Coulon
79112	Épannes
79130	Frontenay-Rohan-Rohan
79162	Magné
79170	Mauzé-sur-le-Mignon
79191	Niort
79220	Prin-Deyrançon
79254	Saint-Georges-de-Rex
79257	Saint-Hilaire-la-Palud
79298	Saint-Symphorien
79304	Sansais
79334	Val-du-Mignon
79335	Vallans
79337	Le Vanneau-Irleau
85001	L'Aiguillon-la-Presqu'île
85004	Angles
85009	Auchay-sur-Vendée
85020	Benet
85028	Bouillé-Courdault
85036	La Bretonnière-la-Claye

85042	Chaillé-les-Marais
85049	Champagné-les-Marais
85050	Le Champ-Saint-Père
85058	Chasnais
85074	La Couture
85077	Curzon
85078	Damvix
85080	Doix-lès-Fontaines
85092	Fontenay-le-Comte
85104	Grues
85105	Le Gué-de-Velluire
85111	L'Île-d'Elle
85117	Lairoux
85121	Le Langon
85123	Liez
85127	Longeville-sur-Mer
85128	Luçon
85131	Les Magnils-Reigniers
85132	Maillé
85133	Maillezais
85135	Mareuil-sur-Lay-Dissais
85139	Le Mazeau
85148	Montreuil
85149	Moreilles
85158	Mouzeuil-Saint-Martin
85159	Nalliers
85162	Rives-d'Autise
85171	Péault
85177	Les Velluire-sur-Vendée
85185	Puyravault
85193	Rosnay
85201	Saint-Benoist-sur-Mer
85207	Saint-Denis-du-Payré
85255	Saint-Michel-en-l'Herm
85265	Saint-Pierre-le-Vieux
85267	Sainte-Radégonde-des-Noyers
85269	Saint-Sigismond
85277	Saint-Vincent-sur-Graon
85286	La Taillée
85294	La Tranche-sur-Mer
85297	Triaize
85303	Vix
85304	Vouillé-les-Marais

5 COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT MIXTE HORS PNR

17222	Marsilly
17300	La Rochelle
17003	Aigrefeuille-d'Aunis (20 mars 2024)
17376	Saint-Ouen-d'Aunis (27 juin 2024)
79229	La Rochénard

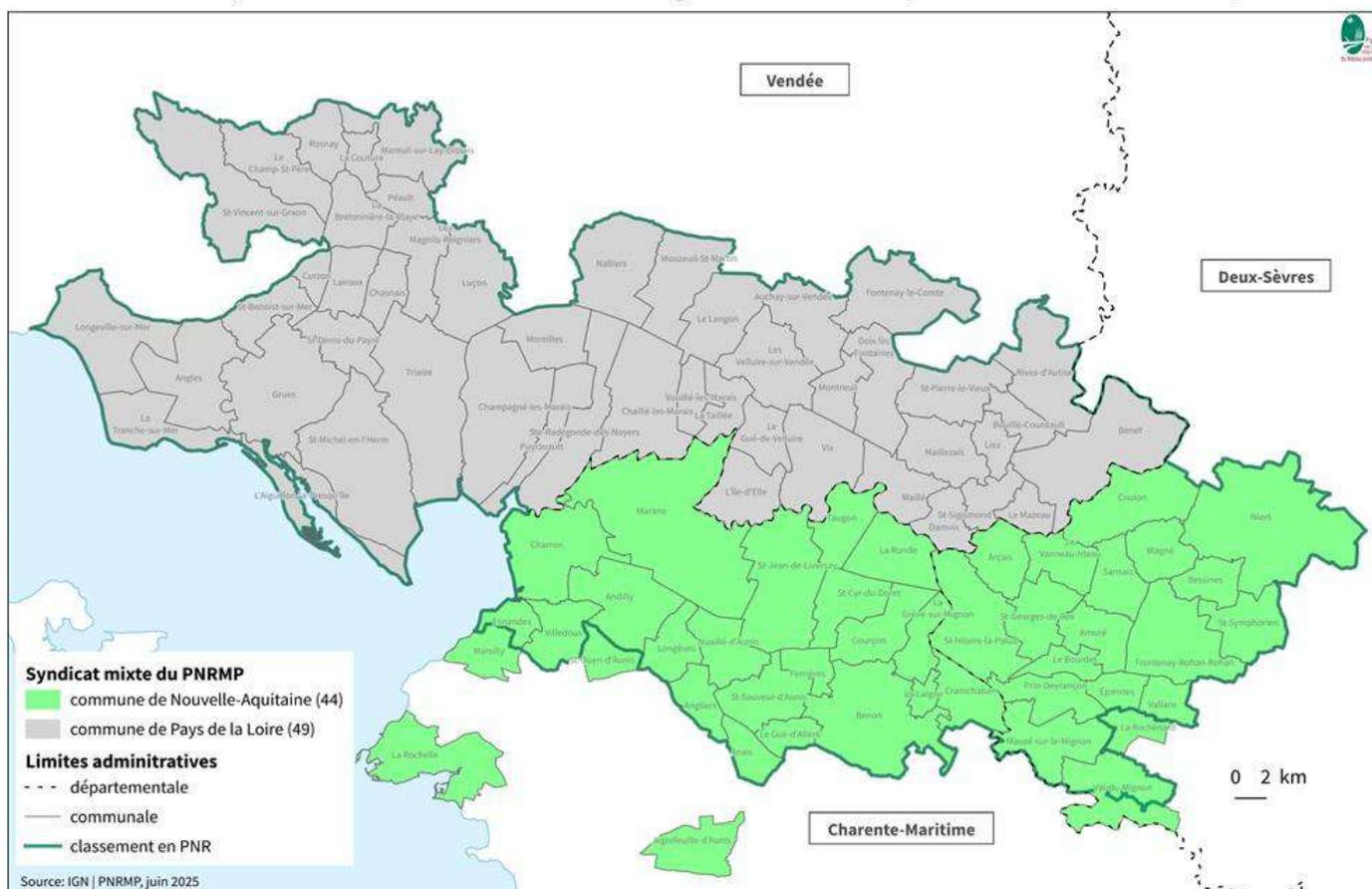
Rappel de l'évolution des fusions des communes depuis 2014

- au 1er janvier 2017 : fusion des communes d'Auzay et de Chaix et création de la commune nouvelle d'**Auchay-sur-Vendée**,
- au 1er janvier 2019 : fusion d'Usseau, de Priaires et de Throrigny-sur-le-Mignon et création de la commune nouvelle de **Val-du-Mignon**,
- au 1er janvier 2019 : fusion de Nieul-sur-l'Autise et Oulmes et création de la commune nouvelle de **Rives-d'Autise**,
- au 1er janvier 2019 : fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire et création de la commune nouvelle de **Les Velluire-sur-Vendée**
- au 1er janvier 2022 : fusion des communes de l'Aiguillon-sur-Mer et la Faute-sur-Mer et création de la commune nouvelle de **l'Aiguillon-la-Presqu'île**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin 93 communes dont 88 classées en PNR

- > Région Pays de la Loire (49 communes classées PNR)
- > Région Nouvelle-Aquitaine (44 communes dont 39 classées PNR)
- > Département de la Vendée (49 communes classées PNR)
- > Département des Deux-Sèvres (19 communes dont 18 classées PNR)
- > Département de la Charente-Maritime (25 communes dont 21 classées PNR)

Communes du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin en Nouvelle-Aquitaine



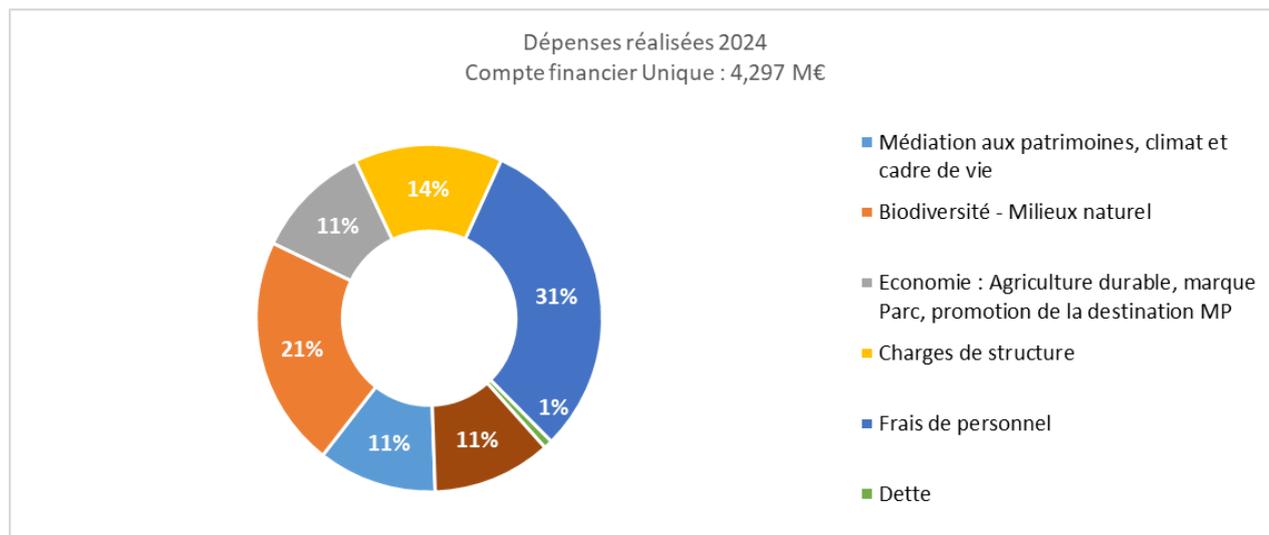
Le bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin



Les partenaires de l'action en 2024 (techniques et/ou financiers)

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > communes du PNR du Marais poitevin
- > Etablissements publics de coopération Intercommunal
- > Etablissement public du Marais poitevin
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Chambres départementales de l'agriculture (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Syndicat Mixte du Bassin Vendée Sèvre Autise
- > Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- > Syndicat hydraulique Nord Aunis
- > les associations de protection de la nature (APNE)
- > LPO France
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > sites de visites du Marais poitevin
- > professionnels du tourisme (embarcadères, hébergeurs...)
- > professionnels conventionnés « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin »
- > DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- > Société forestière de la Caisse des dépôts
- > Société Joubert Valter Peupliers
- > Centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF)
- > Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin
- > les 3 CAUE (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > les 3 Architectes des Bâtiments de France (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
- > Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- > Réseau des Grands Sites de France
- > Conservatoire régional des espaces naturels (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine)

Le compte financier unique 2024

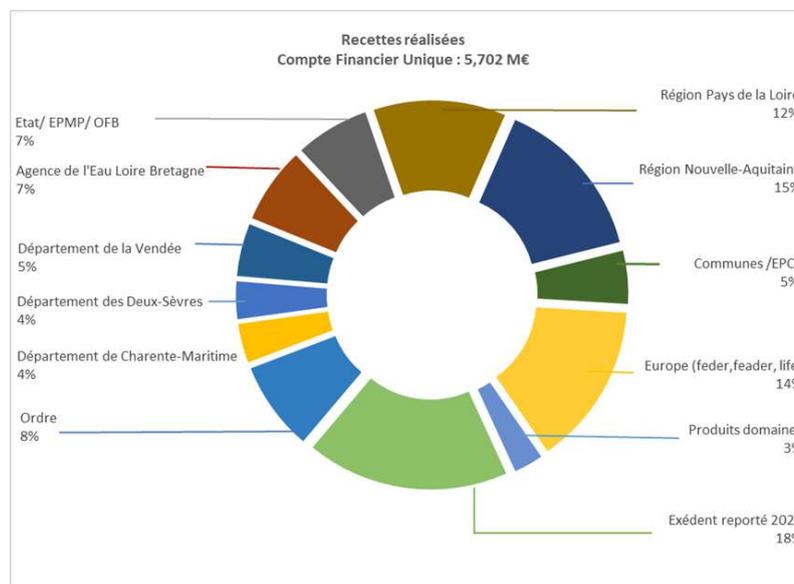


Le compte financier unique 2024, approuvé en comité syndical le 11 juin 2025, fait état des dépenses et recettes réalisées par le PNR du Marais poitevin pour le fonctionnement de la structure et la mise en œuvre des programmes d'actions en cours « 2022-2024 ». Il fait apparaître un montant de dépenses de 4,297 M€ et un montant de recettes de 5,702 M€ (affectation des résultats 2023 compris). Le résultat cumulé global 2024 s'élève à 1,405 K€ (929,6 K€ pour la section de fonctionnement et 475,6 K€ en investissement).

Le résultat de l'exercice s'élève à 390,4 K€ (707 K€ pour la section de fonctionnement et -316,6 K€ pour la section d'investissement) et s'explique principalement par le versement d'une avance de 524,5 K€ pour le Life Maraisilience et le décalage entre la réalisation des actions et le différé de perception des avances et soldes de subvention.

Les financeurs de l'action du PNR

- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > Communes du Parc naturel régional du Marais poitevin
- > Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- > Etablissement Public du Marais Poitevin
- > Etat
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Office Français de la biodiversité
- > Fonds européens FEDER, FEADER et LIFE
- > Coopérative carbone La Rochelle
- > Fondation du patrimoine
- > DARVA



Le programme d'action du PNR à l'œuvre en 2024

- > Préservation et restauration des Marais communaux, aménagements pastoraux (action 111)
- > Mesures agro-environnementales (action 112)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Vendée Longèves (action 116)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Autize (action 115)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Sèvre et Mignon (action 117)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Aunis Océan (action 118)
- > Programme de restauration de la zone humide – Contrat territorial eau Lay (action 119)
- > Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (actions 253, et 253b)
- > Natura 2000 (action 255)
- > Promotion de la destination Marais poitevin (action 122)
- > Signalétique des circuits de randonnée (cyclable et nautique) (action 126)
- > Animation Tourisme fluvial (127)
- > Nbracer solutions fondées sur la nature (action 134)
- > Marque "valeurs parc naturel régional" (action 131)
- > Stratégie énergie Climat (action 132)
- > Co-élaboration d'une action ligérienne sur le climat (action 133)
- > Life Maraisilience (action 135)
- > Grand Site de France : renouvellement du label et trame arborée (actions 263 et 264)
- > Valorisation des milieux naturels (action 256)
- > Life Wild bees (action 257)
- > Protection du vison d'Europe dans le Marais poitevin (action 258)
- > Gestion de la Réserve Naturel Régionale du Poiré-sur Velluire (action 259)
- > Ecomatériaux (action 265)
- > Accompagnement des collectivités pour un urbanisme et des paysages de qualités (action 266)
- > Médiation aux patrimoine (action 371)
- > Information et valorisation territoriale (action 375)
- > Préservation des races et variétés locales (action 380)
- > Plan d'actions peupliers (action 405)
- > Accompagnement « contournement de Marans » (action 407 année 2)



Annexes

La Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin - 2014 | 2029



AXE 1 Agir en faveur d'un marais dynamique

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Soutenir une agriculture durable

MESURE 1 > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2 > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3 > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps

MESURE 4 > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

MESURE 5 > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

MESURE 6 > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales

MESURE 7 > Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8 > Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

AXE 2 Agir en faveur d'un Marais préservé

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Préserver la ressource en eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide

MESURE 9 > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

MESURE 10 > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

Préserver et restaurer le fonctionnement Écologique du Marais

MESURE 11 > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12 > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

MESURE 13 > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

Préserver les paysages identitaires du Marais

MESURE 14 > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

MESURE 15 > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

AXE 3 Agir en faveur d'un Marais partagé

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MESURE 16 - Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

MESURE 17 - Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

MESURE 18 - Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

Organiser la gouvernance territoriale

1 - Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional

2 - Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional

3 - Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional

4 - L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire

Téléchargement de la charte du Parc du Marais poitevin :

https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/charte_pnr_nov_2014_bd.pdf



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

**Antenne en
Charente-Maritime**
200, rue de la Juillerie
17170 Ferrières

**Antenne en
Vendée**
Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré

pnr.parc-marais-poitevin.fr



Le Parc agit
pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Le Parc tourisme
parc-marais-poitevin.fr

